



BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 17 septembre 2021 – 9h30
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

Convocation envoyée et affichée le 10 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE	3
1. Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente	3
3. Compte-rendu des délégations	4
4. Marchés Publics	4
5. Transferts de compétences	7
6. Actualités	7
7. Echéances 2ème semestre 2021 et 1 ^{er} semestre 2022	12
II. TRAVAUX DES COMMISSIONS	13
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	13
8. Financement des projets par fonds de concours	13
9. Ouverture du poste de mainteneur au grade d'adjoint technique principal de 1ere classe	14
10. Départs et recrutements en cours	14
CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ	15
11. Restitution au SDEC ÉNERGIE, déclassement et cession d'une parcelle située à Deauville	15
12. Convention de rattachement d'ouvrages biométhane (La Rivière st sauveur et Ablon)	16
13. Convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la TE	16
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
14. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux	17
15. Aides aux extensions pour sites privés	18
TRANSITION ENERGETIQUE	18
16. Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics	18
17. Renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'énergie	19
MOBILITES BAS CARBONE	19
18. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge - 6ème tranche 2021	19
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	21
19. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2021	21
20. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021	21
21. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021	21
22. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2022	22
23. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage	22
ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	24
24. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 6èmes Tranches de travaux 2021	24
25. Convention pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans – Le Hom	25

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront préalablement le Président.

Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021</i>	P 27
Annexe 2 :	<i>Compte-rendu des délégations de dépenses</i>	P 53
Annexe 3 :	<i>Courriers FACÉ</i>	P 68
Annexe 4 :	<i>Liste des demandes de financement par fonds de concours</i>	P 72
Annexe 5 :	<i>Tableau des effectifs</i>	P 74
Annexe 6 :	<i>Convention de restitution de terrain</i>	p 75
Annexe 7 :	<i>Convention de rattachement d'ouvrages biométhane - LA RIVIERE ST SAUVEUR -et ABLON</i>	P 76
Annexe 8 :	<i>Convention de partenariat avec GRDF pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la TE</i>	P 85
Annexe 9 :	<i>Liste des aides aux extensions pour activités éco et ouvrages communaux et intercommunaux</i>	P 95
Annexe 10 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	P 97
Annexe 11 :	<i>Convention avec Caen la mer pour la mise en place d'un groupement de commandes</i>	P 99
Annexe 12 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2021</i>	P 105
Annexe 13 :	<i>Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021</i>	P 107
Annexe 14 :	<i>Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021</i>	P 108
Annexe 15 :	<i>Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2022</i>	P 109
Annexe 16 :	<i>DTMO - Effacement FIERVILLE LES PARCS - LISIEUX - MONDEVILLE</i>	P 111
Annexe 17 :	<i>EP / SL - 6èmes Tranches de travaux 2021 < 40 000 €</i>	P 133
Annexe 18 :	<i>EP / SL - 6èmes Tranches de travaux 2021 > 40 000 €</i>	P 135
Annexe 19 :	<i>Convention éclairage public pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans - Le Hom</i>	P 136

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2021

→ annexe 1 p 27.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Bureau Syndical du 9 juillet 2021, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020 :

OBJET	
TRANSITION ENERGETIQUE	Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain
	Mise à disposition et abonnement à un logiciel de suivi énergétique et patrimonial
	Convention de partenariat avec Bessin Urbanisme
	Audit énergétique - Aides financières - Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
	Adhésion des communes de Moyaux et de Blangy-le-Château et Villy Bocage au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)
	Charte partenariale pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités avec la Préfecture du Calvados et la Communauté Urbaine de Caen la mer
	Avenant à la convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2021
	Compétence Contribution à la transition énergétique Validation du plan d'actions 2021 et du plan de financement pour Noues de Sienne
MOBILITE	Aides financières
	Achat d'un véhicule électrique - Valdallière
	Achat d'un véhicule électrique - Saint-Arnoult
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	Politique de protection des données personnelles de Mapéo Calvados
RESSOURCES HUMAINES	Référent signalement - Convention avec le Centre de gestion du Calvados (CDG 14)

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 9 juillet 2021.

→ **annexe 2 p 53.**

4. MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités du SDEC ÉNERGIE et sensibilisation de ses agents	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques et climatiques du SDEC ÉNERGIE	
Etude pour la réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques	Procédure adaptée
Renouvellement du marché d'infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : Electricité, Eclairage, Génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2022 - LOTS 1A et 11A	Accord-cadre de travaux Appels d'offres ouvert
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022 - LOTS 1A et 2A	
Fourniture de postes de transformation, transformateurs et armoires de coupure (8 lots)	Marchés subséquents n° 3a

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €)

Objet	Type de procédure	Annexe
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)	Procédure adaptée	Rapport joint au projet de délibération sous OXYAD
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable (droits d'exclusivité)	

Délibérations : il appartiendra au Bureau Syndical :

- **Pour le marché de traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU) :**
 - d'attribuer le marché à SOGELINK pour un montant DQE de 20 625,00 € HT ;
 - de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

- **Pour le marché de maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP :**
 - d'attribuer le marché à l'entreprise SIRAP ;
 - de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Objet	Type de procédure
Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Courtonne-La-Meurdrac	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable

○ **Reconductions de marchés :**

Objet	Titulaire(s)	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression (2 lots)	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	12 mois 3 X 12 mois	02/12/2020	01/12/2024	2
Accord-cadre « Gaz »	EDF / ENGIE / ENI / GAZ DE BORDEAUX	24 mois 1 x 24 mois	01/01/2020	31/12/2023	1
Accord-cadre « Electricité » (5 lots)	EDF / TOTAL DIRECT ENERGIE / ENGIE / XELAN / ENERCOOP	24 mois 1 x 24 mois	01/01/2020	31/12/2023	1
Travaux et maintenance EP / SL (5 lots)	GAGNERAUD CONSTRUCTION / TEIM / CITELUM	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
Gestion de recours contre les tiers	PROTECTAS	12 mois 1 x 12 mois	01/01/2021	31/12/2022	1

➤ **Accord-cadre transformateurs :**

Lot	Titulaire(s)	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
LOT 1 PSSA-PSSB	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 2 H59 TPC	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 3 H59 NON TPC	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 4 H61	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 5 PRCS	EPSYS / TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 6 Armoires de coupure	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 7 PUC	EPSYS	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 8 PAC	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux et d'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour la période 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux et maintenance EP / SL	2 - Bocage / Orne et Odon	GAGNERAUD CONSTRUCTION	COLAS	Passage de fourreaux en tranchée pour éclairage public à Carpiquet	14 414.45 €
Construction d'une chaufferie à Courtonne-la-Meurdrac	1 - VRD, gros œuvre, clos couvert	VAUBAN GC	MULTI RESEAUX	VRD	20 014.00 €
	2 - Chauffage	IDEX ENERGIES	FCE ELEC	Travaux d'électricité dans la chaufferie	16 963.75 €



5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande enregistrée depuis le Bureau Syndical du 9 juillet 2021 et portant sur la compétence « Eclairage public » de la commune de Mézidon Vallée d'Auge.

Par délibération en date du 29 juin 2021, la commune de Mézidon Vallée d'Auge, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 24 janvier 2018 (acté par délibération n°2018-02/BS/DB-08 du Bureau Syndical du 23 février 2018), par l'option 100 % lumière.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de prendre acte de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune Mézidon Vallée d'Auge dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de décider de la mise en œuvre de cette adhésion, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

6. ACTUALITES

o Ordre du jour du Comité Syndical du 30 septembre 2021

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 30 septembre 2021 à 14h00.

Exceptionnellement, il se tiendra dans l'espace Carmin du Crédit Agricole Normandie de Caen, en face du SDEC ÉNERGIE, afin que les élus du Comité syndical puissent facilement se rendre aux Journées Portes Ouvertes - JPO.

Sa durée est réduite du fait à la fois de son ordre du jour et de la tenue concomitante des JPO. Il devrait s'achever vers 15h00 afin que les élus du Comité Syndical puissent participer, s'ils le souhaitent, aux différents ateliers et à la conférence « auto consommation collective »

Il se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en cours (présentation du pass sanitaire ...).

Son ordre du jour définitif est le suivant :

Actualités du syndicat	<ul style="list-style-type: none">- Compte-rendu des décisions de la Présidente,- Agenda du Comité syndical,- Journées Portes Ouvertes,- Etat des adhésions et des transferts de compétences,- FACE, Plan de relance ...
-------------------------------	--

Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours, - Mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.
Décisions d'intérêt spécifique	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de rattachement des ouvrages (La Rivière Saint-Sauveur et Ablon) entre GRDF et le SDEC ÉNERGIE, - Convention de partenariat avec GRDF pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique.

○ **Journées Portes Ouvertes (JPO) – 2 Jours pour Demain**

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE ouvrira ses portes aux élus et à ses partenaires les **jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre 2021 de 9h à 18h**.

Il s'agit d'un moment important du mandat et l'implication des élus du Bureau Syndical est primordiale pour la dynamique de l'évènement.

Ces « *deux jours pour Demain* » permettront à chaque visiteur de se projeter dans le futur proche des activités et services que le syndicat pourrait développer en cohérence avec le plan stratégique adopté pour le mandat, au travers :

- de 4 tables rondes de 2h animées par un journaliste, le SDEC ÉNERGIE et des partenaires extérieurs ;
 - ✓ Rénovation énergétique des bâtiments publics,
 - ✓ Auto-consommation collective,
 - ✓ Acceptabilité sociale des projets ENR,
 - ✓ Mobilités bas-carbone.
- de 8 ateliers techniques d'une heure (chaque atelier se déroulant le jeudi et le vendredi) animés par les agents du SDEC ÉNERGIE et les élus du Bureau Syndical :
 - ✓ Le financement des projets,
 - ✓ Eclairage public : faut-il éteindre la nuit ?
 - ✓ Montage d'un projet photovoltaïque sur toiture
 - ✓ Montage d'un projet d'effacement des réseaux,
 - ✓ Cartographie et usages numériques,
 - ✓ Urbanisme et réseaux,
 - ✓ Comment éclairer juste ?
 - ✓ Montage d'un projet de chaufferie bois,
 - ✓ Montage d'un projet photovoltaïque sur toiture.
- d'ateliers de démonstration et de show-room de matériels innovants :
 - ✓ Eclairage public connecté,
 - ✓ Panneaux à messages variables,
 - ✓ Véhicules bas carbone – Elec / H2 / GNV.
- de visites de l'exposition 2050.

Les JPO seront ponctuées par la signature de 3 conventions porteuses pour les activités du syndicat :

- ✓ Convention entre le SDEC ÉNERGIE et Bessin Urbanisme pour la mise en œuvre des objectifs du PCAET sur leur territoire, le jeudi 30 septembre à 12h en présence de M. Arnaud TANQUEREL, Président de Bessin Urbanisme ;

- ✓ Convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique, le vendredi 1^{er} octobre à 11h 30, en présence de M. Philippe LAHET, Directeur Clients - Territoires Nord-Ouest de GRDF.
- ✓ Charte partenariale entre la Préfecture du Calvados, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités, le vendredi 1^{er} octobre à 15h30 en présence de MM. Philippe COURT, Préfet, et Joël BRUNEAU, Président de Caen la mer.

Un dossier complet, reprenant le programme définitif sera remis en séance.

○ **Normandie Energies Tour**

A la veille du rallye « Pommes et Crevettes », le planning de la journée sera présenté en séance.

Heure	Lieu	Elus / Partenaires	Actions (à confirmer)
8h30-9h00	Hermanville-sur-Mer La Ferme	Pierre SCHMIT, Maire	Accueil des concurrents du NET et prise de parole de la Présidente du SDEC ÉNERGIE.
9h00-9h10			Prise de parole avec M. le Maire d'Hermanville-sur-Mer avant briefing des équipages
10h45-11h15	Houlgate Plage du Temple	Olivier COLIN Maire	Laurent LAEMLE, 1 ^{er} adjoint, et Annie DUBOS, 2 ^{ème} adjointe, viendront sur la plage du Temple pour accueillir la Présidente et les concurrents du NET
Vers 18h00	Pont-l'Évêque Calvados Expérience	Yves DESHAYES Maire	Yves DESHAYES invité à la remise des prix vers 18h30. Prise de parole avec M. le Maire de Pont-L'Évêque avant la présentation des résultats et la remise des prix par Enedis et GRDF
Vers 18h30		Frédéric HARDOUIN, Enedis Laura CORONNE, GRDF	Partenaires Premium du NET → Remise des prix

42 équipages ont déjà rejoint cette 5^{ème} édition. Parmi eux, Mme la Présidente et M. Hervé GUIMBRETIERE représenteront le Bureau Syndical.

Pour la 1^{ère} fois les trois types d'énergies (électrique, GNV et hydrogène) seront sur la ligne de départ et un ou deux véhicules électriques du syndicat restent disponibles pour ceux qui aimeraient participer à cet événement.

○ **FACÉ**

L'actualité du FACÉ - Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification – est particulièrement importante depuis quelques mois :

➤ **Plan de relance de l'Etat :**

Le syndicat avait déposé deux dossiers : la résilience électrique des réseaux et la mobilité bas carbone. Il a été retenu pour chacun des dossiers, à savoir :

- Renouvellement des fils nus : dotation de 250 000 € - 80% / programme de 312 500 €,
- Mobilités : dotation de 122 400 € - 34% / 8 bornes rapides pour 360 000€ d'investissement.

La dotation globale est donc de 372 400 €, compensant la diminution des dotations FACÉ 2021 / 2020 de 349 000 €.

L'ensemble de ces programmes devra être réalisé pour le 31 décembre 2021, les services du syndicat sont donc mobilisés pour une mise en œuvre rapide.

➤ **Projet de réforme du FACÉ :**

La FNCCR a été sollicité cet été par les services de la Direction Générale de l'Energie et du Climat – DGEC du Ministère de la Transition Ecologique, de projets d'amendements remettant, en partie, en cause les fondements des financements de l'électrification en zone rurale, voyant notamment la diminution du taux d'aide aux travaux octroyé par le FACÉ pour renouveler, renforcer et sécuriser le réseau public d'électricité en secteur rural.

Le syndicat a immédiatement adressé un courrier à Mme Barbara POMPILI, ministre de la Transition Ecologique et aux parlementaires du Département pour attirer leur attention sur les risques de détérioration, à court terme, de la qualité de l'énergie électrique distribuée en secteur rural, si de telles dispositions étaient appliquées (copie des courriers en **annexe 3 p 68**).

Dans le cadre des échanges actuels sur le FACÉ, la FNCCR a organisé un point de rentrée informel avec le chargé de mission FACÉ, M. Jean-Marc ESSEYRIC, le mercredi 1^{er} septembre matin.

Lors de cette réunion les AODE (environ une vingtaine) ont présenté leurs remarques relatives au projet des services de l'Etat de moduler à la baisse les taux de subventions maximums des affaires bénéficiant des aides du CAS FACÉ.

Ces remarques ont été collectées par M. Jean-Marc ESSEYRIC afin d'être présentées aux services de l'Etat.

Les AODE ont notamment évoqué :

- L'existence de nouveaux usages qui vont impacter la qualité de la distribution dans les territoires ruraux : ce n'est donc pas le moment, de remettre en cause « les règles du jeu ».
- La nécessité de soutenir le développement des territoires ruraux en améliorant la qualité de la distribution électrique afin de ne pas creuser l'écart entre les territoires urbains et ruraux.
- Le fait que la qualité de la tenue de tension s'est dégradée (multiplication du nombre d'usagers mal alimentés et du nombre de départs BT mal alimentés suite à une prise en compte accrue des données de Linky et de la présence des producteurs dans le cadre de l'évaluation statistique de la tenue de tension (calcul ERABLE)).
- Les AODE ont souligné leurs budgets contraints, leurs recettes propres étant limitées : (Redevance R2 dépendante du FACÉ et qui ne représente qu'environ 40 % du montant des affaires – TCCFE (en baisse pour le SDEC ENERGIE), contributions des communes limitées).
- Le fait qu'une réduction des subventions FACÉ les porterait, à réduire leurs volumes de travaux, à solliciter des contributions de leurs membres plus importantes et les conduira à la table des négociations du contrat de concession afin de remettre en cause les règles de calcul de la R2 et la réalisation des programmes d'investissements.

➤ **Inventaire FACÉ**

Pour rappel, les aides du FACÉ sont réparties annuellement en fonction de la qualité de l'électricité sur les réseaux publics de distribution dans les différents départements et des besoins identifiés en termes de travaux d'électrification rurale.

Le processus d'attribution des aides (modalités de calcul et de répartition des aides entre AODE) est encadré par un inventaire biennal des besoins, en application de l'article L.2224.31 du CGCT.

Tous les deux ans, des inventaires des besoins en matière de travaux d'électrification rurale sont réalisés dans chaque département, sous l'égide des préfets.

Cette évaluation est réalisée à partir des données issues de la méthode d'évaluation des gestionnaires de réseau. L'inventaire permet de faire état de la qualité du réseau de distribution d'électricité, en identifiant notamment le nombre de départs mal alimentés pour évaluer les besoins de renforcement des réseaux, et les linéaires de réseaux basse tension en fils nus pour ce qui est des besoins de sécurisation.

Dans ce cadre, la DGEC a adressé à chacune des préfetures le 1^{er} juin dernier, une instruction ayant pour objet d'organiser en 2021 la collecte des données afférentes à la distribution électrique BT, pour le SDEC ENERGIE, dans le Calvados. Cette collecte des données servira de base à la répartition des dotations FACÉ pour chacune des AODE pour la période 2022 /2023.

Localement, il appartient à la DREAL de dresser cet inventaire pour le 15 septembre, éventuellement d'organiser une conférence regroupant le SDEC ENERGIE et ENEDIS si pas d'accord sur les données d'inventaire et de transmettre la circulaire dûment complétée à la DGEC au plus tard le 15 octobre 2021.

Les services du SDEC ENERGIE et d'Enedis se sont donc rapidement rapprochés pour échanger sur le contenu des données de cet inventaire.

Un point du dossier sera fait en séance.

○ **Restructuration du groupe EDF**

Après des mois de négociations entre Paris et Bruxelles, les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur le projet de réforme d'EDF. Ce projet de réforme baptisé « HERCULE » puis « Grand EDF » n'aboutira donc pas avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron l'an prochain.

Le prochain président aura fort à faire pour convaincre à la fois Bruxelles et les agents du fournisseur d'électricité qui dénoncent un démantèlement pur et simple du groupe.

Pour rappel, cette réforme prévoit un groupe EDF réorganisé en trois entités :

- « EDF Bleu », en charge des centrales et autres activités nucléaires,
- « EDF Vert », pour les activités de distributions et commercialisation d'énergies vertes,
- « EDF Azur », s'occupant des barrages hydroélectriques.

L'objectif de cette réforme est triple :

1. réformer le prix de vente réglementé du nucléaire (ARENH) pour que le groupe soit en capacité financière d'entretenir et de développer son parc nucléaire ;
2. développer les énergies renouvelables à l'aune de cette restructuration ;
3. remettre sur le devant de la scène les barrages hydroélectriques qu'EDF possède pour ne pas se faire dépasser par ses concurrents.



○ **Territoire d'Énergie Normandie**

La 3ème conférence des Présidents du TEN aura lieu, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, le vendredi 17 septembre, à l'issue du déjeuner du Bureau Syndical.

Cette réunion, à laquelle participeront également aux côtés de la Présidente, MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD, permettra d'aborder les sujets suivants :

- Validation du compte-rendu de la conférence des Présidents du 21 juin 2021,
- Echancier 2021/2022,
- Actualités du TEN,
- Renouvellement du partenariat Région,
- Congrès FNCCR 2022,
- Travaux en cours.

Un point des principaux éléments de cet ordre du jour sera fait en séance.

○ **Commissions Locales d'Énergie de l'automne**

Les prochaines Commissions Locales d'Énergie de l'automne avaient été annoncées pour la période du 22 au 30 novembre.

Compte-tenu de l'organisation des Journées Portes Ouvertes fin septembre/début octobre et des réunions cantonales d'ENEDIS qui suivront du 11 au 20 octobre, un risque de redondance des sujets présentés et de forte mobilisation des élus posent le questionnement de la pertinence du maintien de ces réunions locales.

Il sera proposé au Bureau syndical de valider l'annulation de ces réunions ; les prochaines se tenant au printemps 2022.

Pour rappel, suite à la démission de M. Charles-Henry LEBRUN de Coquainvilliers, une élection partielle reste à prévoir au printemps 2022 pour la CLE de Lisieux Normandie.

○ **Renouvellement du contrat historique gaz naturel avec GRDF**

Pour rappel, depuis plusieurs années est engagé sous l'égide de la FNCCR un processus de renouvellement du contrat de concession historique de gaz passé avec GRDF ; les services du SDEC ÉNERGIE participant à cette négociation nationale.

Ces négociations ont avancé cet été et seraient sur le point d'aboutir. Suite aux dernières réunions d'échanges avec GRDF programmées les 30 septembre et 1^{er} octobre, les résultats des négociations seront soumis au conseil d'orientation des Autorités organisatrices de la distribution publique et au conseil d'administration de la FNCCR.

Sous toutes réserves, il serait envisagé, par les parties, une signature du futur contrat national gaz pour le congrès national des maires les 16 au 18 novembre 2021.

7. ECHEANCES 2EME SEMESTRE 2021 ET 1^{ER} SEMESTRE 2022

Quelques nouveautés, changements de dates, reports ou annulations sont à prendre en compte pour les prochaines échéances 2021, à savoir :

- **Le Comité Technique** du 14 septembre est annulé ; la prochaine réunion reste programmée le 7 décembre.



- **Une visite « Smarts Grid » au Showroom Smile de Rennes** est organisée par le SDEC ÉNERGIE le 20 septembre 2021 à destination des élus et services du SDEC ÉNERGIE, de la Communauté urbaine Caen la mer et de la SPLA Caen Presqu'île.
- **La CAO** initialement programmée le 21 septembre aura lieu le 28 septembre à 9h15.
- **Les traditionnelles réunions cantonales d'Enedis** auront lieu du 11 au 20 octobre 2021. Le détail des dates et lieux de chacune des réunions sera communiqué en séance aux élus du Bureau Syndical afin que le syndicat puisse être représenté à chacune de ces réunions par un élu et un cadre du Syndicat.
- **Une réunion d'information sur le sujet de la méthanisation** sera proposée aux membres du Bureau Syndical le 22 octobre prochain, à 14h15, à l'issue du déjeuner qui suivra l'assemblée du matin.
- **Une réunion de lancement pour le nouveau marché subséquent de fourniture d'énergies** sera organisée fin octobre/début novembre. La date précise sera communiquée en séance.
- **Une réunion de la Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement** est programmée le 17 novembre 2021 à 10h, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE (pour rappel, sont membres titulaires : Patrick JEANNENEZ pour représenter les communes A, Philippe CAPOËN, pour représenter les communes B et Gérard POULAIN, pour représenter les communes C).
- **La conférence NOME 2021** devrait avoir lieu le 22 novembre 2021. Y seront conviés MM. Rémi BOUGAULT et Gérard POULAIN.

Les autres échéances 2021 restent sans changement depuis l'envoi, le 9 juillet dernier, du planning complet de l'année.

Le planning prévisionnel du 1er semestre 2022 sera présenté en séance et communiqué aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion. A noter, dès maintenant, que **le congrès de la FNCCR** aura lieu à Rennes, du 27 au 29 septembre 2022.

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 10 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Finances

8. FINANCEMENT DES PROJETS PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 30 septembre devra se prononcer sur les nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 24 juin 2021, proposés en **annexe 4 p 72**.

Il sera proposé au Bureau Syndical de soumettre cette nouvelle liste au Comité Syndical du 30 septembre 2021.

➤ Ressources Humaines

9. OUVERTURE DU POSTE DE MAINTENEUR AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

En séance du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a délibéré sur la création de deux postes d'agents de maintenance en éclairage public et signalisation lumineuse aux grades d'adjoint technique ou agent de maîtrise selon le profil des candidats.

A l'issue de la procédure de recrutement, il s'avère que l'un des candidats retenus est titulaire du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise. A ce stade, il est donc nécessaire d'ouvrir le poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, avant d'envisager une nomination par voie de promotion interne ultérieurement.

Dans ces conditions, il sera proposé au Bureau Syndical de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en **annexe 5 p 74**.

Délibération : *il appartiendra au Bureau Syndical :*

- *d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021 ;*
- *d'adapter en conséquence le tableau des effectifs ;*
- *d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

10. DEPARTS ET RECRUTEMENTS EN COURS

Les deux postes d'agents de maintenance en éclairage public et signalisation lumineuse sont désormais pourvus. Les agents prendront leurs fonctions à l'issue des Journées Portes Ouvertes, à savoir le 4 octobre 2021 :

- Un agent de maîtrise contractuel, Nicolas TRANQUILLE, qui a précédemment travaillé au sein d'une entreprise ;
- Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Pascal BALLOCHE, agent de Caen la mer.

Concernant le Département Transition Energétique, la procédure de recrutement est toujours en cours sur le poste de conseiller en énergie partagé précédemment occupé par Paul ARRICHIELLO (départ en mars 2021).

Par ailleurs, Pierre USUREAU vient de présenter sa démission du poste de conseiller en énergie partagé qu'il occupe depuis 2017. Ce départ sera effectif à compter du 31 mars 2022.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présentera les travaux de la commission, réunie le 7 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

11. RESTITUTION AU SDEC ÉNERGIE, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE A DEAUVILLE

Enedis, venant aux droits et obligations d'EDF, assure la gestion et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la commune de DEAUVILLE en vertu d'une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signée le 29 juin 2018.

A ce titre, Enedis gère et exploite l'ensemble des biens concédés, y compris les terrains supportant les postes de transformation HTA/BT et notamment le terrain cadastré AI 205 sis 22 Rue Victor Hugo à DEAUVILLE, dont le propriétaire, au vu des informations données par le service du cadastre est Enedis.

Ce terrain ayant la qualité de bien de retour de la concession, conformément au cahier des charges de la concession, il doit cependant être considéré comme propriété de l'autorité concédante.

Enedis ayant informé le Syndicat du fait que le terrain n'a plus d'utilité pour le service de la distribution public d'électricité, il propose de lui restituer à titre gratuit et pour ce faire de conclure une convention de restitution qui actera du statut de parcelle cadastrée AI 205 et de sa désaffectation (**annexe 6 p 75**).

Suite à cette désaffectation, il sera proposé aux membres du Bureau syndical de prononcer le déclassement de la parcelle AI n° 205 sise 22 Rue VICTOR HUGO à Deauville du domaine public du syndicat de l'intégrer à son domaine privé dès lors, elle n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé.

Ce déclassement permettra la cession de cette parcelle à la société SEDELKA SAS qui en a sollicité l'acquisition.

Par avis domanial en date du 3 septembre 2021, la Direction départementale des finances publiques du Calvados a évalué la valeur vénale de ce bien à 1 300 euros avec une marge de négociations de 10%.

Les parties ayant acté un prix de cession de 1 600 euros (ce prix représentant le cout de réitération de la convention de restitution et le prix de cession de la parcelle), il sera proposé de céder cette parcelle à la société SEDELKA SAS à ce prix.

Délibérations : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver le contenu de la convention de restitution aux termes de laquelle ENEDIS remet au SDEC ÉNERGIE la parcelle cadastrée AI 205 d'une superficie de 8 m² située 22 Rue Victor HUGO à DEAUVILLE suite à sa désaffectation ;
- de décider de son déclassement à compter de la conclusion de la convention de restitution ;

- de charger Mme la Présidente d'informer le concessionnaire de ce déclassement ;
- de décider de vendre cette parcelle au prix de 1 600 € hors frais et taxes à la société SEDELKA SAS sise 70 avenue de l'Hippodrome 14 000 Caen ;
- de désigner Maître CHUITON, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique et les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur, les recettes sont prévues au budget primitif 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Concessions Gaz

12. CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES BIOMETHANE (LA RIVIERE ST SAUVEUR ET ABLON)

Le projet de convention proposé, joint en **annexe 7 p 76**, a pour objet de définir les modalités de rattachement au service public de distribution de gaz naturel, dont le SDEC ÉNERGIE est autorité organisatrice de l'énergie sur le territoire de la commune d'ABLON, des canalisations construites par GRDF sur cette commune pour permettre le raccordement à ce réseau d'installations de production de biogaz implantées en dehors de la zone de desserte GRDF conformément à l'article L.453-10 du code de l'énergie.

En tant qu'Autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession accordée à son concessionnaire GRDF sans pour autant que ce périmètre géographique soit étendu.

Les ouvrages à rattacher à la convention de concession du SDEC ÉNERGIE sont des canalisations, de moyenne pression de type B en polyéthylène d'un diamètre de 125 mn, d'une longueur de 1022 mètres situées sur la commune d'ABLON.

Il revient au concessionnaire selon les termes de cette convention, conclue pour la durée restant à courir du traité de concession, de concevoir, construire et exploiter ces ouvrages.

Considérant que, dans le cadre du plan stratégique 2021/2026, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à contribuer au développement de la méthanisation sur les territoires d'une part, en facilitant l'accès au réseau de gaz, la valorisation du biogaz et d'autre part, en créant une dynamique locale permettant de faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans les réseaux concédés, la conclusion de cette convention participe à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet de convention sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 13 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre 2021.

13. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ VECTEUR DE LA TE

Le projet de convention de partenariat proposé pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, joint en **annexe 8 p 85**, a pour objectif de :

1. favoriser le développement du biométhane et l'injection de gaz vert dans le réseau gaz ;
2. mettre en valeur les usages du gaz notamment dans la mobilité durable, dans un contexte de verdissement du réseau gaz ;
3. œuvrer pour un réseau gaz accessible, de qualité et sécurisé.

En conséquence, les parties ont établi, dans le cadre de cette convention, un programme de travail commun pour trois années, afin de contribuer à atteindre ces objectifs.

Cette convention s'organise autour de deux axes :

- Le premier axe est la transition des moyens de production, en lien avec le développement du biométhane et le verdissement du réseau gaz.
- Le second axe est la transition solidaire des usages, autour des thématiques de mobilité durable.

Ce projet de convention, sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 13 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre 2021 et signée à l'occasion des Journées Portes Ouvertes.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 9 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

La tenue de cette commission a été délocalisée en mairie de Valdallière, permettant ainsi d'échanger avec les élus de la commune et de visiter l'après-midi la chaufferie bois réalisée par le syndicat sur la commune de Vassy.

14. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 9 p 95**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations du SDEC ÉNERGIE pour les 18 projets proposés, d'un montant de 234 318,29 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élevant à 146 386,50 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

15. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 10 p 97**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations et versements du SDEC ÉNERGIE pour les 22 projets proposés, d'un montant total de 176 266,36 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 114 001,51 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

16. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ETUDES DE SUBSTITUTION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DE CHALEUR DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer se sont engagés dans le programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA avec pour objectif de massifier la rénovation énergétique du patrimoine public sur l'ensemble du Calvados. Une convention entre le SDEC ÉNERGIE, Caen la mer et la FNCCR a ainsi été signée le 24 mars 2021.

Parmi les objectifs du programme ACTEE portés par le SDEC ÉNERGIE et de la Communauté Urbaine, figure la mise en place d'un marché mutualisé d'études de substitution de chaudières qui doit permettre d'accompagner le choix des collectivités désireuses de s'équiper de système de production de chaleur performant et/ou utilisant des sources d'énergies renouvelables.

Compte tenu de la convergence des besoins, il a été convenu de mettre en place un groupement de commandes pour réaliser ce marché et de désigner le SDEC ENERGIE comme coordonnateur.

Cette convention de groupement, proposée en **annexe 11 p 99**, définit les modalités de mise en œuvre et notamment : la nature des besoins, les missions des membres du groupement, la durée du groupement ou encore l'institution d'un comité de pilotage.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de valider la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté Urbaine de Caen la mer et coordonné par le syndicat pour la réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics pour accompagner le choix des collectivités désireuses de s'équiper de système performant et/ou utilisant des sources d'énergies renouvelables ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

17. RENOUELEMENT DE L'EXPOSITION 2050 DE LA MAISON DE L'ENERGIE

Le syndicat travaille actuellement au renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'énergie, mise en place depuis 2015.

Un projet de nouvel espace a été présenté à la commission « Transition énergétique » le 10 mars 2021, basé sur un concept d'animation renouvelée (principe de l'escape Game) ;

Les investissements nécessaires à sa réalisation sont évalués à 200 000 €. Le plan de financement prévisionnel de l'opération, hors fonctionnement, est le suivant :

	DÉPENSES	CONTRIBUTION			
		SDEC ÉNERGIE	ADEME	RÉGION	CONSEIL DÉPARTEMENTAL
INVESTISSEMENT	200 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
		40%	20%	20%	20%

Le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région, notamment, doit comprendre une délibération du Bureau Syndical qui autorise la Présidente à solliciter des subventions pour le projet.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser, sur la base du plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-avant, la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présentera les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

18. PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE - 6EME TRANCHE 2021

Dans le cadre d'une mesure particulière du plan de relance initié par l'état, qui vise la résilience des réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale, le SDEC ENERGIE a déposé un dossier de financement pour l'implantation de 8 nouvelles bornes rapides.

Communes	Adresses
Sainte Honorine du Fay	Parking du tour de ville
Saint Pierre en Auge	Place de la mairie, Sainte Marguerite de Viette
Annebault	Rond-point route de Rouen
Balleroy sur Drome	Parking route de St Lô, Vaubadon
Le Bény Bocage	La Ferrière
Notre Dame d'Estrées Corbon	Carrefour St Jean
Saint Denis de Méré	Parking Mairie
Tilly sur Seulles	Place de la Mairie

Le 10 Août dernier, les services de l'Etat ont émis un avis favorable pour la réalisation du projet d'implantation des 8 bornes pour un coût de 360 000€ HT et dont le plan de financement est le suivant :

- 20% par le SDEC ENERGIE, soit 72 000 €,
- 46% par les Primes Advenir, soit 165 600 €,
- 34% par le FACÉ, soit 122 400 €.

Une 6^{ème} tranche de travaux 2021 sera donc proposée au Bureau Syndical pour l'implantation de ces 8 nouvelles infrastructures.

Ce programme d'implantation de bornes rapides en zone rurale est initié par le SDEC ENERGIE et vient compléter le Schéma directeur de déploiement des bornes rapides acté par délibération du Bureau syndical en date du 30 novembre 2018.

Les collectivités qui vont accueillir les infrastructures ne sont pas à l'origine de la demande, elles ne seront donc pas sollicitées pour financer leur maintenance, exploitation et supervision. Les dépenses seront prises en charge par le SDEC ENERGIE.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la 6^{ème} tranche de travaux 2021 détaillée ci-avant pour l'implantation de 8 bornes de recharge 100 kVA pour véhicules électriques rechargeables, pour un montant de 360 000,00 € HT ;
- de dire que le financement de cet investissement et sa maintenance et exploitation relèvent exclusivement du SDEC ENERGIE ;
- de mettre à jour le Schéma Directeur de déploiement des bornes de recharges rapides validé par le Bureau syndical du 30 novembre 2018 en y intégrant les 8 bornes rapides ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses à venir à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission, réunie le 3 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Programmes de travaux – Tranches 2021

19. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 48 projets, pour un montant de 816 014 € HT, dont 155 710 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 660 304 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

➔ **Annexe 12 p 105 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- *d'adopter la septième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (48 projets, pour un montant de 816 014 € HT) ;*
- *de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581– Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

20. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 6EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 21 projets, pour un montant de 876 005 € HT.

➔ **Annexe 13 p 107 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- *d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (21 projets, pour un montant de 876 005 € HT) ;*
- *de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

21. PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2021, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 111 008 € HT.

➔ **Annexe 14 p 108 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (12 projets, pour un montant de 111 008 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Programmes de travaux – Tranche 2022**

22. PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 62 projets, pour un montant de 10 274 519 € TTC.

➔ **Annexe 15 p 109 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la première tranche de travaux 2022 d'effacement coordonné des réseaux proposée (62 projets, pour un montant de 10 274 519 € TTC) ;
- de dire que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal, sous réserve du vote du budget, par le Comité Syndical comme suit :
 - Pour les travaux Electricité – 2315
 - Pour les travaux Eclairage Public dans la cadre d'opérations sous mandat – 4581
 - Pour les travaux Eclairage Public – 2317
 - Pour les travaux de Génie Civil – 2315
 - Pour les travaux Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat - 4581
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

23. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
FIERVILLE LES PARCS*	C	CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS	EP	131 581,40 €	2 205,72 €	2%
LISIEUX	A	BOULEVARD CARNOT	EP	40 015,75 €	12 611,11 €	32%
MONDEVILLE	A	RUE BRIERE T2	EP	142 800,00 €	32 400,00 €	23%

* Fourreau éclairage public

Les projets de conventions sont joints en **annexe 16 p 111**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Fierville-les-Parcs, Lisieux et Mondeville, ci-avant décrites ;
- d'adopter les conventions correspondantes ;
- de dire que les dépenses seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et de les autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les trois conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ESQUAY SUR SEULLES	Lotissement chemin de la France	SCI LE VAUSSIEUX (17 LOTS)	Pose de 201,50 ml de réseau électrique Basse Tension souterrains et de coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, y compris raccordement électrique prévu pour future armoire de commande éclairage public.	26 446,85 €
THUE-ET-MUE (BROUAY)	Lotissement Le Clos Rozière	SARL VESQUAL (33 lots)	Pose de 589,70 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains et de coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, y compris branchement d'une armoire de commande éclairage public.	63 304,11 €
VAL D'ARRY (MISSY)	Lotissement des Bonnières	SAS VIABILIS (14 lots)	Pose de 250 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains avec pose de 14 coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, et d'un sectionnement de branchement destiné à une future armoire de commande éclairage public.	26 608,84 €
TOTAL				116 359,80 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les trois conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure électrique, pour un montant total de 116 359,80 € ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les dites conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 3 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

24. ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 6EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ **Travaux 2021 < 40 k€ HT**

La commission présentera au Bureau Syndical la sixième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT en **annexe 17 p 133**.

Programme travaux	Nombre de projets	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	64	277 386 €
EP : Efficacité énergétique	2	56 384 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	5	93 111 €
Signalisation lumineuse	9	43 291 €
Total	80	470 172 €

➤ **Travaux 2021 > 40 k€ HT**

La commission proposera au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 1 111 860 € TTC (**annexe 18 p 135**) :

PROGRAMME DE TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Tranche EP extension renouvellement	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	Mise en place de vidéo protection	101 484 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY		116 055 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM		666 091 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	LION SUR MER	LION SUR MER	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	60 000 €
	HOULGATE	HOULGATE		119 351 €
	ISIGNY SUR MER	ISIGNY SUR MER		126 000 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;

- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

25. CONVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS – LE HOM

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande suivante :

	Dans la liste des 132 communes*	Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
		Nbre de luminaires	Montant HT	
LE HOM	oui	129	79 169 €	4 ans

* délibération du Comité syndical du 17 décembre 2020, actant pour 132 communes du maintien des forfaits basés sur le type de lampe, pour la durée de la convention ou des travaux nécessaire au remplacement des foyers supérieurs à 30 ans.

Cette collectivité étant adhérente à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de valider ce diagnostic afin d'établir la convention permettant la réalisation du programme de travaux proposé et dont le financement est adossé aux aides et contributions actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

La convention correspondante est jointe en **annexe 19 p 136**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposés pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune du Hom ;
- d'approuver la signature de la convention correspondante ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.





PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 juillet à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 2 juillet 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Absents ou excusés :

Madame BARILLON Brigitte, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur MORIN Christophe.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GUIMBRETIERE Hervé a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur RUON Vincent a donné pouvoir à Monsieur POISSON Cédric.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame la Présidente constatant la présence de 18 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2021
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations
4. Marchés Publics
5. Transferts de compétences
6. Actualités
7. Echéances 2ème semestre 2021

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

8. Plan de formation
9. Adhésion au CNAS
10. Elections professionnelles du Comité Technique
11. Extension du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise
12. Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics
13. Mise en place de la M57

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

14. Consultation du SDEC ÉNERGIE sur l'établissement de deux nouveaux zonages et la révision d'un troisième zonage

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
16. Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

17. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

18. Modalités de calcul du forfait d'exploitation des chaufferies bois
19. Convention pour le financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Oully le Tesson
20. Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Mairie de Cormolain
21. Convention de partage des frais juridiques avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour le projet photovoltaïque de la ZAC de la Fossette
22. Révision des droits de cession de l'exposition 2050

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

23. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021
24. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021
25. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021
26. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

27. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) - 5èmes Tranches de travaux 2021
28. Convention éclairage public pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans à Vignats
29. Vente de certificats d'économies d'énergies du SDEC ÉNERGIE

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2021

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2021 est approuvé.

2) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le Bureau Syndical du 11 juin dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

Mobilité	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières	Condé en Normandie Isigny sur Mer
Transition Énergétique	Audits énergétiques - Aides financières : Epaney, Ernes et Cagny	
	Adhésion de la commune de Campigny au Service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)	
	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour la filière bois	
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2021 de la commune de Trévières	
	Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny	
Subvention Cartographie et usages numériques	Subvention 2021 - Handi'chien Mutualisation d'une solution logicielle pour l'application du droit des sols avec la commune de SAINT-SYLVAIN	
Eclairage public	Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (gymnase et dojo pour la commune de Potigny)	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 11 juin 2021.

3) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 11 juin dernier. La liste, jointe en annexe, a été transmise aux élus préalablement à la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

4) MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP (pour la gestion et l'exploitation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse)	
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjoints et des avis de travaux urgents (ATU)	Procédure adaptée

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours.

○ Résultats de consultations, nécessitant délibération (Procédure adaptée)

Objet	Lot	Attributaire
Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants	n° 1 - simple face monochrome - format paysage	CHARVET INDUSTRIES
	n° 2 - simple face monochrome - format portrait	CHARVET INDUSTRIES
	n° 3 - simple face couleur - format paysage	CHARVET INDUSTRIES
	n° 4 - simple face couleur - format portrait	CHARVET INDUSTRIES

Après ces exposés et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 50 732,76 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 47 465,08 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 68 046,00 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 4 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 59 771,52 € HT ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas délibération (Appels d'offres ouverts)**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats des consultations suivantes :

Objet	Attributaire	
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	GT FORLUX	
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	SIMON LIGHTING	
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022	Lot 1 : Bessin - Bocage	<i>Inacceptable</i>
	Lot 2 : Caen la Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	<i>Inacceptable</i>
	Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'auge Sud	Réseaux Environnement

▪ **Travaux souterrains sur les réseaux :**

Attributaire		
Lot 3	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO / TEIM
Lot 4	CC Bayeux intercom	STURNO / TEIM
Lot 5	CC Seulles Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
Lot 7	CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
Lot 8	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CityNetworks / Réseaux Environnement
Lot 9	CC Terre D'Auge	TRP NORMANDIE
Lot 10	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12	CC du Pays de Falaise	SORAPEL / SATO
Lot 13	CC Cingal-Suisse Normande	STEPELEC
Lot 14	CC Vallées de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL / SATO
Lot 15	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO / TEIM
Lot 16	CC Pré Bocage Intercom	STEPELEC

▪ **Travaux aériens et souterrains sur les réseaux :**

Attributaire		
Lot 1	Aérien - Calvados Ouest	<i>Inacceptable</i>
Lot 2	Aérien - Calvados Est	<i>Inacceptable</i>
Lot 11	Souterrain - CC Val Es Dunes – CU Caen la Mer Centre et Est	<i>Inacceptable</i>

▪ **Achat groupé d'électricité - Valorisation des droits ARENH :**

Attributaire		
Lot 1	EDF	Pas de décision à prendre
Lot 2	XELAN	Surveillance quotidienne des cours de l'électricité
Lot 3	TOTAL ENERGIES	Gain ARENH
Lot 4	EDF	Pas de décision à prendre
Lot 5	Sans objet (électricité 100% renouvelable)	

- **Accord cadre - Marché subséquent n° 3 - Fourniture de postes de transformation et de transformateurs :**

Attributaire		
Lot 1	PSSA PSSB	NON ATTRIBUE
Lot 2	H59 TPC	NON ATTRIBUE
Lot 3	H59 NON TPC	NON ATTRIBUE
Lot 4	H61	NON ATTRIBUE
Lot 5	PRCS	NON ATTRIBUE
Lot 6	Armoires de coupure HTA	NON ATTRIBUE
Lot 7	PUC	NON ATTRIBUE
Lot 8	PAC	NON ATTRIBUE

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

- **Reconductions de marchés :**

Objet		Titulaire (s)	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
Traitement des poteaux bois déposés		SRB	12	11/10/2018	10/10/2022	3
Accord-cadre fourniture de bornes	Lot 1 - IRVE de 22 kVA	E-TOTEM / DBT / LRP	24	25/09/2019	24/09/2023	1
	Lot 2 - IRVE de 50 kVA					
	Lot 3 - IRVE de 100 kVA					

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces reconductions de marchés.

- **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux et maintenance EP / SL	5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM	EMES	Prestation de relevé, réglage et entretien de contrôleur de feu	10 000 €
Construction d'une chaufferie à Courtonne-la-Meurdrac	2 - Chauffage	IDEX ENERGIES	ATOUT ENERGIE	Pose d'un conduit de fumisterie	3 000 €
			MULTI RESEAU	Pose de réseau	5 324 €
			CCP CHAUFFAGE	Tuyautage, raccordement hydraulique chaufferie et sous-station	21 500 €

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.

5) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 7 mai 2021 :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
COQUAINVILLIERS	31 mai 2021	Commune non desservie

○ **Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
OUILLY-LE-TESSON	15 juin 2021	Mise en place d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau technique de distribution alimentant l'école et ses logements ainsi que la salle polyvalente de la commune

Madame la Présidente soumet ces demandes de transferts de compétences à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, maire d'Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Coquainvilliers ;*
- *ACCEPTE l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'Ouilly-le-Tesson, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau technique de distribution alimentant l'école et ses logements ainsi que la salle polyvalente de la commune ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

6) ACTUALITES

○ **Commission Consultative pour la Transition Energétique - CCTE**

La Commission Consultative pour la Transition Energétique s'est tenue mardi 15 juin après-midi, dans la salle des fêtes de Fontaine-Etoupefour pour :

- valider la mise à jour de son règlement intérieur,
- procéder à l'élection du représentant du collège des EPCI à la conférence NOME, Monsieur Jean-François GUILLEMOT, représentant de la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- prioriser les actions de sa feuille de route pour les trois ans à venir.

Le résultat du classement des priorités est présenté en séance, comme suit :

Action	Nombre de voix obtenues
Déchetage des délaissés d'élagage	26
Achat groupé de véhicules électriques	26
Opération groupée photovoltaïque	23
Opération groupée de remplacement de chaudières	20
Aides aux travaux de rénovation énergétiques pour les ménages précaires	20
Kit de sensibilisation des usagers des bâtiments publics	17
Mise en place de trames noires	17
Structure partenariale locale dédiée au développement des ENR	15
Combustible bois local de qualité	15
Schéma bornes de recharge pour vélos électriques	15
Information fourniture d'énergie et protection des consommateurs vulnérables	15
Cadastre solaire	14
Etudes potentiel méthanisation	14
Acceptabilité méthanisation	13
Schéma de déploiement des stations GNV	12
Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics	11
Mettre en place un service d'auto-partage	11
Mettre en œuvre un programme d'ateliers de la Fabrique énergétique	11
Projets territoriaux et expo nomade de la Maison de l'énergie	10
Planification raccordement projets ENR	9
Relancer le défi école	6
Mutualiser des petits équipements de mesure pour les collectivités	5

Ces actions sont ensuite présentées par type de priorité :

Groupe de travail	Action prioritaire Mise en œuvre à lancer à court terme	Action secondaire Assurer une veille en vue d'une mise en œuvre à moyen terme
Bâtiments publics	Lancer une opération groupée de remplacement de chaudières	Mettre à disposition un kit de sensibilisation des usagers des bâtiments publics
Trame noire	Coopérer pour la mise en place de trames noires	
Projets collectifs et participatifs ENR	Lancer une opération groupée d'installations photovoltaïques pour les collectivités	Impulser la création d'une structure partenariale locale dédiée au développement et à l'investissement dans les projets ENR
Valorisation des ressources en bois locales	Mutualiser des prestations de déchetage des délaissés d'élagage d'ENEDIS, mais aussi des élagages de bords de route et chez les particuliers	Garantir un combustible bois local et de qualité pour les installations bois-énergie des collectivités
Mobilité durable	Organiser un achat groupé de véhicules légers alternatifs et de vélos à assistance électrique	Elaborer un schéma de développement des bornes de recharge pour vélos électriques articulé avec les schémas cyclables
Précarité énergétique	Articuler les aides aux travaux de rénovation énergétiques pour les ménages précaires apportées par le SDEC ENERGIE avec celles apportées par les EPCI	Mettre en place auprès des habitants des actions d'information sur la fourniture d'énergie et de protection des consommateurs les plus vulnérables

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

○ **Les Journées portes ouvertes**

Comme validé par le Bureau Syndical du 11 juin dernier et annoncé en Comité Syndical du 24 juin, les « Journées Portes Ouvertes » - JPO – dont la vocation est, au-delà de la découverte des services et des agents constituant le syndicat, de pouvoir informer et échanger avec les élus sur les axes de développement du SDEC ÉNERGIE auront lieu les 30 septembre et 1er octobre 2021.

Un état d'avancement de l'organisation de cet évènement et notamment le programme de ces deux journées sont présentés en séance.

Le programme prévisionnel est annoncé, comme suit :

- **4 conférences en partenariat**, sur invitation (2 par jour, durée : 1H30-2h dans l'espace Marcel Restout) :
 - Production ENR locale, autoconsommation collective, où comment les collectivités deviennent des acteurs de la TE
 - Acceptabilité sociale des projets, une réalité à intégrer
 - Mobilité bas carbone : une révolution en marche
 - S'engager dans la performance énergétique
- **9 ateliers techniques basés sur des échanges avec les participants** autour des thèmes suivants (durée : 1h max – Fabrique énergétique ou salle du 1^{er} étage) :
 - Le financement des projets,
 - Montage d'un projet d'effacement des réseaux,
 - Montage d'un projet photovoltaïque,
 - Montage d'un projet de chaufferie bois et réseau de chaleur,
 - Raccordement aux réseaux et réponses au AU/CU,
 - Urbanisation et réseaux (évolution des PCAET...),
 - La cartographie via Mapéo Calvados V2,
 - La précarité énergétique à l'échelle de votre territoire : outil Géodip de l'ONPE,
 - L'énergie, quelle qualité et à quel prix ?
- **Des espaces à découvrir en continu :**
 - Exposition de matériels innovants d'éclairage public, (garage),
 - Stand des partenaires (concessionnaires, ...) (salle de classe),
 - Démonstration de panneaux à messages variables et services connectés à l'éclairage public (garage),
 - Véhicules et stations hydrogènes (en extérieur),
 - Exposition 2050.
- **L'accueil du Comité Syndical le 30 septembre ;**
- **Un temps fort : la signature de la convention « ACTEE ».**

Deux espaces de restauration seront proposés :

- Garage avec exposition de matériels : café continu + pause matin + pause après-midi,
- Chapiteau extérieur devant l'espace Marcel Restout : buffet du midi (invités et agents) et vendredi soir.

La signature de la charte ACTEE sera organisée après les premières conférences et premiers ateliers du jeudi 30 septembre matin.

Monsieur Denis CHERON sollicite l'intervention de la CUMA et Madame Nadine LAMBINET-PELLE propose également de faire intervenir Monsieur Philippe BOUCLY, Président de la société France Hydrogène, sur l'atelier Mobilité.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et valide l'organisation proposée.

○ **Retour groupe ad'hoc SEM**

La commission Ad'Hoc, composée de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE et de Messieurs Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD et constituée pour définir la positionnement du syndicat et les(s) outil(s) pertinent(s) pour assurer une stratégie cohérente de développement des EnR sur le territoire, s'est réunie juste avant cette séance, afin de poursuivre ses réflexions préalables, nécessaires à l'évaluation de cette faisabilité.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE informe les élus qu'un échange a eu lieu avec Monsieur Joël BRUNEAU, Président de Caen la mer, pour définir les attentes et besoins de chacun, et qu'un prochain rendez-vous va être organisé avec Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Vice-Président de la Région en charge de la transition environnementale et énergétique, pour mesurer les degrés d'implication des uns et des autres.

Les conclusions de ces échanges seront présentées lors d'une prochaine séance pour évoquer ensemble la structure la plus opérationnelle et la plus à même de répondre aux besoins de tous.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Projets photovoltaïques au sol**

Le SDEC ÉNERGIE est sollicité par des collectivités ou des développeurs pour les accompagner dans le développement de projets photovoltaïques au sol.

Pour rappel, le Comité Syndical a acté la participation du syndicat à la SAS « parc photovoltaïque de la FIEFFE » dont la montée au capital est conditionnée à la consolidation du modèle économique.

Une offre commune avec la société ENGIE avait été faite pour un appel à projet concernant le développement d'un important parc photovoltaïque sur l'aéroport de Deauville ; appel à projet pour lequel le syndicat n'avait pas été retenu.

Le SDEC ÉNERGIE est régulièrement sollicité. Actuellement, il l'est par :

- la communauté de communes de Cœur de Nacre dans le cadre d'études préalables de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de la future extension de la ZAC de la Fossette ;
- la société LUXEL, filiale d'EDF, pour un appel à projet visant la construction d'un parc photovoltaïque sur la friche industrielle de l'ancienne société HONEYWELL.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

7) ECHEANCES DU 2ND SEMESTRE 2021

Les derniers changements de dates, reports ou annulations à prendre en compte pour les prochaines échéances 2021, sont rappelées à l'écran :

- La commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques initialement prévue le 7 septembre aura finalement lieu le 10 septembre à 14h.
- Compte-tenu du planning très chargé de septembre (Normandie Energies Tour, Comité Syndical, Assemblée Générale de l'UAMC, Journées Portes Ouvertes, ...), la journée du personnel prévue le 10 septembre est reportée au printemps 2022.

- Une visite du showroom Smile sur les smart grid à Rennes (Thématiques abordées : Hydrogène et mobilité, opération passive sur des logements et bâtiments tertiaires avec installation de panneaux photovoltaïques, production d'énergie renouvelables-traitement de l'eau et valorisation des déchets, ...) est programmée le 20 septembre 2021.
- Le Comité Technique installé depuis le 6 juillet dernier se réunira les 14 septembre et 7 décembre 2021 à 9h30.
- La Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre est maintenue pour le moment et celle du 12 octobre est décalée au 19 octobre.
- L'Assemblée Générale annuelle de l'Union Amicale des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Calvados se tiendra le lundi 27 septembre 2021 au centre de congrès de Caen. Pour rappel et conformément aux dispositions de la convention signée le 24 juin dernier avec l'UAMC, le SDEC ÉNERGIE en tant que partenaire au travers de cet événement, y disposera d'un stand.
- Une information sur la méthanisation sera proposée aux élus du Bureau Syndical à l'issue de leur réunion du 22 octobre 2021.
- La commission « Relations usagers et précarité énergétique » du 18 novembre sera avancée au 10 novembre de manière à organiser une visite sur site dans le cadre de la journée nationale de la précarité énergétique. L'horaire précis de cette commission sera précisé ultérieurement (prévoir la journée).
- Une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est programmée le 14 décembre à 10h, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE (pour rappel, sont membres titulaires : Catherine GOURNEY-LECONTE, Anne-Marie BAREAU, Brigitte BARILLON, Jean-Luc GUILLOUARD, Philippe LAGALLE et Cédric POISSON).

Les autres échéances restent sans changement depuis l'envoi, le 11 juin dernier, du planning complet de l'année 2021.

Une nouvelle mise à jour du calendrier sera communiquée aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 29 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

- o **Ressources Humaines**

8) PLAN DE FORMATION

La mise en œuvre des cinq axes du plan stratégique 2021-2026 nécessite la mobilisation des ressources internes au syndicat pour atteindre les objectifs fixés. Plus particulièrement, le SDEC ÉNERGIE s'appuie sur un niveau soutenu d'expertise et sur le développement des compétences des agents.

C'est dans ce cadre que le SDEC ÉNERGIE élabore annuellement un plan de formation tenant compte des besoins prioritaires des services et des demandes individuelles des agents exprimées lors des évaluations annuelles.

A ce titre, le plan de formation comprend notamment les formations nécessaires à l'intégration et la professionnalisation des agents, à leur perfectionnement et à la préparation aux concours et examens professionnels.

Pour rappel, le plan de formation 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire avec 27 formations annulées sur 60 prévues. 15 des 33 formations maintenues se sont déroulées à distance, représentant 137,5 jours au total pour 83% de l'effectif formé (soit 50 agents) et une dépense de 18 060 euros.

Avec un budget prévisionnel de 25 000 €, le programme prévisionnel de formation 2021 – *annexe 3 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical* - couvre au principal de nombreuses thématiques « métier » : les achats publics, les ressources humaines, les finances, l'hygiène et la sécurité, la réglementation et les normes appliquées pour construire des réseaux publics d'électricité, d'éclairage et de signalisation lumineuse, les domaines de l'informatique et de la cartographie, les métiers de la communication, tout le champ opération de la transition énergétique et de l'urbanisme.

Il porte sur près de 60 actions de formation (sur 110 demandées initialement).

Compte tenu des besoins exprimés par les agents dans le cadre des comptes rendus annuels d'évaluation, de la dotation budgétaire, de la disponibilité des agents au regard de l'activité des services et des offres de formation par les organismes spécialisés, il a été privilégié les formations CNFPT, les formations collectives et celles réalisées par certains agents au titre de leur compétence et expertise et enfin les formations de perfectionnement.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

9) ADHESION AU CNAS

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en 1985.

Cette association, qui compte 20 111 structures territoriales adhérentes représentant 799 397 bénéficiaires, propose une offre complétée de prestations visant notamment à favoriser les liens de solidarité des agents.

Le Conseil d'Administration du CNAS a décidé le 3 juin 2021 que les cotisations 2021 et 2022 seront identiques à celles de 2020, à savoir 212 euros par agent actif et 137.80 euros par retraité, soit, pour le SDEC ÉNERGIE, un montant de 12 720 euros et 964.60 euros annuels sur la base de 60 actifs et 7 retraités.

Considérant que la mission principale du CNAS est de proposer des services qui concernent prioritairement les agents actifs de la fonction publique (et leurs familles), la commission propose de maintenir le principe de l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS uniquement pour ses agents actifs pour la durée du mandat en cours et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

En effet, la faible utilisation par les agents retraités des prestations offertes par le CNAS et l'augmentation importante attendue du nombre de retraités dans les années à venir, conduit la commission à suspendre le bénéfice de ce dispositif aux agents retraités.

Madame la Présidente propose un renouvellement tacite jusqu'en 2026, échéance du mandat des élus du Bureau Syndical, et sous réserve d'une augmentation raisonnable des cotisations annuelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de renouveler l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS à compter du 1er janvier 2021 et d'acter son renouvellement annuel par tacite reconduction, sous réserve de l'évolution raisonnable du montant des cotisations, et ce jusqu'en 2026,*
- *DECIDE de verser annuellement au CNAS une cotisation forfaitaire calculée selon le nombre de bénéficiaires actifs au 1^{er} janvier de l'année considérée et ce à compter du 1^{er} janvier 2022,*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6458 du budget principal,*

- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

10) ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU COMITE TECHNIQUE

Conformément à l'annonce faite lors des derniers Bureaux Syndicaux, dans le cadre de la mise en place des instances paritaires de la collectivité, les agents du syndicat ont été invités le 22 juin dernier à procéder à l'élection de leurs représentants au Comité Technique.

Une liste unique et excédentaire de 12 candidats, soutenue par la Fédération Autonome de la Fonction publique territoriale - FA-FPT - a été élue par 53 voix (soit 94,6 % des suffrages exprimés).

Ont ainsi été élus :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Sandrine BONNEGENT	Monsieur François THOMAS
Madame Sandrine MARIE-LE BRUN	Madame Patricia MOYROUD
Monsieur David MAILLARD	Monsieur Loïc CORDON

Pour mémoire, les représentants de la collectivité dans cette même instance sont :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Catherine GOURNEY-LECONTE	Monsieur Hervé GUIMBRETIERE
Monsieur Philippe LAGALLE	Monsieur Henri GIRARD
Monsieur Jean LEPAULMIER	Madame Brigitte BARILLON

Suite à ce scrutin, la 1^{ère} réunion du Comité Technique a eu lieu le 6 juillet 2021 à 14h30. L'ordre du jour prévisionnel de cette séance étant le suivant :

- Retour sur le déroulement du scrutin,
- Présentation de la composition du Comité Technique Elus/Agents,
- Rappel des compétences et cas de saisine du CT,
- Elaboration et adoption du Règlement Intérieur du Comité Technique (règles de fonctionnement de l'instance),
- Calendrier prévisionnel des séances (14 septembre et 7 décembre 2021).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

11) EXTENSION DU BENEFICE DU RIFSEEP AU CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE

Par délibération du Bureau Syndical en date du 14 septembre 2018 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré pour les agents de la filière administrative du SDEC ÉNERGIE et, par délibération du Bureau Syndical du 20 novembre 2020, il a été étendu au bénéfice des agents relevant des cadres d'emploi de la filière technique.

Considérant la création décidée par le Bureau Syndical du 19 mars 2021, de deux emplois d'agents de maintenance éclairage public - signalisation lumineuse au grade d'agent de maîtrise, respectivement à compter du 1^{er} avril et du 1^{er} juillet 2021 et qu'il y a donc lieu d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des groupes de fonctions et les montants annuels comme suit :

FILIERE TECHNIQUE			Montant annuel maxi IFSE	Montant annuels maxi CIA
C	GCT1	Assistants techniques Agent de maîtrise / Adjoint technique	10 000 €	600 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer, à compter du 1^{er} juillet 2021, au dispositif du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les agents contractuels de droit public relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise de la filière technique dans les conditions ci-dessus exposées ;
- DECIDE d'instaurer, pour ce cadre d'emploi dans ces mêmes conditions, et ce à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - o L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
 - o Le complément indemnitaires annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- DECIDE de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget principal primitif au chapitre 012 ;
- AUTORISE Madame la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné ;
- AUTORISE Madame la Présidente à procéder à toutes les formalités afférentes et à signer tous les actes et documents se rapportant à ces décisions.

o Achats / Marchés publics / Finances

12) PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de la gestion de ses commandes, et en tenant compte des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ÉNERGIE a souhaité élaborer un document faisant état des principales obligations applicables dans ce cadre (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier etc.).

Le document proposé, qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical en annexe 4 de leur note de présentation, a vocation à compléter et remplacer le document « Procédure interne Achats du SDEC ÉNERGIE » voté initialement au Bureau Syndical du 30 juin 2014 et ajusté les 30 octobre 2015 et 23 février 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics », annexé à la présente délibération ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

13) MISE EN PLACE DE LA M57

Monsieur le Vice-Président rappelle que la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 sera applicable de plein droit à toutes les collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises privées,
- Fusionner les instructions budgétaires et comptables (M14, M52 et M71) en une seule,
- Simplifier les documents comptables obligatoires par la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Les principaux changements portent sur :

- L'assouplissement des règles comptables par la mise en place de la fongibilité des crédits et de la pluri-annualité des programmes,
- La généralisation du principe de provisions pour risques et charges,
- La possibilité de changement de méthode comptable sous certaines conditions,
- L'obligation d'établir un règlement budgétaire et financier validé par la collectivité,
- La rigueur accrue dans la gestion de l'actif : immobilisations, amortissements et subventions d'investissement versées,
- La suppression des éléments exceptionnels et donc du résultat exceptionnel,
- L'application de nouvelles références des fonctions.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le SDEC ÉNERGIE se dote de moyens pour renforcer la qualité budgétaire et comptable de ses opérations. A ce titre, il a acquis un nouveau logiciel de gestion financière et s'est porté candidat à la mise en œuvre du compte financier unique.

S'inscrivant dans cette dynamique, la commission propose d'anticiper le passage de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2022.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre 2021.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 29 juin 2021.

14) CONSULTATION DU SDEC ÉNERGIE SUR L'ETABLISSEMENT DE DEUX NOUVEAUX ZONAGES ET LA REVISION D'UN TROISIEME ZONAGE

Depuis la création du droit à l'injection des installations de production de biométhane dans les réseaux de gaz en 2018, il revient aux gestionnaires de réseaux de proposer à la CRE (Commission de régulation de l'énergie) la création de zonages de raccordement des installations de production de biogaz. Ces zonages définissent le mode de raccordement des installations d'injection le plus pertinent des futurs projets dans chaque zone (il s'agit ici de minimiser les investissements de raccordement et de renforcement).

Ce zonage est prescriptif : toutes les demandes de raccordement des installations de production de biométhane dans cette zone devront être conformes à ce zonage approuvé.

Ce zonage induit une prise en charge des coûts de renforcement des réseaux de gaz, lorsqu'ils sont indispensables aux raccordements de ces installations, par l'ensemble des usagers via l'ATRD (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz naturel), si le ratio I (Il s'agit des investissements de renforcement et de raccordement nécessaires pour permettre l'injection de biométhane sur la zone) /V (Ce sont les capacités probabilisées d'injection des projets existants et le potentiel méthanisable estimé à 2050, ces deux paramètres étant pondérés) est inférieur à 4 700€/Nm³/h sur la zone de raccordement.

Les AODG (autorité organisatrice de la distribution de gaz) sont consultées dans le cadre de l'élaboration et de la révision de ces zonages, avant transmission à la CRE.

Sur le département du Calvados plusieurs zonages ont été approuvés, il s'agit des zonages suivants :

- Caen - Bayeux
- Livarot,
- Argentan - Falaise
- Deauville.

Le SDEC ÉNERGIE est aujourd'hui consulté par GRDF sur l'établissement de deux nouveaux zonages (la consultation relative à leur création a débuté le 21 juin dernier et sera close le 12 juillet prochain), il s'agit des zonages suivants :

- Isigny sur Mer – Carentan
- Vire- Flers

Par ailleurs, dans le cadre des échanges réguliers avec GRDF, le concessionnaire a informé le syndicat du lancement, lors de l'été, d'une nouvelle consultation concernant la révision du zonage de Deauville.

La commission a donc émis un avis favorable sur l'établissement et la révision de ces quatre zonages, dans l'attente, pour ce dernier, du lancement de la consultation qui de fait est intervenu le 1^{er} juillet dernier.

Le Bureau Syndical valide ces quatre zonages.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 30 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

15) AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 7 projets étudiés, d'un montant de 132 459,48 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 80 694,79 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les 7 projets proposés, d'un montant de 132 459,48 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 80 694.79 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

16) AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 9 projets, d'un montant total de 91 321,75 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 59 814,02 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour 9 projets proposés, d'un montant total de 91 321,75 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 59 814,02 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 1^{er} juillet 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

17) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, la commission propose aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur des demandes d'aides reçues d'INHARI et de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
INHARI	CAUMONT-SUR-AURE	- Installation d'une VMC Double flux - Isolation des parois extérieures - Remplacement des vélux	29 991 €	42 %	2 000 €	2 350 €
	MAY-SUR-ORNE	- Isolation des rampants - Remplacement du système de chauffage par une chaudière à condensation gaz - Remplacement des velux - Installation de volets	26 402 €	58 %	2 000 €	2 670 €
SOLIHA	GENNEVILLE	- Isolation de la toiture - Remplacement des menuiseries - Installation d'une VMC hygro B	23 511 €	46,4 %	2 000 €	2 250 €
	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	- Isolation extérieure des parois	21 518 €	42 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion inclus

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 350 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Caumont-sur-Aure et une aide de 2 670 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de May-sur-Orne.*
- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Genneville et une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair.*
- *DIT que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant*

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 30 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

18) MODALITES DE CALCUL DU FORFAIT D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES BOIS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE gère actuellement l'exploitation de deux chaufferies bois énergie. Quatre nouvelles installations devraient être mises en service d'ici cette fin d'année.

Conformément au guide des aides et contributions financières, le forfait de maintenance pour les collectivités ayant transféré leur compétence « Energies Renouvelables » pour des projets bois doit être fixé par décision du Bureau Syndical.

Ce forfait prend en compte le coût réel des opérations courantes d'exploitation et permet de couvrir le temps passé par les agents du syndicat, sans pénaliser la rentabilité économique des chaufferies bois. Le forfait pourra être réévalué chaque année sur proposition du Comité Syndical.

Il sera proposé de définir une contribution de la collectivité qui comprend :

- Une part variable qui sera répercutée à l'euro près : elle correspond aux montants des dépenses réellement effectuées pour les opérations courantes d'exploitation (supervision, assurance, achat de combustible, maintenance préventive...),

Et

- Une part fixe qui correspond au temps passé par les agents du syndicat pour suivre l'exploitation des installations (frais de gestion). Une distinction est faite selon le type de chaufferie :
 - o Chaufferie granulés : 250 €/an
 - o Chaufferie bois plaquettes : (500 € + 2 €/kW)/an

A noter que les frais engagés dans le cadre d'opérations de maintenance curative feront l'objet d'un accord préalable de la collectivité, avant engagement de la dépense.

Un appel à contribution sera effectué 1 fois/an, pour l'ensemble des frais d'exploitation. Concernant la maintenance curative, la contribution de la collectivité est appelée après la réalisation de chaque opération de maintenance.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'une mise à jour des Conditions Techniques, Administratives et Financières attachées à cette compétence, actée au Comité Syndical de début 2022.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE la mise en place d'une contribution des collectivités aux charges d'exploitation avec d'une part, une partie variable correspondante à une répercussion au réel des dépenses réalisées pour les opérations courantes d'exploitation et de maintenance préventive et d'autre part, une partie fixe correspondante aux frais de gestion du syndicat ;*
- *APPROUVE les modalités de calcul et l'application des frais de gestion du SDEC ÉNERGIE ;*
- *APPROUVE les modalités de mise en œuvre de la maintenance curative ;*
- *DIT que la recette sera imputée à l'article 747485 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

19) CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE A OUILLY LE TESSON

Monsieur Marc LECERF rappelle que la commune d'Ouilly-le-Tesson souhaite développer un projet de chaufferie bois associée à un réseau technique de distribution de chaleur pour alimenter 4 bâtiments (école, logements et salle polyvalente).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ouilly-le-Tesson n° 31-2018 du 27 août 2018, la collectivité a transféré sa compétence « Energies renouvelables » au syndicat. Par délibération du 15 juin 2021, elle a approuvée l'élargissement du périmètre de cette compétence pour la mise en œuvre de ce projet bois.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel du projet de chaufferie bois et du réseau de distribution de chaleur associé est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (€ HT)	RECETTES	MONTANT (€)	%
Chaufferie + Process bois	155 151 €	RÉGION	18 775 €	7 %
Chaudière d'appoint / secours	20 000 €	ADEME	22 082 €	7 %
Réseau et sous-stations	36 527 €	ÉTAT (DSIL)	106 735 €	40 %
Études (hors Maîtrise d'œuvre)	6 322 €	ÉTAT (DETR)	42 694 €	16 %
VRD	5000 €	SDEC ÉNERGIE	81 551 €	30 %
Aléa de chantier	13 380 €			
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 457 €			
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	271 837 €	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS	271 837 €	

Après avis des services de la Préfecture, l'éligibilité du syndicat aux subventions (DSIL et DETR), en tant que maître d'ouvrage agissant pour le compte de la collectivité par transfert de compétence nécessite une convention entre les préfetures de Normandie et du Calvados, la commune et le SDEC ÉNERGIE.

Ainsi, la commission propose au Bureau Syndical la signature d'une convention entre les Préfectures de Normandie, du Calvados, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE pour que le préfet de Région puisse prendre un arrêté attributif qui permettra au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible (annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical).

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, maire d'Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACTE la signature d'une convention entre les Préfectures de Normandie, du Calvados, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;
- VALIDE le plan de financement prévisionnel et les modalités de financements proposés ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

20) CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS JURIDIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE POUR LE PROJET DE LA ZAC DE LA FOSSETTE

Comme annoncé dans les actualités, la communauté de communes Cœur de Nacre a sollicité le syndicat pour envisager le développement d'un projet de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments qui composent l'extension de la ZAC de la Fossette. Le projet dispose d'un potentiel sur plus de trente bâtiments, pour une surface totale de panneaux de plus de 20 000 m².

Afin de partager les coûts d'étude et d'analyse juridique liés au montage d'un tel projet, il convient de formaliser une convention de partenariat (sur le même modèle que le projet de la FIEFFE à Vire Normandie).

Les coûts financiers portent sur les différentes études nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet et notamment :

- Le dimensionnement et le modèle économique,
- La faisabilité juridique,
- La structure de la société de projet et sa gouvernance.

Le montant estimé des coûts est de 30 000 € HT. Ils seront supportés à part égale par la communauté de communes et par le SDEC ÉNERGIE.

Si le projet venait à se réaliser, ces coûts de pré-étude seraient reversés dans le coût global de l'opération.

Le projet de convention a été adressé en annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

A noter que Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature d'une convention avec la communauté de communes Cœur de Nacre pour le partage des frais d'études et d'analyse juridique liés au montage du projet photovoltaïque sur la future ZAC Cœur de Nacre ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6226 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

21) PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE - MAIRIE DE CORMOLAIN

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a accepté, l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Cormolain pour son projet de création d'un réseau technique de distribution de chaleur bois granulés sur la mairie.

Le coût du projet est évalué à 30 000 € HT. La consultation des entreprises de travaux est en cours.

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet serait donc de 30 000 € x 30 % = 9 000 €.

Des financements complémentaires seront demandés :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables,
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ÉNERGIE.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Chaudière à granulés	10 000 €	Région	1 980 €	7 %
Autres équipements, accessoires et main d'œuvre	20 000 €	ADEME (contrat patrimonial)	4 671 €	15 %
		Commune de Cormolain	14 349 €	48 %
		SDEC ÉNERGIE	9 000 €	30 %
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €	

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

A noter que Monsieur Cédric POISSON, maire de Cormolain, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACTE le plan de financement du projet de création d'un réseau technique de distribution de chaleur bois granulés pour la mairie de la commune de Cormolain, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

22) DROITS DE CESSION POUR LA REPRODUCTION DE L'EXPOSITION FIXE 2050 (POUR LE SYNDICAT DE LA HAUTE VIENNE)

Pour rappel, par délibération du 27 mai 2016, le Bureau Syndical a autorisé la mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition 2050 pour le compte de tiers sous condition de paiement d'une indemnité au SDEC ÉNERGIE. Cette indemnité s'élève à 7 000€ pour un exemplaire de l'exposition fixe.

Le syndicat d'énergies de la Haute Vienne a manifesté son intention de demander la reproduction de l'exposition 2050.

Compte tenu du travail d'adaptation, de mise à jour des supports et du temps écoulé depuis la création de l'exposition, le syndicat de la Haute Vienne sollicite le SDEC ÉNERGIE pour une réduction du montant de l'indemnité demandée.

La commission s'est prononcée en faveur d'une réduction de 2 000 €. Le montant de l'indemnité proposée au syndicat de la Haute Vienne pour autoriser la reproduction de l'exposition fixe 2050 serait donc de 5 000 €.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACTE la mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition 2050 au profit du syndicat d'énergies de la Haute Vienne en contrepartie d'une indemnité de 5 000€ ;
- DIT que la recette sera inscrite au chapitre 75 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 25 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

23) PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2021

La sixième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 19 projets, pour un montant de 442 989 € HT, dont 28 358 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 414 631 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (19 projets, pour un montant de 442 989 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

24) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 5EME TRANCHE 2021

La cinquième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernent 9 projets, pour un montant de 499 559 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (9 projets, pour un montant de 499 559 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

25) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2021

La quatrième tranche de travaux 2021, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 8 projets, pour un montant de 360 730 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (8 projets, pour un montant de 360 730 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

26) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VIRE NORMANDIE (VIRE)	A	RUE GIRARD	EP	248 291,98 €	53 520,07 €	22%
PONT L'EVEQUE (Pont l'Evêque)*	A	RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE	EP	128 992,74 €	1 992,74 €	2 %

* Uniquement le fourreau d'éclairage public (la fourniture et la pose du matériel étant gérées par la ville de Pont l'Evêque)

Les projets de conventions ont été adressés en annexe 12 de la note de présentation jointe à la convocation des élus.

Madame la Présidente soumet ces projets de conventionnement au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Vire Normandie et de Pont-l'Evêque décrites ci-dessus ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2021 du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur quatre conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les quatre conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ASNELLES	"LES VILLAS DE NACRE" 20 lots	SAS Triumvirat Finances	Pose de 251 ml de réseaux BT souterrains, de 117 ml de branchements BT souterrains.	34 566,38 €
BOULON	"LES COUTURES" 28 lots	MERCATOR by Habitat Project	Pose de 413,70 ml de réseau BT souterrain, de 177,20 ml de câble de branchement souterrain.	47 708,45 €
ST-GERMAIN- LE-VASSON	"LE CLOS DE LA VALLEE" 12 lots	SARL ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 98 ml de réseau BT souterrain, de 87,5 ml de câble de branchement souterrain.	16 852,74 €
ST-SYLVAIN	"LE CLOS ROCHER - Tranche 1" 23 lots	NEXITY FONCIER CONSEIL	Pose de 528 ml de réseau BT souterrain, de 154 ml de câble de branchement souterrain.	49 178,52 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les quatre conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 148 306,09 € ;
- DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 25 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

27) ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 5EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ Travaux 2021 < 40 000 € HT

Monsieur Jean LEPAULMIER présente au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT (transmise en annexe 13 de la note du Bureau Syndical).

Programme travaux	Nombre de projets	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	41	155 467 €
EP : Efficacité énergétique	2	30 559 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	3	43 305 €
Total	46	229 331 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Travaux 2021 > 40 000 € HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 1 040 830 € TTC (transmise en annexe 14 de la note du Bureau Syndical) :

PROGRAMME DE TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Tranche EP extension renouvellement	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT	74 423 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	ECLAIRAGE D'UN STADE DE FOOT	69 295 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE (ensemble du territoire)	DIAG EP ET PROG R30 2021	55 407 €
	BAYEUX	BAYEUX	DIAG EP 2021	110 149 €
	COURSEULLES	COURSEULLES	DIAG EP 2021	112 951 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	CHICHEBOVILLE	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	335 058 €
	FALAISE	FALAISE	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC TRANCHE 2021	167 205 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30 ET EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2021	116 342 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public proposée (8 projets pour un montant de 1 040 829 €) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

28) CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS A VIGNATS

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande de la commune de Vignats pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans :

Dans la liste des 132 communes*	Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
	Nbre de luminaires	Montant HT	
oui	37	12 641 €	4 ans

Cette collectivité étant adhérente à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider ce diagnostic afin d'établir la convention permettant la réalisation du programme de travaux proposé et dont le financement est adossé aux aides et contributions actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

La convention correspondante a été transmise en annexe 15 de la note du Bureau Syndical.

Madame la Présidente soumet cette proposition de convention au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposées pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune de Vignats ;*
- *APPROUVE la signature de la convention correspondante jointe en annexe ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

29) VENTE DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES DU SDEC ÉNERGIE

Pour rappel, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, sur une période donnée aux vendeurs d'énergie et de carburants, appelés les obligés.

Compte-tenu du fait que les obligés ont vendu moins d'énergie en 2020 suite à la crise Covid, le prix de rachat des CEE a subi une baisse et les derniers CEE vendus en juin 2020 ont été vendus à la valeur de 8,192 € ht/MWh cumac.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est titulaire d'un volume de 17 452 708 MWh cumac, le syndicat a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans l'échange de CEE.

Le tableau suivant résume le niveau des offres réceptionnées :

Structure	Montant en € HT	Note sur 20	Classement
ACT COMMODITIES	7,357	15,9	1er
CEE CONSEILS			
COMPAGNIE DES ECONOMIE D'ENERGIE : LAC2E	7,11	14,7	7ème
CTR CONSEIL GROUPE LEYTON	7,34	15,8	2ème
ECONOMIES D'ENERGIE	7,15	14,9	4ème
EDF			
ENGIE	7,04	14,4	8ème
GEO PLC			
GREEN PRIME	7,316	15,7	3ème
LA POSTE			
LA SOCIETE FINANCIERE			
OBJECTIF-ECOENERGIE	7,12	14,8	6ème
SONERGIA			
STX COMMODITIES	7,125	14,8	5ème
TEKSIA			
TOTAL DIRECT ENERGIE	7	14,2	9ème

Monsieur Jean LEPAUMIER remercie l'équipe, qui doit être en vigilance constante sur l'évolution des courbes, et souligne le travail fait en amont et qui amène forcément à de bons résultats.

Compte tenu du montant des offres, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de vendre, dès maintenant, 100% des CEE disponibles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la vente des 17 452 708 KWh cumac du SDEC ÉNERGIE au titre de l'année 2021 à la société ACT COMMODITIES pour le prix de 7,357 € du MWH qui apportera une recette de 128 400 €;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les pièces, actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Denis CHERON demande qu'un rappel soit fait auprès des représentants du Comité Syndical pour leur participation au Comité Syndical afin de garantir le quorum pour les prochaines séances.

Madame GOURNEY-LECONTE signale qu'un mail a été adressé à l'ensemble des élus comme piqûre de rappel et qu'elle est parfaitement consciente de la situation. Elle partage la remarque d'autant plus que le Comité Syndical, qui bénéficie, jusqu'au 30 septembre 2021, de l'assouplissement des règles compte-tenu de la crise sanitaire, devra revenir à des règles de quorum classiques après cette date. Le syndicat risque vite de rencontrer des difficultés à atteindre le quorum.

Par ailleurs, Monsieur Denis CHERON précise que, depuis les interventions de M. Jean-Luc VERET, Maire de Ver-sur-Mer, en Comité Syndical, l'éclairage public soulève de plus en plus d'interrogations des communes quant au nombre de lampadaires posés. Il précise que les règles pour se conformer à la norme doivent bien être expliquées aux élus.

Monsieur Bruno DELIQUE souligne que ces remontées de terrain de la part des élus ont été communiquées à l'AFE et qu'il est effectivement nécessaire de communiquer également auprès des collectivités.

Après ces échanges, Madame la Présidente lève la séance à 12h10.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Cédric POISSON

Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses du Personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 02/07/2021 au 30/08/2021

Numéro de compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 960,64	10/08/2021
			2 964,71	12/07/2021
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	741,19	12/07/2021
			740,17	10/08/2021
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	CDG CALVADOS	1 111,76	12/07/2021
		URSSAF	1 334,15	12/07/2021
		CDG CALVADOS	1 110,23	10/08/2021
		URSSAF	1 332,32	10/08/2021
64111	Rémunération principale des agents titulaires	URSSAF	15 963,55	12/07/2021
		CNRACL	12 677,47	12/07/2021
		PREFON	237,50	10/08/2021
		TICKETS	1 903,32	10/08/2021
		SALAIRES	72 118,73	10/08/2021
		SALAIRES	71 466,95	12/07/2021
		SIE	9 625,15	10/08/2021
		URSSAF	15 916,32	10/08/2021
		TICKETS	2 920,29	12/07/2021
		RAFP	1 137,00	12/07/2021
		RAFP	1 136,53	10/08/2021
		CNRACL	12 692,47	10/08/2021
		PREFON	275,50	12/07/2021
		SIE	9 639,57	12/07/2021
		64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES
3 276,91	10/08/2021			
64118	Autres indemnités des agents titulaires	SALAIRES	48 621,14	10/08/2021
			48 621,16	12/07/2021
64131	Rémunération principale des agents contractuels	IRCANTEC	1 097,69	12/07/2021
		URSSAF	5 427,69	12/07/2021
		IRCANTEC	1 093,02	10/08/2021
		TICKETS	391,86	10/08/2021
		TICKETS	699,75	12/07/2021
		SIE	1 284,84	10/08/2021
		SIE	1 284,84	12/07/2021
		SALAIRES	16 890,49	12/07/2021
		URSSAF	5 416,52	10/08/2021
		SALAIRES	17 048,02	10/08/2021
64138	Autres indemnités des agents contractuels	SALAIRES	8 451,70	10/08/2021
			8 451,70	12/07/2021
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	27 762,53	12/07/2021
			27 705,58	10/08/2021
6453	Cotisations aux caisses de retraites	CNRACL	35 047,13	10/08/2021
		ATIACL	454,79	12/07/2021
		IRCANTEC	1 724,43	12/07/2021
		CNRACL	35 058,55	12/07/2021
		IRCANTEC	1 717,44	10/08/2021
		ATIACL	454,63	10/08/2021
		RAFP	1 137,00	12/07/2021
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 371,00	12/07/2021
			1 364,27	10/08/2021
6475	Médecine du travail, pharmacie	MIST NORMANDIE	7 026,00	05/08/2021
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 454,04	10/08/2021
			1 454,04	12/07/2021
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL			556 252,98	

BUREAU SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 02/07/2021 au 30/08/2021

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date de mandat	Numéro de mandat	Montat du Mandaté HT
60611	Energie	VEOLIA EAU	CONSOMMATION EAU	04/08/2021	1620	518,74
606121	Eclairage Public	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	03/08/2021	1592	411,48
		ENGIE EX GDF SUEZ	CONSOMMATION ELECTRICITE	19/07/2021	1400	1 190,68
			CONSOMMATION ELECTRICITE	03/08/2021	1604	108,18
			CONSOMMATION ELECTRICITE	03/08/2021	1582	122,43
			CONSOMMATION ELECTRICITE	02/08/2021	1539	48,94
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION ELECTRICITE	19/07/2021	1411	76,13
ENGIE EX GDF SUEZ	CONSOMMATION ELECTRICITE	16/08/2021	1783	29,36		
606122	Mobilité Durable	IZIVIA	FRAIS DE CHARGE ELECTRIQUE	03/08/2021	1601	211,87
			FRAIS DE CHARGE ELECTRIQUE	19/08/2021	1825	109,86
	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	12/08/2021	1766	1 049,08
		CONSOMMATION ELECTRICITE	03/08/2021	1614	1 004,96	
		ENGIE	CONSOMMATION GAZ	16/08/2021	1789	4 701,39
		ENEDIS PHOTOVOLTAÏQUE BATIMENT	CONTRAT INJECTION : CRAE - SDEC ENERGIE	10/08/2021	1707	36,01
60622	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT JUILLET 2021	05/08/2021	1644	623,41
			CARBURANTS JUIN 2021	03/08/2021	1573	1 078,44
60632	Ressources Humaines	SOTEL FORMATION	PANNEAU EXTERIEUR POINT DE	19/07/2021	1397	40,00
		AMAZON BUSINESS EU SARL	LIT D'APPOINT	16/08/2021	1787	85,59
6064	Direction générale	AMAZON BUSINESS EU SARL	PETIT MATERIEL	11/08/2021	1740	249,98
	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	ACHAT DE CORDONS HDMI	19/07/2021	1392	221,76
			COMMANDE N° 4 - PAPIER	03/08/2021	1619	229,57
			BON DE COMMANDE N° 6- FOURNITURES DE BURE	03/08/2021	1579	408,03
			COMMANDE N° 7 - FOURNITURES DE BUREAU	03/08/2021	1618	426,10
		COMMANDE N° 5 - FOURNITURES DE BUREAU	19/07/2021	1392	58,35	
		ESAT NOEL LE GAUD	COMMANDE FOURNITURES DE BUREAU-ATELIER	03/08/2021	1597	241,00
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE CARTES SD	09/08/2021	1684	37,95
		COMMANDE DE PAPIER	19/07/2021	1392	293,62	
	6068	Logistique	PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	MASQUES	05/08/2021	1649
6132	Sutstructures	CCI CAEN	RÉSERVATION SALLES DE REUNION	04/08/2021	1625	851,00
6135	Informatique	QUADRIA	LOCATION DE PORTABLES	02/08/2021	1534	550,00
	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIES AOUT 2021	05/08/2021	1645	225,87
		ELIS	BONBONNES D'EAU - AOUT 2021	05/08/2021	1640	166,27
			BONBONNES D'EAU - MAI 2021	02/08/2021	1535	191,15
		DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIES AOUT 2021	05/08/2021	1646	190,72
		DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - JUILLET 2021	03/08/2021	1578	190,72
		EURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT FLEURS 2T2021	03/08/2021	1609	181,82
		DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - JUILLET 2021	03/08/2021	1584	62,41
		DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - JUILLET 2021	03/08/2021	1580	163,45
	615221	Logistique	A CAEN LES STORES	REPARATION DIVERS STORES	02/08/2021	1536
		LE BOUCHER SAS	VÉRIFICATION DU PARC EXTINGCTEUR 2021	16/08/2021	1793	174,00
61551	Logistique	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	REVISION ZOE EB-559-VZ	02/08/2021	1531	280,35
		TOTAL MARKETING FRANCE	SERVICES STATION TOTAL JUIN 2021	03/08/2021	1573	43,92
			SERVICES STATION TOTAL JUILLET 2021	05/08/2021	1644	19,33
		LEROUX BROCHARD SAS	REPARATION DU VEHICULE C5 - 7405-ZS-14	12/08/2021	1768	254,23
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	REVISION ZOE FF-372-CE	02/08/2021	1532	261,75
61561	Eclairage Public	CITELUM	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	09/08/2021	1694	250,09
			LE BREVEDENT - TRAVAUX DE MAINTENANCE	02/08/2021	1558	27,68
		SOGELINK	TRAITEMENT DEMATERIALISE DES DT-DICT	05/08/2021	1669	4 473,70
		LACROIX CITY EP LES CHERES	IMPLANTATION DE PMV	06/08/2021	1677	1 200,00
		TEIM	RELEVÉ DE LIAISON EQUIPOTENTIELLE 202	02/08/2021	1553	637,19
		CITELUM	BAVENT - REMPLACEMENT DE LA FACE	18/08/2021	1810	1 395,24
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021	09/08/2021	1705	1 213,85
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021	11/08/2021	1720	2 067,51
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	09/08/2021	1695	1 594,24
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 1	02/07/2021	1351	3 494,04
61562	Eclairage Public	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	06/08/2021	1675	307,57
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 3	07/07/2021	1370	201,52
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 4	09/08/2021	1704	1 135,52
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	09/08/2021	1697	1 569,24
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	09/08/2021	1697	1 569,24
		TEIM	SAINT-PIERRE-CANIVET - ACTUALISATION DOSSIER	05/08/2021	1661	364,25
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	06/08/2021	1673	1 622,36
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 3	05/08/2021	1671	307,57
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 2	05/08/2021	1654	226,95
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 1	09/08/2021	1702	3 677,92
		SOGELINK	TRAITEMENT DEMATERIALISE DES DT-DICT	05/08/2021	1670	88,55
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 2	02/07/2021	1352	223,76

		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 4	02/07/2021	1353	1 151,48
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	06/08/2021	1674	307,57
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	06/08/2021	1681	638,57
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 2	09/08/2021	1703	226,95
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 3	02/08/2021	1563	411,81
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	09/08/2021	1696	1 572,37
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 1	05/08/2021	1655	3 647,32
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 4	05/08/2021	1656	1 206,01
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	09/08/2021	1692	1 594,24
		TEIM	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - PRISE EN CHARGE DU CARREFOUR A FEUX	23/07/2021	1515	421,57
	Energie	ENGIE SOLUTIONS	VALDALLIERE - RESEAU TECHNIQUE CHALEUR	04/08/2021	1628	1 910,00
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE - JUILLET 2021	16/08/2021	1788	135,00
		NEXT DECISION	MAINTENANCE LICENCE MyREPORT	03/08/2021	1588	720,00
		PSI BORDEAUX	RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE SOFA	04/08/2021	1626	900,00
		IBC DIALOGUE	CERTIFICAT SSL	05/08/2021	1638	222,00
		BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PARAPHEUR	12/08/2021	1759	1 080,00
		NEXT DECISION	MAINTENANCE LICENCE 1er SEMESTRE 2021	03/08/2021	1574	3 804,98
		AXIANS	MAINTENANCE DU TRIMESTRE 3-2021	26/08/2021	1846	259,61
		ESRI FRANCE	MAINTENANCE PERIODE DU TRIMESTRE 2-2021	02/08/2021	1567	3 001,57
		1 SPATIAL EX GEOMAP IMAGIS	MAINTENANCE GEOMAP IMAGIS 2021	02/08/2021	1537	1 404,97
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES MAI 2021	03/08/2021	1586	98,00
		OMB VASSARD	CONSOMMATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	19/07/2021	1394	430,54
		THYSSENKRUPP	MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR - TRIMESTRE 2	02/08/2021	1533	185,75
		A CAEN L'AQUA	FOURNITURE ENTRETIEN QUARIUM	03/08/2021	1575	30,00
			DISTRIBUTEUR DE NOURRITURE	03/08/2021	1575	49,00
		KODEN	Fact. N° 14330201 15/06/2021	19/07/2021	1398	2 841,04
			FTC PHOTOCOPIEUR ESTUDIO 5015AC	19/07/2021	1394	5,00
		OMB VASSARD	ENGAGEMENT COPIE NOIR ET BLANC ET PHOTOC	19/07/2021	1394	33,95
			CONNEXION PHOTOCOPIEUR ESTUDIO 5015AC	19/07/2021	1394	26,46
		A CAEN L'AQUA	MAIN D'OEUVRE ENTRETIEN - JUILLET AOUT S	03/08/2021	1575	270,00
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES JUIN 2021	03/08/2021	1585	98,00
615634	Mobilité Durable	FILLNDRIVE	EXPLOITATION STATION HYDROGENE	09/08/2021	1682	2 812,50
	Logistique	MMA PREVEL	RESPONSABILITÉ CIVILE	20/07/2021	1458	2 145,00
6161	Eclairage Public	PROTECTAS	RECOURS CONTRE LES TIERS 2021	03/08/2021	1570	3 340,50
6168	Logistique	ASSURANCE GROUPAMA CENTRE MANCHE	ASSURANCE	19/08/2021	1824	58,56
	Direction générale	OUEST FRANCE	ABONNEMENT OUEST FRANCE	12/08/2021	1741	338,88
6182	Ressources	SOCIETE EDITION PUBLIQUE	ABONNEMENT ACTEURS PUBLICS	26/08/2021	1847	244,86
		CABINET DIDIER SEBAN	CONSULTATION JURIDIQUE POUR LA CREATION D'UN MAILLAGE DE RENFORCEMENT INTERGRD	19/07/2021	1410	4 320,00
6226	Concession	CABINET DIDIER SEBAN	RELECTURE ET FORMULATION DE PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PROJET DE CONVENTION	09/08/2021	1687	1 920,00
		SELARL GB2A	ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION D'UNE SOCIETE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	11/08/2021	1721	1 440,00
		APRIM	DIALOGUE 80 - CONCEPTION REDACTION	04/08/2021	1624	2 420,00
		APAEI DE PAPILLONS BLANCS	DIALOGUE 79 - MISE SOUS PLI	19/07/2021	1395	554,02
			AIDES FINANCIERES 2021 - MISE SOUS PLI	19/07/2021	1395	141,70
		UNIK STUDIO GRAPHIQUE	NET 2021 : CONCEPTION D'UN VISUEL	03/08/2021	1571	1 180,00
		APAEI DE PAPILLONS BLANCS	DIALOGUE 80 - MISE SOUS PLI	12/08/2021	1767	872,46
		CREATEUR D'IMAGE	CONCEPTION ET CREATION D'UN HABILLAGE POUR VEHICULE	04/08/2021	1633	450,00
	Energie	CPIE VALLEE DE L ORNE	ANIMATION A DISTANCE EXPO 2050	03/08/2021	1603	1 332,50
			FRAIS DE GESTION	03/08/2021	1603	1 000,00
	Informatique	AVANT DE CLIQUER	MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE FAUX PHISHING	23/08/2021	1828	4 200,00
	Qualité	CRESCENDO	REALISATION D'AUDIT ENERGETIQUE	18/08/2021	1819	2 700,00
	Structures	ATELIER DALA DAVID LAMBERT	RELIURE REGISTRES DELIBERATIONS - PV -	05/08/2021	1637	284,00
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	REALISATION DE LEVEES ET GEOREFERENCMENT	16/08/2021	1786	562,79
		QCS SERVICES	LOCATION DE SALLE DES FETES	03/08/2021	1581	777,60
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	LOCATION DE SALLE DES FETES	16/08/2021	1792	1 342,58
			AVIS ATTRIBUTION - PMV 2021	05/08/2021	1641	270,00
		JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION - SUPERVISION IRVE	05/08/2021	1648	450,00
			AVIS DE MARCHÉ - TRAITEMENT DT DICT	19/07/2021	1391	720,00
			AVIS D'ATTRIBUTION - CONSTRUCTION CHAUFFERIE	04/08/2021	1627	270,00
	Direction générale	AMAZON BUSINESS EU SARL	CADEAU DE DEPART J VIBERT	19/07/2021	1401	58,12
		EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT DES LOCAUX	03/08/2021	1608	72,73
		AMAZON BUSINESS EU SARL	CADEAU DE DEPART J VIBERT	19/07/2021	1402	208,32
6233	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	ADHESIFS LOGO SDEC ENERGIE	19/07/2021	1414	157,00
		CREATEUR D'IMAGE	JOURNEES PORTES OUVERTES - CREATION D'UN VISUEL	12/08/2021	1769	500,00
			IMPRESSION DOCUMENTS	04/08/2021	1623	370,00
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION DE JOURNAL	04/08/2021	1622	1 280,00
			IMPRESSION DOCUMENTS	04/08/2021	1621	211,00
	Ressources	AGENT	FRAIS JUIN - JUILLET 2021	09/08/2021	1706	27,65
		BIP AND GO	ABONNEMENT PEAGE	09/08/2021	1690	57,42
6251	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	PARKING PEAGES JUIN 2021	03/08/2021	1573	66,67
		BIP AND GO	ABONNEMENT TELEPEAGE - JUIN 2021	03/08/2021	1587	172,00

6257	Communication	DELICECOOK	COCKTAIL 18 JUIN 2021 SELON DEVIS TVA 5,5%	19/07/2021	1408	37,70			
			COCKTAIL 18 JUIN 2021 SELON DEVIS TVA 20%	19/07/2021	1408	651,50			
			COCKTAIL 18 JUIN 2021 SELON DEVIS TVA 10%	19/07/2021	1408	1 179,50			
	Direction générale	DELICECOOK	FRAIS DE LIVRAISON	09/08/2021	1686	14,00			
			MADELEINES BIJOU	GATEAUX POUR RECEPTION	16/08/2021	1791	34,79		
		DELICECOOK	COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2021 - 6 PLATEAUX	03/08/2021	1615	110,60			
			LIVRAISON DE 7 TRADIBOX	09/08/2021	1686	112,70			
		LE TABLIER	DEJEUNER BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021	03/08/2021	1612	301,64			
		BOUCHERIE ST CONTEST RESTOBISTRO	DEJEUNER SDEC ENERGIE / SE60 - RENCONTRE	12/08/2021	1770	249,36			
		OTELINN	DEJEUNER DU 06/07/2021	03/08/2021	1594	51,55			
		HOTELLERIE DE LA FERME ST HUBERT	DEJEUNER DU 2 JUILLET 2021	03/08/2021	1583	122,12			
		LE TABLIER	DEJEUNER BUREAU SYNDICAL DU 11 JUIN 2021	19/07/2021	1407	405,82			
	DEJEUNER DES COMMISSIONS DU 25 JUIN 2021	03/08/2021	1589	100,17					
	Energie	DELICECOOK	FORMULES CAFE/THE/MIGNARDISE	19/07/2021	1409	177,00			
		DELICECOOK	FORFAIT SERVICE	19/07/2021	1409	97,30			
6261	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - TARIF DESTINEO	12/08/2021	1767	390,58			
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - TARIF DESTINEO	12/08/2021	1767	1 554,13			
			DIALOGUE 79 - MISE SOUS PLI	19/07/2021	1395	2 134,95			
			AIDES FINANCIERES 2021 - MISE SOUS PLI	19/07/2021	1395	390,58			
			CONTRAT POSTREPONSE MAI 2021	03/08/2021	1600	1 747,47			
	Logistique	LA POSTE	Fact. N° 59999635 03/08/2021	09/08/2021	1691	9,05			
			CONTRAT POSTREPONSE MAI 2021	03/08/2021	1599	30,00			
			CONTRAT POSTREPONSE MAI 2021	12/08/2021	1765	30,00			
			AFFRANCHISSEMENT JUILLET 2021	09/08/2021	1691	1 553,64			
			ABONNEMENT LIEN FIBRE CD14/SDEC	19/07/2021	1405	135,00			
62621	Informatique	AZNETWORK SAS	CONSOMMATION	03/08/2021	1607	0,01			
			ABONNEMENT	03/08/2021	1595	1 530,00			
			ABONNEMENT	03/08/2021	1596	152,00			
			ABONNEMENT	03/08/2021	1605	974,23			
			ABONNEMENT	12/08/2021	1761	120,02			
			ABONNEMENT	03/08/2021	1598	56,29			
			ABONNEMENT	12/08/2021	1763	789,65			
			ABONNEMENT LIEN FIBRE NOIRE	03/08/2021	1593	135,00			
			BOUYGUES TELECOM	ABONNEMENT	09/08/2021	1685	19,00		
				ABONNEMENT	12/08/2021	1762	130,00		
			ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT	12/08/2021	1760	44,35		
				ABONNEMENT	12/08/2021	1764	0,27		
				ABONNEMENT	03/08/2021	1602	140,67		
				ABONNEMENT	05/08/2021	1642	25,00		
				ABONNEMENT	03/08/2021	1617	68,75		
				ABONNEMENT	03/08/2021	1616	619,31		
				ABONNEMENT	18/08/2021	1818	68,75		
				ABONNEMENT	16/08/2021	1790	617,61		
			6281	Communication	CREATEUR D'IMAGE	HEBERGEMENT DU SITE INTERNET "NET"	19/07/2021	1396	165,00
				Informatique	SRCI	1 CCERTIFICAT RGS 1 ETOILE	19/07/2021	1404	120,00
Informatique	3 CERTIFICATS RGS 1 ETOILE	19/07/2021		1403		360,00			
6283	Logistique	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX JUIN 2021	03/08/2021	1576	2 366,42			
			PRESTATION DE DESINFECTION	03/08/2021	1577	660,00			
			NETTOYAGE DES LOCAUX - JUILLET 2021	05/08/2021	1643	2 366,42			
6284	Finances	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE	REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	19/08/2021	1826	21,00			
6531	Structures	URSSAF	INDEMNITES DES ELUS	10/08/2021	1711	711,25			
			INDEMNITES DES ELUS	12/07/2021	1385	236,55			
		IRCANTEC	INDEMNITES DES ELUS	10/08/2021	1718	250,64			
			INDEMNITES DES ELUS	12/07/2021	1378	711,25			
		SIE	DGFIP	10/08/2021	1716	187,55			
			DGFIP	12/07/2021	1383	187,55			
6532	Structures	ELUS	MISSIONS ET DEPLACEMENTS DES ELUS	20/07/2021	1439	5 920,72			
65738	Concession	CCAS NOUES DE SIENNE	AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PARTICULIERS	12/07/2021	1375	500,00			
	Energie	BIOMASSE NORMANDIE	ANIMATION DU PROGRAMME BOIS-ENERGIE	05/08/2021	1634	4 500,00			
		MAIZIERES	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	12/07/2021	1374	2 040,00			
		FRESNEY LE PUCEUX	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	25/08/2021	1845	620,84			
		CDC PAYS DE FALAISE	AIDE FINANCIERE 5 VELOS ELECTRIQUES	20/07/2021	1459	1 500,00			
		STE HONORINE DU FAY	AIDE FINANCIERE AUDITS ENERGETIQUES	20/07/2021	1460	3 600,00			
6574	Direction générale	HANDI CHIENS	SUBVENTION 2021 HANDI CHIEN	19/07/2021	1406	600,00			
65888	Ressources Humaines	SIE	DGFIP	10/08/2021	1716	0,46			
			DGFIP	12/07/2021	1383	0,04			
			DGFIP	12/07/2021	1383	0,04			
661112	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160641	19/07/2021	1422	755,10			
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160644	19/07/2021	1419	1 885,99			
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/07/21 DU PRET 00099479730	19/07/2021	1415	4 224,17			
			ANNUITE 28/06/21 DU PRET A14099K41	19/07/2021	1427	2 435,85			
		ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141704D4	19/07/2021	1423	708,46				
		ANNUITE 01/07/21 DU PRET A141504B6	19/07/2021	1418	2 842,50				
		ANNUITE 01/07/21 DU PRET A141504B5	19/07/2021	1417	1 983,41				
		ANNUITE 28/06/21 DU PRET A14099K411	19/07/2021	1428	3 546,13				
		ANNUITE 28/06/21 DU PRET A141401D6	19/07/2021	1425	469,73				
		ANNUITE 30/07/21 DU PRET A14190884	05/08/2021	1650	2 444,36				

			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141705D3	19/07/2021	1424	56,09
			ANNUITE 01/07/21 DU PRET A141504B4	19/07/2021	1416	1 016,37
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160642	19/07/2021	1421	428,40
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160643	19/07/2021	1420	1 911,10
673	Finances	CC ISIGNY OMAHA INTERCOM	REDUCTION TITRE 2485/2020	12/08/2021	1742	1 652,05
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						183 394,38

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date de mandat	Numéro de mandat	Montat du Mandaté HT
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	AMO MEO PLAN DE REPRISE INFORMATIQUE	03/08/2021	1613	2 800,00
2051	Informatique	NEXT DECISION	PRESTATION A LA DEMANDE JUILLET 2021	16/08/2021	1785	1 625,00
		GROUPES BERGER LEVRAULT	ACQUISITION LOGICIEL GESTION FINANCIERE	03/08/2021	1611	3 850,00
21318	Energie	NEXT DECISION	PRESTATION A LA DEMANDE JUIN 2021	03/08/2021	1606	1 300,00
		ENEDIS14	COURTonne-LA-MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	03/08/2021	1572	1 085,40
		ALTEREA		05/08/2021	1635	1 875,06
		CCS OUEST	FABRICATION ET LIVRAISON D'UN CENDRIER	03/08/2021	1590	1 761,27
		CEDEN	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	05/08/2021	1651	1 907,00
2135	Logistique	HARET DECO	FABRICATION ET LIVRAISON D'UN CENDRIER	05/08/2021	1636	564,85
2183	Informatique	MTCA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	AMENAGEMENT SALLE DE REUNION RDC	25/08/2021	1843	590,14
2183	Informatique	ENREGISTREURS ZOOM H5		04/08/2021	1632	250,00
		GROUPES BERGER LEVRAULT	MISE EN PLACE DE CONNECTEURS	03/08/2021	1610	2 075,00
2315	Direction générale	REMATELEC	LA VILLETTE - GRAND HAMEL	26/07/2021	50894	3 775,00
		REMATELEC	FONTAINE-HENRY - BT HAMEAU CHATEAU 275-0	27/07/2021	50901	4 760,00
		TEIM	VISITES RACCORDEMENT	06/08/2021	51010	265,83
		QUALICONSULT EXPLOITATION	VALAMBRAY - BT RUEL 005-04	10/08/2021	51017	42,55
			BT FOSSE 187-31 - EXTENSION BT PROPRIETE	12/08/2021	51042	42,55
			BT COUR BRULÉE 203-14	12/08/2021	51042	42,55
			ASNIERES-EN-BESSIN - BT BG	12/08/2021	51040	324,16
			BT HAYE	12/08/2021	51042	42,55
			LE MESNIL-SIMON - BT CROIX BLANCHE 425-0	10/08/2021	51017	42,55
			BT SEBIRE 022-10 - EXTENSION BT LOTISSEMENT PRIVE	12/08/2021	51042	42,55
		SELAR D ET ASSOCIES	BT FUMICHON 462-06 - EXTENSION BT	26/08/2021	51091	12,00
		TEIM	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BRIMBOIS	02/07/2021	50878	726,68
		SELAR D ET ASSOCIES	BT HOULBEY	04/08/2021	50967	588,00
			BT FERME ROME	02/08/2021	50943	69,00
			REPLACEMENT H61 COUR MAINGOT 50 KVA PAR	03/08/2021	50958	54,00
		SPIE CITY NETWORKS	CAMPAGNE POSE ENREGISTREUR	28/07/2021	50912	940,47
		REMATELEC	MOULT-CHICHEBOVILLE - MUTATION PSSA DELL	29/07/2021	50919	4 760,00
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ÉVRECY - BT CROIX BOUCHER 257-04 - DESSE	02/07/2021	50877	730,11
		QUALICONSULT EXPLOITATION	TOURNIERES - BT LIEU COHUE	10/08/2021	51017	42,55
			BT BOCAGNERIE	12/08/2021	51042	42,55
			LIVAROT-PAYS-D'AUGE - CREATION PRCS	10/08/2021	51017	42,55
			REPLACEMENT H61 MONTS ERAINES 50 KVA PA	12/08/2021	51042	42,55
			BT BG TROIS MONTS	12/08/2021	51042	42,55
			MUTATION H61 TILLEULS 50KVA PAR 100KVA	12/08/2021	51042	42,55
			BT LE MOULIN	12/08/2021	51042	42,55
		CREATION PSSA VOYAGEUR 250 KVA - 164	12/08/2021	51042	42,55	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	SAINT-SYLVAIN - BT BOUT QUESNAY 659-07	10/08/2021	51017	42,55
			BARBERY - BT RESERVOIR	12/08/2021	51040	324,16
			BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - BT CROIX NOBLE	10/08/2021	51017	42,55
			MUTATION H61 CESNES 50KVA PAR 100KVA	12/08/2021	51042	42,55
			REPLACEMENT H61 100KVA GENDELIERE 671-0	12/08/2021	51042	42,55
		TEIM	MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE - BT BOSQ	10/08/2021	51017	42,55
		TEIM	VISITES RACCORDEMENT	02/07/2021	50870	898,51
		QUALICONSULT EXPLOITATION	FRESNEY-LE-PUCEUX - BT HAMELET - EXTENSION RESEAU	10/08/2021	51017	42,55
			BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - BT COUCHY	10/08/2021	51017	42,55
			PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - BT BG PIERREFITTE	10/08/2021	51017	42,55
		SELAR D ET ASSOCIES	BT CHANCELLERIE	04/08/2021	50969	588,00
BT PONT HEBERT 2 182-05	04/08/2021		50977	588,00		
BT STADE - 587-07 - DESSERTERIE INTERIEURE	04/08/2021		50978	588,00		
BT FERME ROME	05/08/2021		50989	24,00		
BT FERME ROME	05/08/2021		50992	27,00		
ENEDIS14	REPLACEMENT H61 EGLISE 307-025 100KVA P	29/07/2021	50926	2 879,10		
SELAR D ET ASSOCIES	MUTATION H61 100KVA BOURG NEUF 735-22 PA	05/08/2021	50997	27,00		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX	13/08/2021	51067	464,71		
REMATELEC	VAL D'ARRY - MUTATION PSSA FORGETTES 475	27/07/2021	50902	4 760,00		
	TREVIERES - ALIMENTATION ELECTRIQUE	27/07/2021	50906	4 760,00		
SORAPEL	VISITES RACCORDEMENT	28/07/2021	50913	345,91		
EPSYS SAS	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE - REMPLACEMENT	26/08/2021	51096	4 709,00		

Electricité

QUALICONSULT EXPLOITATION	SAINT-HYMER - BT FORGE 534-16 - ALIMENTATION ELECTRIQUE	10/08/2021	51017	42,55
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - BT COTE POIRIER	10/08/2021	51017	42,55
	AURSEULLES - REMPLACEMENT H61 LAUNAY 011	10/08/2021	51017	42,55
	VALORBIQUET - BT VIERGE	10/08/2021	51017	42,55
TEIM	CREULLY-SUR-SEULLES - BT ZA N2 200-20	06/08/2021	51004	670,82
QUALICONSULT EXPLOITATION	BT RES BRUYERE	12/08/2021	51042	42,55
	BT COUTURE	12/08/2021	51042	42,55
	BT VAL MIESSE 265-12	12/08/2021	51042	42,55
	BT GROSSE LONDE	12/08/2021	51042	42,55
	SAINT-JOUIN - CREATION PRCS COUR MAZIERE	10/08/2021	51017	42,55
	BT MANOIR MOTTE 648-05 ET BT FOURCHE 520	12/08/2021	51042	42,55
	ESQUAY-NOTRE-DAME - BT CHATEAU D'EAU	10/08/2021	51017	42,55
	GENNEVILLE - CREATION PRCS CHEMIN 100 KV	10/08/2021	51017	42,55
	BT FAVIERES 735-14	12/08/2021	51042	42,55
	BARBERY - CREATION PRCS GUERANDE 100 KVA	10/08/2021	51017	42,55
SELAR D ET ASSOCIES	REMPLACEMENT PRCS COMMUNES 100KVA PAR PS	04/08/2021	50972	588,00
	BT ROIS 522-09	04/08/2021	50973	588,00
	BT EGLISE	03/08/2021	50950	24,00
	BT LIEU MOUTIER	04/08/2021	50974	588,00
	MUTATION H61 FRONTIERE 50KVA PAR 100KVA	04/08/2021	50982	588,00
EPSYS SAS	MUTATION H61 100KVA BOURG NEUF 735-22 PA	02/08/2021	50946	12,00
	VALDALLIERE - REMPLACEMENT H61 CANCERIE	11/08/2021	51025	4 493,00
EPSYS SAS	MONTILLIERES-SUR-ORNE - REMPLACEMENT H61	13/07/2021	50886	4 493,00
QUALICONSULT EXPLOITATION	ISIGNY-SUR-MER - BT ST CLAIR	10/08/2021	51017	42,55
	BONNOEIL - BT ROUGE COUDRAY - 150-01	10/08/2021	51017	42,55
	BT MARAIS 046-21	12/08/2021	51042	42,55
	LE MESNIL-ROBERT - CREATION PRCS	10/08/2021	51017	42,55
	MAROLLES - BT VARDIERE 403-05	10/08/2021	51017	42,55
	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE - CREATION PRCS	10/08/2021	51017	42,55
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BOSQ 115-01	10/08/2021	51017	42,55
	PERIERS-SUR-LE-DAN - REMPLACEMENT POSTE	10/08/2021	51017	42,55
	MUTATION H61 VALLÉES 503-04 50KVA PAR 10	12/08/2021	51042	42,55
	BT EGLISE	12/08/2021	51042	42,55
	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION PAC 4UF	10/08/2021	51017	42,55
	BT BRIMBOIS	12/08/2021	51042	42,55
	TILLY-SUR-SEULLES - BT MAIRIE 692-18	12/08/2021	51040	324,16
	BT CAMUSERIE	12/08/2021	51042	42,55
	MUTATION PUC POMPIERS 035-12 160	12/08/2021	51042	42,55
	HOTOT-EN-AUGE - BT EGLISE 335-05	10/08/2021	51017	42,55
	VALAMBRAY - BT BGDE CONTEVILLE	12/08/2021	51040	324,16
	MUTATION H61 AERO CLUB 50KVA PAR 100KVA	12/08/2021	51042	42,55
VALSEME - CREATION PAC 4UF VIERGE 250 KV	10/08/2021	51017	42,55	
SELAR D ET ASSOCIES	REMPLACEMENT H61 BRUYERE 100 KVA PAR PSS	04/08/2021	50979	588,00
	BT BELLEVUE 2	04/08/2021	50970	588,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LA MOTTE - 648-01	13/08/2021	51071	704,71
SELAR D ET ASSOCIES	BT MARTINIÈRE 419-05	03/08/2021	50960	27,00
	BT BG BU SUR ROUVRES - 116-01	03/08/2021	50956	27,00
	BT BRETOÇQS 302-07	03/08/2021	50948	27,00
	HAMEAU L'OUTRE - LA COUTURE GILBERT	03/08/2021	50959	27,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX	13/08/2021	51066	51,33
REMATELEC	SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC - REMPLACEMENT RS PAR PSSA 250 Kva	27/07/2021	50905	4 760,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	CAMPAGNE POSE ENREGISTREUR	27/07/2021	50899	537,41
TEIM	CAMPAGNE POSE ENREGISTREUR	27/07/2021	50900	2 765,64
QUALICONSULT EXPLOITATION	SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY - BT POTERIE 547	10/08/2021	51017	42,55
	NOUES DE SIENNE - BT GARE 417-27	10/08/2021	51017	42,55
	FOURNEAUX-LE-VAL - REMPLACEMENT H61	10/08/2021	51017	42,55
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT PT VILLAUNAY 42	10/08/2021	51017	42,55
	VALDALLIERE - MUTATION H61 FAINIÈRE 442	10/08/2021	51017	42,55
	BT BG SAINT LAURENT CONDEL	12/08/2021	51042	42,55
	BT BOISSARD 429-10	12/08/2021	51042	42,55
	MUTATION H61 HAROTS 50KVA PAR 100KVA	12/08/2021	51042	42,55
QUALICONSULT EXPLOITATION	LONGVILLERS - BT NOTRE DAME	10/08/2021	51017	42,55
SELAR D ET ASSOCIES	LES MONCEAUX - BT LIEU MORIN 435-10	10/08/2021	51017	42,55
	BT BEFFEUX 100-10	03/08/2021	50966	36,00
	CREATION PSSA TUMULUS 100 KVA	02/08/2021	50944	12,00
	CREATION PRCS BARBITOT 100 kVA - 386-xx	04/08/2021	50980	588,00
	CREATION PRCS CHAMP BRILLON 100 KVA	03/08/2021	50964	24,00
BT EGLISE	03/08/2021	50965	57,00	
EPSYS SAS	LES MONTS D'AUNAY - REMPLACEMENT H61 BG	11/08/2021	51027	4 709,00
REMATELEC	THUE ET MUE - PSSB CHARDONNETTE 250kVA -	27/07/2021	50903	4 760,00
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CAMPAGNE POSE ENREGISTREUR	28/07/2021	50918	1 659,17
RESEAUX ENVIRONNEMENT	MOULT-CHICHEBOVILLE - MUTATION PSSA	02/07/2021	50864	1 368,09
SORAPEL	MOULT - CHICHEBOVILLE - MUTATION PSSA	02/07/2021	50866	4 000,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX	02/07/2021	50869	564,64
STURNO	TERRES DE DRUANÇE - MUTATION RC BG	04/08/2021	50984	2 360,60
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	CORMOLAIN - BT GROSSE LONDE	02/07/2021	50868	829,30
SPIE CITY NETWORKS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - MUTATION H61	04/08/2021	50983	2 487,96

OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	02/07/2021	50872	57,65
QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MAIRIE	12/08/2021	51042	85,10
	GENNEVILLE - MUTATION H61 ROUTE 100 kVA	10/08/2021	51017	42,55
	BT CALIGNY 475-16 - DESSERT INTERIEURE	12/08/2021	51042	42,55
	CAMBES-EN-PLAINE - CREATION PAC 4UF	10/08/2021	51017	42,55
	SAINT-VAAST-SUR-SEULLES - BT GDE ROUTE	10/08/2021	51017	42,55
	FRESNEY-LE-PUCEUX - BT HAMELET - DESSERT	12/08/2021	51040	324,16
	SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIER	10/08/2021	51017	42,55
	VER-SUR-MER - BT PAVILLON	10/08/2021	51017	42,55
	BT BOSQUIE 552-06 - EXTENSION ET DESSERT	12/08/2021	51042	42,55
	LE MESNIL-SIMON - BT MESNIL SIMON 425-04	10/08/2021	51017	42,55
SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BISTIERE	10/08/2021	51017	42,55	
VALDALLIERE - BT L'AUNAY 222-03	10/08/2021	51017	42,55	
SELAR D ET ASSOCIES	REMPLACEMENT PRCS CITES 250 KVA PAR PUC	05/08/2021	50996	27,00
	BT FÔRET L'EVÊQUE	03/08/2021	50962	12,00
	REMPLACEMENT RS MALIERE 297-02 160 KVA	02/08/2021	50937	57,00
	BT SAINT VALENTIN 335-12	02/08/2021	50947	27,00
TEIM	BT GUILLAUME LE CONQUÉRANT	03/08/2021	50961	54,00
	MONCEAUX-EN-BESSIN - BT MONERIE 436-09	29/07/2021	50920	2 873,49
EPSYS SAS	SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC -	11/08/2021	51028	4 925,00
TEIM	VISITES RACCORDEMENT	06/08/2021	51009	52,85
QUALICONSULT EXPLOITATION	BLAY - BT BLEMONT 078-01	10/08/2021	51017	42,55
SORAPEL	MONTILLIERES-SUR-ORNE - REMPLACEMENT H61	06/08/2021	51001	1 769,34
	MONTILLIERES-SUR-ORNE - BT EGLISE 307-02	06/08/2021	51003	3 164,15
TEIM	BT MALANDE	06/08/2021	51007	449,02
QUALICONSULT EXPLOITATION	VALORBIQUET - BT ST ROCH	10/08/2021	51017	42,55
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BOSQ 264-12	10/08/2021	51017	42,55
	BT VILLAUNAY 028-16	12/08/2021	51042	42,55
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT VERRERIE 264-11	10/08/2021	51017	42,55
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - MUTATION H61	10/08/2021	51017	42,55
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT HEURTODIÈRE 264	10/08/2021	51017	42,55
	JUAYE-MONDAYE - BT BERNIERES 346-24	10/08/2021	51017	42,55
	ROSEL - BT GRUCHY 542-10 - DESSERT INTE	10/08/2021	51017	42,55
	LAIZE-CLINCHAMPS - BT CALVAIRE - 164-05	10/08/2021	51017	42,55
	SAINTE-HONORINE-DU-FAY - BT CALVAIRE 572	10/08/2021	51017	42,55
	SAINT-AUBIN-DES-BOIS - BT BLEUTIERE 559	10/08/2021	51017	42,55
	PIERREPONT - BT BG PIERREPONT	10/08/2021	51017	42,55
	BT LOT LES VALETTES	12/08/2021	51042	42,55
SELAR D ET ASSOCIES	BT MANETOT 410-14	26/08/2021	51092	588,00
	BT MESNIL SIMON 425-04	04/08/2021	50975	588,00
	BT EGLISE	04/08/2021	50981	588,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT HARAS - 070-17	13/08/2021	51069	595,96
TEIM	BT MESNIL	29/07/2021	50929	3 561,65
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	BT BOSC MORIN	03/08/2021	50949	27,00
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	13/08/2021	51065	115,99
REMALELEC	CLARBEC - REMPLACEMENT RS CLARBEC 160 kV	27/07/2021	50904	4 760,00
TEIM	NOUES DE SIENNE - BT BOCAGNERIE	02/07/2021	50880	483,07
	VISITES RACCORDEMENT	02/07/2021	50871	105,29
RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-HYMER - MUTATION PAC CROIX BRUYERE	02/07/2021	50859	1 113,65
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SANNERVILLE - BT HT MAIZERET	02/07/2021	50875	733,36
SELAR D ET ASSOCIES	BT VARDIERE 403-05	04/08/2021	50971	588,00
QUALICONSULT EXPLOITATION	BONNEVILLE-LA-LOUVET - BT 4 ROUTES	10/08/2021	51017	42,55
	BT BG ONDEFONTAINE 477-19 - EXTENSION BT	12/08/2021	51042	42,55
	TERRES DE DRUANÇE - BT MARSANGLE 662-06	10/08/2021	51017	42,55
	JUAYE-MONDAYE - BT BAGNIEUX 346-17	10/08/2021	51017	42,55
	REMPLACEMENT H61 HARAS 100 KVA PAR PRCS	12/08/2021	51042	42,55
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - BT VAUX	10/08/2021	51017	42,55
	BT BRUYERES	12/08/2021	51042	42,55
	BT CALVAIRE	12/08/2021	51042	42,55
	HERMIVAL-LES-VAUX - CREATION PSSB MOULIN	10/08/2021	51017	42,55
	LA VESPIERE-FRIARDEL - MUTATION H61 FRON	10/08/2021	51017	42,55
TEIM	BT MESNIL	29/07/2021	50925	615,97
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	BT FERME ROME	03/08/2021	50951	12,00
TEIM	VALDALLIERE - BT BG BERN PATRY 065-00	29/07/2021	50933	222,95
DEKRA INDUSTRIAL SAS	ARGENCES - RUE DU MOULIN	19/08/2021	51083	380,75
QUALICONSULT EXPLOITATION	COSSÈSEVILLE - LE FOUÇ	10/08/2021	51017	42,55
DEKRA INDUSTRIAL SAS	CLECY - LA MADELEINE - POSTE THOMAS	18/08/2021	51080	485,35
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE BU-SUR-ROUVRES - ROUTE DE ST SYLVAIN	10/08/2021	51023	3 818,60
QUALICONSULT EXPLOITATION	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	10/08/2021	51015	320,00
SELAR D ET ASSOCIES	RUE DU TAIS	05/08/2021	50995	27,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	26/07/2021	50892	587,13
	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	26/07/2021	50895	432,22

Effacement des réseaux

QUALICONSULT EXPLOITATION	DOUVRES-LA-DELIVRANDE - RUE FROIDE	10/08/2021	51017	42,55
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	SAONNET - RIBOULET	27/07/2021	1518	3 319,90
DEKRA INDUSTRIAL SAS	ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FER	20/08/2021	51086	799,15
	FONTENAY-LE-MARMION - D41	19/08/2021	51081	743,28
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	SURRAIN	12/08/2021	1757	697,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - RD514	19/08/2021	51082	537,65
QUALICONSULT EXPLOITATION	RUE DES ROSIERS	12/08/2021	51042	42,55
	VILLERVILLE - RD513 - RUES EDOUARD D'ANTAN	12/08/2021	51040	324,16
DEKRA INDUSTRIAL SAS	COSESSEVILLE - SAUVAGERE	10/08/2021	51013	535,08
QUALICONSULT EXPLOITATION	GRANDCAMP-MAISY - QUAI CHERON	10/08/2021	51018	320,00
SELAR D ET ASSOCIES	RTE DE BAYEUX CD 205 - LE BUHOT	03/08/2021	50955	27,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	SAONNET - RIBOULET	16/08/2021	51072	185,82
SELAR D ET ASSOCIES	RUE DU LAVOIR - GAIS PINSONS	05/08/2021	50998	27,00
	RD39 - GRAND COULIBOEUF	02/08/2021	50938	42,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	OUILLY-LE-VICOMTE - RUES DES LAURIERS	13/07/2021	50889	535,08
	CAMBREMER - RD85 - RUES DU CADRAN	13/07/2021	50891	535,08
QUALICONSULT EXPLOITATION	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG	10/08/2021	51018	320,00
SELAR D ET ASSOCIES	RUE CANET ET FOCH	05/08/2021	50999	39,00
ENEDIS14	D41 - ROUTE DE LAIZE	13/08/2021	51053	3 414,95
SELAR D ET ASSOCIES	RUE CANET ET FOCH j	05/08/2021	50993	39,00
	BOURG - SENTE PIETONNE	02/08/2021	50939	27,00
	EGLISE	02/08/2021	50940	12,00
	BOURG - SERMENTOT	02/08/2021	50941	12,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	26/07/2021	50897	535,08
QUALICONSULT EXPLOITATION	FORMIGNY LA BATAILLE - MAIRIE-BOURG	10/08/2021	51017	42,55
	VILLERS-BOCAGE - AVENUE BRIOUDE PHASE 2	10/08/2021	51017	42,55
	TRACY-SUR-MER - RUE PHILIPPE DE BOURGOIN	10/08/2021	51017	42,55
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	13/08/2021	51059	3 357,08
QUALICONSULT EXPLOITATION	MAISONCELLES-PELVEY - HAMEAU BLIN	12/08/2021	51040	324,16
ENEDIS14	VIRE-NORMANDIE - LE VILLAGE	10/08/2021	51020	1 506,41
SELAR D ET ASSOCIES	LES VASES	05/08/2021	50986	27,00
	BOURG VARIANTE RADE PRIVEE	03/08/2021	50952	63,00
	RTE DE BAYEUX CD 205 - LE BUHOT	05/08/2021	50994	27,00
QUALICONSULT EXPLOITATION	MOULIN D'HEVILLE	12/08/2021	51042	42,55
DEKRA INDUSTRIAL SAS	VIRE-NORMANDIE - LE MOULIN NEUF	10/08/2021	51011	390,24
QUALICONSULT EXPLOITATION	LA HOGUETTE - RD69	10/08/2021	51018	320,00
SELAR D ET ASSOCIES	RUE CANET ET FOCH	05/08/2021	50988	63,00
	RUE OCTAVE LEMENUEL POSTE FOTELAIE	04/08/2021	50968	588,00
	BOURG VARIANTE RADE PRIVEE	03/08/2021	50963	39,00
QUALICONSULT EXPLOITATION	COSESSEVILLE - LE BOUT DESSOUS	10/08/2021	51017	42,55
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - LE HAMEL	12/08/2021	1756	2 791,63
QUALICONSULT EXPLOITATION	RIBOULET	12/08/2021	51042	42,55
	ASNELLES - RUE DE LA MARINE	10/08/2021	51016	320,00
	SAINT-COME-DE-FRESNE	10/08/2021	51018	320,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	THUE ET MUE - LE CLOS DE BAS	20/08/2021	51087	487,20
SELAR D ET ASSOCIES	RUE CANET ET FOCH	05/08/2021	50990	27,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AV DE LA DIVETTE	11/08/2021	1726	3 690,78
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - ROSERAIE	13/08/2021	51057	4 471,20
SPIE CITY NETWORKS	ARGENCES - RUE DU MOULIN	12/08/2021	1743	2 197,72
QUALICONSULT EXPLOITATION	BEAU SOLEIL	12/08/2021	51042	42,55
	FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	10/08/2021	51015	320,00
SELAR D ET ASSOCIES	BOURG - MAIRIE	04/08/2021	50976	588,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	VILLERS-BOCAGE - AVENUE BRIOUDE	16/08/2021	51073	237,87
	LE BU-SUR-ROUVRES - ROUTE DE ST SYLVAIN	26/07/2021	50896	380,02
	VIRE-NORMANDIE - LE VILLAGE	24/08/2021	51088	237,87
QUALICONSULT EXPLOITATION	ROTS - RD 126 RUE DE LA DIME	10/08/2021	51017	42,55
	ROTS - CHEMIN DE LA THUE - FERME DU TOUC	10/08/2021	51017	42,55
	LONGUEVILLE - BOURG - MAIRIE	10/08/2021	51017	42,55
	CHEMIN DE LA PERRUQUE - ROUTE DE PORT EN BESSIN	12/08/2021	51042	42,55
	LES VASES TRANCHE 2	12/08/2021	51042	42,55
	RUE ALBERT SERGENT	12/08/2021	51042	42,55
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE BU-SUR-ROUVRES - ROUTE DE ST SYLVAIN	11/08/2021	1728	2 942,39
SELAR D ET ASSOCIES	RUE DU BAC DU PORT	03/08/2021	50954	24,00
	LE PLAIN	05/08/2021	50991	12,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	LONGUEVILLE - BOURG - MAIRIE	11/08/2021	51034	398,08
	VALORBIQUET - RD 519 - MAIRIE	13/07/2021	50890	273,24
QUALICONSULT EXPLOITATION	GRAINVILLE-LANGANNERIE - RD239	10/08/2021	51017	42,55

DEKRA INDUSTRIAL SAS	AMAYE-SUR-ORNE - RD 147	20/08/2021	51084	535,01
	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	20/08/2021	51085	432,22
QUALICONSULT EXPLOITATION	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUES GAMBIER	10/08/2021	51017	42,55
DEKRA INDUSTRIAL SAS	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE -	11/08/2021	51032	76,08
SELAR D ET ASSOCIES	RD90 - ROUTE DE TRUN ET PETITE RUE	05/08/2021	50987	39,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	SAONNET - LES VASES TRANCHE 2	16/08/2021	51074	237,87
SELAR D ET ASSOCIES	BAS DE COTTUN	02/08/2021	50942	27,00
	CALVAIRE-STATION SIVOM	02/08/2021	50945	36,00
	MAIRIE - D 56	03/08/2021	50957	27,00
	RD131 ET RD91 TRANCHE 1	03/08/2021	50953	27,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	RUE FOCH	02/08/2021	50936	24,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	FORMIGNY LA BATAILLE - MAIRIE	13/08/2021	51064	339,02
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - ROSERAIE	13/08/2021	1774	1 958,85
DEKRA INDUSTRIAL SAS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - D47	13/07/2021	50888	326,88
GAGNERAUD CONSTRUCTION	ESQUAY-SUR-SEULLES - MISE EN PLACE DE MATERIELS	30/08/2021	1854	3 252,12
	LISON - RENOUELEMENT MAT 10-003 ACCIDE	30/08/2021	1854	521,53
GAGNERAUD CONSTRUCTION	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - REMPLACEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1855	2 328,85
	SORAPEL	MONTILLIERES-SUR-ORNE - BT EGLISE 307-02	06/08/2021	1672
CONIMAST INTERNATIONAL	THUE ET MUE - MISE EN PLACE DE MATERIELS	16/08/2021	1794	823,53
GAGNERAUD CONSTRUCTION	VAUX-SUR-AURE - DEVOIEMENT CABLE	30/08/2021	1854	1 419,14
SATO	BANVILLE - DEPLACEMENT LAMPADAIRE 07-011	02/08/2021	1556	1 056,48
REMATELEC	LONGUES-SUR-MER - PSSB SAINTE-MARY 377	02/08/2021	1561	4 760,00
DEPAGNE	BEUVILLERS - CREATION ARMOIRE DE COMMAND	16/08/2021	1800	1 065,81
CITELUM	BLONVILLE-SUR-MER - DEPLACEMENT DU LAMPA	13/07/2021	1387	1 355,38
GAGNERAUD CONSTRUCTION	ANISY - RENOUELEMENT MAT 01-053 ACCIDE	27/07/2021	1521	399,36
	ANISY - RENOUELEMENT MAT 02-052 ACCIDE	27/07/2021	1521	616,22
	CERNAY - DEPOSE D'ARMOIRES ET FOYERS	27/07/2021	1523	195,85
	CUVERVILLE - REMPLACEMENT DE MATS	27/07/2021	1523	476,25
	SOLIERS - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1523	914,14
GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINT-PIERRE-EN-AUGE - REMPLACEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	3 666,10
	TEIM	TILLY-SUR-SEULLES - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	29/07/2021	1525
CONIMAST INTERNATIONAL	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - EXTENSION DE LAMPADAIRES	29/07/2021	1526	1 362,24
FONTES DE PARIS	CROISILLES - REMPLACEMENT SUPPORT ET LUMINAIRES	23/07/2021	1510	200,29
	AMAYE-SUR-ORNE - EXTENSION DE LUMINAIRES	23/07/2021	1510	602,05
	CARPIQUET - REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES	23/07/2021	1510	215,42
FONTES DE PARIS	OUILLY-LE-TESSON - RENOUELEMENT DE FOYERS	23/07/2021	1510	431,70
	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	BOULON - RENOUELEMENT DE PROJECTEURS	24/08/2021	1829
GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de déplacement du Lampadaire 06-	30/08/2021	1856	756,88
	CAMPIGNY - RENOUELEMENT ET EXTENSION DE MATERIELS	27/08/2021	1852	4 808,17
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY - REMPLACEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1856	1 530,87
	LOUVIGNY - REMPLACEMENT DE MATS	30/08/2021	1856	1 262,17
GAGNERAUD CONSTRUCTION	VERSON - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES	30/08/2021	1857	928,19
	CAGNY - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	25/08/2021	1836	485,35
DEKRA INDUSTRIAL SAS	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1524	606,78
GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1524	606,78
ENEDIS14	CAGNY - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	12/08/2021	1744	1 041,00
GAGNERAUD CONSTRUCTION	VILLERS-BOCAGE - REMPLACEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1857	724,80
	LOUVIGNY - REMPLACEMENT DE LA CROSSE ET DU FOYER	30/08/2021	1856	638,90
	ARROMANCHES LES BAINS - MISE EN PLACE DE DEUX PANNEAUX A MESSAGE	30/08/2021	1854	562,82
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CARPIQUET - REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES	30/08/2021	1857	993,80
SATO	CAIRON - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES	02/08/2021	1559	2 892,71
REMATELEC	POTIGNY - CREATION PAC 4UF HAUT CLOS 250	02/08/2021	1562	4 555,00
DEPAGNE	MOULINS EN BESSIN - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	16/08/2021	1801	1 196,86
ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	16/08/2021	1806	972,11
CITELUM	RANVILLE - RENOUELEMENT DU MATERIELS	13/07/2021	1387	566,00
	HERMANVILLE-SUR-MER - RENOUELEMENT DU MATERIELS	13/07/2021	1387	1 657,49
CONIMAST INTERNATIONAL	BANVILLE - MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	29/07/2021	1527	1 032,00
ENGIE	ERNES - RENOUELEMENT DU FOYER	24/08/2021	1830	159,61
GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINT-DESIR - REMPLACEMENT DE MATS	27/07/2021	1523	960,08
	GIBERVILLE - VERIFICATION DES INSTALLATIONS D'EP	27/07/2021	1523	425,80
CONIMAST INTERNATIONAL	MOULINS-EN-BESSIN - PROGRAMME R30	29/07/2021	1527	2 476,80

Eclairage Public

FONTES DE PARIS	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION DE MATERIELS	23/07/2021	1510	2 207,51
	QUETTEVILLE - RENOUVELLEMENT DES 4 FOYERS	23/07/2021	1510	1 069,68
	BOUGY - EXTENSION DE LAMPADAIRE	23/07/2021	1510	431,70
	VILLERS-BOCAGE - REMPLACEMENT DE FOYERS	23/07/2021	1510	200,68
ENGIE	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION RESEAU D'EP	25/08/2021	1839	3 111,41
CITELUM	SAINT-MATIN-DES-ENTREES - FOURNITURE ET POSE D'UN RADAR PEDAGOGIQU	27/08/2021	1853	1 874,15
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CORMELLES-LE-ROYAL - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	724,80
CONIMAST INTERNATIONAL	QUEZY - MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES	29/07/2021	1526	192,98
	MOULINS EN BESSIN - EXTENSION DU RESEAU D'EP	29/07/2021	1527	687,31
FONTES DE PARIS	MOULINS EN BESSIN - EXTENSION DU RESEAU D'EP	23/07/2021	1510	895,74
	MONTILLIERES-SUR-ORNE - EXTENSION DU RESEAU D'EP	23/07/2021	1510	215,85
	FALAISE - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP	23/07/2021	1510	2 608,89
	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION DU RESEAU D'EP	23/07/2021	1510	200,68
CITELUM	MATHIEU - RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS	27/08/2021	1853	1 524,36
	TOURVILLE-EN-AUGE - RENOUVELLEMENT DES MATERIELS	27/08/2021	1853	2 294,13
PROTECNA	COLLEVILLE-MONTGOMERY - MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION	30/08/2021	1859	1 225,00
GAGNERAUD CONSTRUCTION	GRAINVILLE-SUR-ODON - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1857	786,13
PROTECNA	OUISTREHAM - MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION	30/08/2021	1858	2 900,00
ENGIE	OUILLY-LE-TESSON - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	02/07/2021	1347	1 625,13
RESEAUX ENVIRONNEMENT TEIM	VALORBIQUET - REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE	06/07/2021	1362	1 873,55
	AUBIGNY - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	06/08/2021	1676	864,99
GAGNERAUD CONSTRUCTION	VERSON - REMPLACEMENT DE MATS	27/07/2021	1524	409,58
	CROCY - MISE EN PLACE DE RADAR PEDAGOGIQUE	16/08/2021	1794	194,02
CONIMAST INTERNATIONAL	BAYEUX - DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	16/08/2021	1794	412,80
GAGNERAUD CONSTRUCTION	LONGUES-SUR-MER - EXTENSION DU RESEAU D'EP	30/08/2021	1854	2 679,93
DEPAGNE	FEUGUEROLLES-BULLY - EXTENSION DU RESEAU D'EP	16/08/2021	1797	1 217,92
GAGNERAUD CONSTRUCTION	MEZIDON VALLE D'AUGE - RENOUVELLEMENT DU MAT 07.010	30/08/2021	1855	460,07
	COURSEULLES SUR MER - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS HORS SERVICE	30/08/2021	1854	1 056,29
SATO	ÉPRON - EXTENSION D'UN LAMPADAIRE	16/08/2021	1803	1 167,36
	MAISONCELLES-PELVEY - CREATION ARMOIRE ET POSE DE LAMPADAIRE	05/08/2021	1662	1 983,56
	BOUGY - EXTENSION DE LAMPADAIRE	16/08/2021	1805	1 635,09
GAGNERAUD CONSTRUCTION	LUC-SUR-MER - SUPPRESSION DE LAMPADAIRES	27/07/2021	1521	289,49
PROTECNA	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY - MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION	30/08/2021	1860	1 225,00
CITELUM	TOUQUES - RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES	13/07/2021	1387	2 321,05
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CRESSERONS - RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES	27/07/2021	1521	2 142,61
FONTES DE PARIS	COLOMBY-ANGUERNY - EXTENSION DU RESEAU D'EP	23/07/2021	1510	430,84
	ERNES - RENOUVELLEMENT DU FOYER	23/07/2021	1510	200,68
SATO	LUC-SUR-MER - EXTENSION DU RESEAU D'EP	27/08/2021	1851	4 256,46
DEKRA INDUSTRIAL SAS	DOZULE - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HARAS	18/08/2021	1815	166,32
GAGNERAUD CONSTRUCTION	THAON - REMPLACEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1856	2 220,69
	ROTS - RENOUVELLEMENT DE FOYERS	30/08/2021	1857	3 485,74
	CAIRON - RENOUVELLEMENT DE FOYERS	30/07/2021	1530	1 040,47
	THUE ET MUE - RENOUVELLEMENT DE MATS	30/07/2021	1530	669,96
	AVENAY - REMPLACEMENT DE FOYERS	30/07/2021	1530	411,15
SATO	MALTOT - EXTENSION DU RESEAU D'EP	13/08/2021	1780	2 197,37
CONIMAST INTERNATIONAL	MAY-SUR-ORNE - EXTENSION DE LAMPADAIRES	16/08/2021	1794	385,96
DEPAGNE	HOULGATE - DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	16/08/2021	1801	2 969,12
SATO	FEUGUEROLLES-BULLY - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES	16/08/2021	1804	1 143,00
CONIMAST INTERNATIONAL	AMAYE-SUR-ORNE - EXTENSION D'UN PANNEAU	29/07/2021	1527	148,61
	BOUGY - EXTENSION DE LAMPADAIRE	29/07/2021	1527	307,53
CITELUM	QUETTEVILLE - RENOUVELLEMENT DES 4 FOYERS	09/08/2021	1693	1 156,43
	COLLEVILLE-MONTGOMERY - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	09/08/2021	1693	980,15
GAGNERAUD CONSTRUCTION	MEZIDON VALLE D'AUGE - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1855	673,75
DEPAGNE	COLOMBY-ANGUERNY - EXTENSION DU RESEAU D'EP	16/08/2021	1801	1 196,86
SATO	MAISONCELLES-PELVEY - EXTENSION DU RESEAU D'EP	16/08/2021	1802	1 983,56
	BOUGY - EXTENSION DE LAMPADAIRES	05/08/2021	1665	1 635,09

GAGNERAUD CONSTRUCTION	MEZIDON VALLEE D'AUGE - DEPLACEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1855	1 130,78
	THUE ET MUE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1856	839,39
	THAON - REMPLACEMENT DE MATS	30/08/2021	1856	432,01
CITELUM	BENOUVILLE - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	13/07/2021	1387	3 714,91
CONIMAST INTERNATIONAL	BOUGY - RENOUELEMENT DE MATS	29/07/2021	1527	170,28
GAGNERAUD CONSTRUCTION	BAYEUX - RENOUELEMENT DE LAMPADAIRES	27/07/2021	1521	2 128,00
ENGIE	SAINT-SYLVAIN - RENOUELEMENT DU PROJECTEUR	24/08/2021	1833	731,29
CITELUM	HOULGATE - RENOUELEMENT DU PROJECTEUR	27/08/2021	1853	511,04
	BLONVILLE-SUR-MER - RENOUELEMENT DES MATERIELS	27/08/2021	1853	803,80
	BIEVILLE-BEUVILLE - DEPLACEMENT DU CANDELABRE	27/08/2021	1853	802,03
ENGIE	GOUVIX - EXTENSION DE LAMPADAIRES	05/08/2021	1660	1 839,62
ENEDIS14	MAISONCELLES-PELVEY - RACCORDEMENT D'ARMOIRE D'EP	07/07/2021	1373	1 041,00
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CAIRON - RENOUELEMENT DE FOYERS	30/07/2021	1530	2 217,63
	FEUGUEROLLES-BULLY - REMPLACEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1524	602,12
	CAUMONT-SUR-AURE - RENOUELEMENT DE MATS	27/07/2021	1524	1 065,78
DEKRA INDUSTRIAL SAS	ORBEC - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	25/08/2021	1837	166,95
ENEDIS14	CHEMIN DE LA THUE - FERME DU TOUCHET	12/08/2021	1746	1 110,00
GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINTE-HONORINE-DU-FAY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1857	1 761,45
	FONTENAY-LE-MARMION - EXTENSION DU RESEAU EP	02/08/2021	1557	296,12
	ÉPRON - EXTESION D'UN LAMPADAIRE	05/08/2021	1663	1 167,36
	FEUGUEROLLES-BULLY - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES	05/08/2021	1664	1 143,00
ENGIE	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION DU RESEAU EP	05/08/2021	1667	972,11
CITELUM	PONT-L'ÉVÊQUE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	13/07/2021	1387	940,55
	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY - RENOUELEMENT	13/07/2021	1387	396,74
GAGNERAUD CONSTRUCTION	AUDRIEU - RENOUELEMENT FOYER 09-012 AC	27/07/2021	1521	391,31
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN - RENOUELEMENT	27/07/2021	1521	2 255,33
	ARGENCES - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1523	3 746,26
	VIMONT - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	962,17
	BELLENGREVILLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	965,16
	BEUVILLERS - RENOUELEMENT DE FOYERS	30/07/2021	1528	1 400,70
LACROIX CITY EP LES CHERES	SAINT-REMY - IMPLANTATION DE MATERIELS	23/07/2021	1514	2 470,90
CITELUM	OUISTREHAM - RENOUELEMENT DE 10 PROJECTEURS	27/08/2021	1853	3 746,59
GAGNERAUD CONSTRUCTION	FLEURY-SUR-ORNE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1857	585,14
SATO	ARROMANCHES-LES-BAINS - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	18/08/2021	1814	1 906,33
GAGNERAUD CONSTRUCTION	FOURNITURES ET POSE DE 2 CONTROLEURS BIYO	30/08/2021	1856	1 247,71
ENGIE	ESTREES-LA-CAMPAGNE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	05/08/2021	1659	1 206,30
GAGNERAUD CONSTRUCTION	BRETTEVILLE-SUR-ODON - RENOUELEMENT DE MATERIEL	30/07/2021	1530	1 827,26
	BOUGY - RENOUELEMENT MAT 02/006 ACCIDE	27/07/2021	1524	171,27
ENGIE	GOUVIX - RENOUELEMENT DE MATERIELS	25/08/2021	1840	554,85
CITELUM	VARAVILLE - RENOUELEMENT DU LAMPADAIRE	27/08/2021	1853	1 506,05
ENGIE	SAINT-SYLVAIN - RENOUELEMENT DE MATERIELS	25/08/2021	1841	400,32
CITELUM	PETVILLE - RENOUELEMENT DE LA LANTERN	27/08/2021	1853	770,47
SATO	FEUGUEROLLES-BULLY - DEPLAMCENT DE LAMPADAIRES	18/08/2021	1813	1 553,26
GAGNERAUD CONSTRUCTION	VENDES - EXTENSION ECLAIRAGE	30/08/2021	1854	3 416,30
	RENOUELEMENT 4 LUMINAIRES	30/08/2021	1855	1 370,50
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE - DEPLACEMENT LAMPADAIRES	05/08/2021	1653	473,17
	REMPLOCAMENT DE FOYERS	30/08/2021	1855	314,14
CONIMAST INTERNATIONAL	BEUVILLERS - CREATION ARMOIRE DE COMMAND	16/08/2021	1794	170,28
GAGNERAUD CONSTRUCTION	MOULINS EN BESSIN - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1854	866,85
DEPAGNE	MAISONCELLES-PELVEY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	16/08/2021	1798	1 221,51
GAGNERAUD CONSTRUCTION	FOURNITURE ET POSE DE 6 PRISES DE COURAN	30/08/2021	1855	893,67
CITELUM	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS - RENOUELEMENT DE MATERIELS	13/07/2021	1387	421,28
GAGNERAUD CONSTRUCTION	ARGENCES - RENOUELEMENTS DE MATERIELS	27/07/2021	1523	2 961,06
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	3 415,81
	SOLIERIS - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1528	1 736,12
FONTES DE PARIS	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	23/07/2021	1510	3 612,28

		BANVILLE - MISE EN CONFORMITE DU MATERIELS	23/07/2021	1510	3 359,05	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR - REMPLACEMENT DES FOYERS	30/08/2021	1857	1 500,69	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	LUC-SUR-MER - EXTENSION ECLAIRAGE SUITE	18/08/2021	1816	380,75	
	ENGIE	OUILLY-LE-TESSON - RENOUELEMENT DE MATERIELS	24/08/2021	1831	336,00	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/08/2021	1855	1 741,89	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	CREATION D'UNE ARMOIRE	07/07/2021	1372	99,46	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	AUTHIE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/07/2021	1524	478,92	
		AUTHIE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1530	429,01	
		LAIZE-CLINCHAMPS - RENOUELEMENT DE MATERIELS	30/07/2021	1530	476,25	
Effacement des réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	CAMBREMER - RD85 - RUES DU CADRAN	07/07/2021	1368	145,32	
	FONTES DE PARIS	COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	23/07/2021	1510	2 408,20	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	11/08/2021	1723	73,29	
	CONIMAST INTERNATIONAL	LOUVIGNY - RUES MORAND - FERRY - LECLERC	16/08/2021	1794	4 007,18	
	DEPAGNE	FONTENAY-LE-MARMION - D41	16/08/2021	1797	1 732,20	
		LANGRUNE-SUR-MER - RD 514 - RUE DE LUC	16/08/2021	1798	1 538,88	
		PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	16/08/2021	1799	1 364,43	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - BESNARD	13/08/2021	1771	1 139,47	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	AMAYE-SUR-ORNE - RD 147	23/07/2021	1509	72,66	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAONNET - RIBOULET	07/07/2021	1365	726,87	
	DEPAGNE	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	16/08/2021	1797	1 460,11	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	THUE ET MUE - RUE DE LA CLOBERDE	11/08/2021	1737	4 218,97	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	07/07/2021	1364	98,61	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAONNET - LES VASES TRANCHE 2	06/07/2021	1360	2 693,35	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	11/08/2021	1730	1 517,39	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	FONTENAY-LE-MARMION - D41	11/08/2021	1724	124,56	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - ROSERAIE	13/08/2021	1773	4 830,19	
		THUE ET MUE - LE CLOS DE BAS	07/07/2021	1366	3 592,49	
		SURRAIN - LE HAMEL	12/08/2021	1755	604,09	
	CONIMAST INTERNATIONAL	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	16/08/2021	1794	3 407,70	
	DEPAGNE	SURRAIN - ROSERAIE	16/08/2021	1798	1 356,46	
	CONIMAST INTERNATIONAL	COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	29/07/2021	1527	3 007,25	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	SURRAIN - ROSERAIE	11/08/2021	1725	73,29	
	SPIE CITY NETWORKS	ARGENCES - RUE DU MOULIN	11/08/2021	1739	2 396,61	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	11/08/2021	1722	198,93	
	SPIE CITY NETWORKS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - D47	18/08/2021	1822	278,47	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98	11/08/2021	1729	1 210,30	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	LE BU-SUR-ROUVRES - ROUTE DE ST SYLVAIN	23/07/2021	1516	73,29	
		OUILLY-LE-VICOMTE - RUES DES LAURIERS	07/07/2021	1369	124,56	
		ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FER	11/08/2021	1738	125,64	
	DEPAGNE	VIRE-NORMANDIE - CHEMINS DE LA MARE PIREE	16/08/2021	1798	1 899,25	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	11/08/2021	1726	4 684,95	
	4581620	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	11/08/2021	1730
SATO			AMAYE-SUR-ORNE - RD 147	11/08/2021	1733	2 570,72
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN			THUE ET MUE - LE CLOS DE BAS	07/07/2021	1366	2 972,94
			THUE ET MUE - RUE DE LA CLOBERDE	11/08/2021	1737	3 217,94
			PONTS SUR SEULLES - RD 35	06/07/2021	1359	4 928,35
SORAPEL			RD 43 - LA BRUYERE	12/08/2021	1745	3 380,21
STURNO			MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	06/07/2021	1355	2 103,67
4581820	Effacement des réseaux	DEPAGNE	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	16/08/2021	1797	1 534,35
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	PONTS SUR SEULLES - RD 35	06/07/2021	1363	72,66
4581821	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVEQUE - RD677 - ROUTE DE TROUVILLE	11/08/2021	1727	2 265,58
		CONIMAST INTERNATIONAL	PONTS SUR SEULLES - RD 35 - ROUTE DE REVIERS	29/07/2021	1526	192,98
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVEQUE - RUE DU CHAPEAU ROUGE	12/08/2021	1750	1 245,47
	DEPAGNE	CAEN - RUE BICOQUET	16/08/2021	1798	2 068,17	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					485 475,30	
TOTAL GENERAL					668 869,68	

BUREAU SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 02/07/2021 au 30/08/2021

Numéro de l'article	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de la dépense	Date de Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
606121	Eclairage Public	ENGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	19/07/2021	1393	13 172,20
				16/08/2021	1784	20 633,74
				09/08/2021	1688	27 428,27
61561	Eclairage Public	CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	09/08/2021	1696	22 400,72
			DIVES-SUR-MER - PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS EP	12/08/2021	1758	11 142,49
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 1	02/08/2021	1564	27 408,98
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 4	02/08/2021	1566	23 580,69
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	07/07/2021	1370	20 019,88
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 4	02/07/2021	1350	23 275,50
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	06/08/2021	1680	5 551,37
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	02/08/2021	1565	25 930,97
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	02/08/2021	1563	19 608,33
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 4	09/08/2021	1701	22 994,42
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	09/08/2021	1697	20 597,27
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	06/08/2021	1678	6 683,19
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	09/08/2021	1700	25 729,83
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 1	02/07/2021	1348	26 427,10
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	02/07/2021	1349	26 728,06
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	05/08/2021	1671	18 683,30
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 1	09/08/2021	1699	26 981,68
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	05/08/2021	1657	7 481,31
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	06/08/2021	1675	19 140,48
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	06/08/2021	1674	18 683,30
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	09/08/2021	1695	23 555,54
TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	09/08/2021		1692	21 977,87		
TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	06/08/2021	1673	24 301,46		
615634	Energie	GNVERT SAS	EXPLOITATION STATION HYDROGENE	23/07/2021	1508	15 564,38
6228	Ressources Humaines	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	PRESTATION DE PAIE A FACON	02/08/2021	1538	5 244,00
6531	Structures	SALAIRES	INDEMNITES DES ELUS	12/07/2021	1376	6 079,97
6531	Structures	SALAIRES	INDEMNITES DES ELUS	10/08/2021	1709	6 065,88
661112	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141401D7	19/07/2021	1426	7 650,90
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						570 723,08

Numéro de l'article	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de la dépense	Date de Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
16412	Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/07/21 DU PRET 00099479730	19/07/2021	1415	16 653,35
		CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141401D7	19/07/2021	1426	15 178,09
			ANNUITE 28/06/21 DU PRET A14099K411	19/07/2021	1428	12 460,50
16441	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160643	19/07/2021	1420	24 099,57
			ECHEANCE 30/07/21 DU PRET A14190884	05/08/2021	1650	34 860,20
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141705D3	19/07/2021	1424	5 952,73
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A141704D4	19/07/2021	1423	9 339,50
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160642	19/07/2021	1421	25 093,18
			ANNUITE 01/07/21 DU PRET A141504B5	19/07/2021	1417	18 707,25
			ANNUITE 01/07/21 DU PRET A141504B6	19/07/2021	1418	11 526,69
			ANNUITE 30/06/21 DU PRET A14160644	19/07/2021	1419	15 339,99
2051	Informatique	CIAT SA	EVOLUTIONS CIAT/com e-sedit	05/08/2021	1639	6 790,90
		BERGER LEVRAULT	ACQUISITION EXPLOITATION MAINTENANCE	19/07/2021	1412	6 050,00
21318	Energie	VAUBAN GC	COURTONNE-LA-MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	04/08/2021	1631	23 625,37
		DELAUBERT SAS	TRAVAUX COURTONNE VRD CLOS COUVERT	04/08/2021	1630	5 782,87
		METALLERIE SLP	TRAVAUX COURTONNE VRD CLOS COUVERT	04/08/2021	1629	8 852,00
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MOULT-CHICHEBOVILLE - MUTATION PSSA DELL	02/07/2021	50863	5 032,18
		SORAPEL	MONTILIERES-SUR-ORNE - REMPLACEMENT H61	06/08/2021	51002	17 502,15
		SPIE CITY NETWORKS	BT CARF CLERMONT 070-12	12/08/2021	51043	14 459,84
		TEIM	BT MESNIL	29/07/2021	50924	12 235,21
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LA MOTTE - 648-01	13/08/2021	51070	20 955,52
		TEIM	TILLY-SUR-SEULLES - REMPLACEMENT RC ZA 6	28/07/2021	50914	18 997,88
		REMALELEC	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON - REMPLACEMENT RC PAR PUC	28/07/2021	50917	5 500,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	CRICQUEBOEUF - REMPLACEMENT RS FOSSES 16	02/07/2021	50860	14 661,41
		TEIM	BT MOULIN	06/08/2021	51005	5 812,85
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LE TORQUESNE 694-15	29/07/2021	50928	28 761,70
		SORAPEL	CREATION PAC 4UF HAUT CLOS 250 kVA - 516	28/07/2021	50910	11 901,28
		REMALELEC	NOTRE-DAME-DE-LIVAYE - CREATION PAC 4UF	27/07/2021	50908	5 500,00
		TEIM	VIRE-NORMANDIE - BT BOELLE	02/07/2021	50881	9 066,95
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT HARAS - 070-17	13/08/2021	51068	22 217,72
		EPSYS SAS	LA VESPIERE-FRIARDEL - REMPLACEMENT PRCS	11/08/2021	51024	7 911,00
		TEIM	LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT HAMEL FOULON	13/08/2021	51063	5 294,27
		REMALELEC	COLOMBY-ANGUERNY - MUTATION PAC BOURG 71	28/07/2021	50916	5 500,00
		TEIM	PONTS SUR SEULLES - BT LOT LES VALETTES	02/07/2021	50873	8 947,12
		TEIM	NOUES DE SIENNE - BT BOCAGNERIE	02/07/2021	50879	5 261,58
		SORAPEL	REMPLACEMENT RC BOURG NEUF 250 kVA PAR PAR PUC	29/07/2021	50931	16 832,98
		TEIM	BT MALANDE	06/08/2021	51006	7 186,07
		EPSYS SAS	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON - REMPLACEMENT RC PAR PUC	11/08/2021	51026	16 476,00
		TEIM	VALDALLIERE - BT BG BERN PATRY 065-00	29/07/2021	50932	24 116,29
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-HYMER - BT CROIX BRUYERE - 593-22	02/07/2021	50861	7 682,72
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SANNERVILLE - BT HT MAIZERET	02/07/2021	50874	13 941,16
		STURNO	AURSEULLES - BT BERROLLES	04/08/2021	50985	14 720,05
		SPIE	BELLE VIE EN AUGÉ - BT BOUCHERIES 201-07	10/08/2021	51014	25 417,33
		SORAPEL	REMPLACEMENT RC BOURG NEUF 250 kVA PAR PAR PUC	27/07/2021	50907	9 208,07
		TEIM	TILLY-SUR-SEULLES - REMPLACEMENT RC ZA 6	28/07/2021	50915	15 584,05
		TEIM	TILLY-SUR-SEULLES - BT PETITE FONTAINE 1	29/07/2021	50922	10 742,61
		RESEFAIX ENVIRONNEMENT	CRICQUEBOEUF - REMPLACEMENT RS FOSSES 16	02/07/2021	50862	14 124,14

2315

Effacement des réseaux

RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-HYMER - MUTATION PAC CROIX BRUYERE	02/07/2021	50858	7 241,39
EPSYS SAS	TILLY-SUR-SEULLES - REMPLACEMENT RC ZA 6	13/07/2021	50884	15 478,00
SORAPEL	BT PAVEMENT	06/08/2021	51000	6 055,69
TEIM	CREULLY-SUR-SEULLES - BT ZA N2 200-20 -	06/08/2021	51008	15 038,50
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CORMOLAIN - BT GROSSE LONDE	02/07/2021	50867	37 442,95
STURNO	BT LE QUESNAY 120-31	12/08/2021	51051	10 801,57
SPIE CITY NETWORKS	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT - BT BELLEVUE	11/08/2021	51036	18 119,02
SORAPEL	MONTILLIERES-SUR-ORNE - BT EGLISE 307-02	28/07/2021	50911	24 840,70
TEIM	MONCEAUX-EN-BESSIN - BT MONERIE 436-09 -	29/07/2021	50923	8 644,86
EPSYS SAS	EVRECY - RELOCALISATION ET MUTATION PAC	13/07/2021	50885	16 494,00
RESEAUX ENVIRONNEMENT	MOULT-CHICHEBOVILLE - MUTATION PSSA DELL	02/07/2021	50865	22 715,25
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EVRECY - BT CROIX BOUCHER 257-04 - DESSE	02/07/2021	50876	8 287,39
RESEAUX ENVIRONNEMENT	MANDEVILLE-EN-BESSIN - BT LONGUE FOSSE 3	12/08/2021	51046	11 921,46
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LA BOISSIERE	16/08/2021	51075	6 321,03
RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-HYMER - BT CROIX PIERRE	29/07/2021	50927	15 542,77
SPIE CITY NETWORKS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - D47 - RUE DE LA REINE	18/08/2021	51079	29 913,83
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	13/08/2021	51058	24 755,34
	SAONNET - RIBOULET	30/07/2021	50934	18 355,64
	COSSSESSEVILLE - SAUVAGERE	27/08/2021	51098	6 210,70
	SURRAIN	13/08/2021	51055	6 364,91
	SURRAIN - EFFACT ROSERAIE	13/08/2021	1775	6 367,58
SPIE CITY NETWORKS	BOULEVARD CARNOT	12/08/2021	51045	15 464,62
SPIE CITY NETWORKS	OUILLY-LE-VICOMTE - RUES DES LAURIERS	10/08/2021	51022	24 357,72
SPIE CITY NETWORKS	ARGENCES - RUE DU MOULIN	11/08/2021	51039	9 354,18
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CLECY - LA MADELEINE - POSTE THOMAS	13/08/2021	1778	11 455,60
	COSSSESSEVILLE - SAUVAGERE	26/08/2021	51090	23 130,46
SPIE CITY NETWORKS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - D47	18/08/2021	1823	11 674,02
STURNO	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	13/07/2021	50882	19 608,43
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	THUE ET MUE - LE CLOS DE BAS	13/07/2021	50883	16 537,39
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	SAONNET - EFFACEMENT LES VASES TRANCHE 2	26/07/2021	1517	9 122,70
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CLECY - LA MADELEINE - POSTE THOMAS	13/08/2021	51061	6 280,32
TEIM	VIRE-NORMANDIE - LE VILLAGE	11/08/2021	1732	8 690,74
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - LE HAMEL	12/08/2021	51052	9 135,47
	MANDEVILLE-EN-BESSIN - LE GLAY - PRCS	12/08/2021	51048	20 616,08
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORM	11/08/2021	1729	6 786,11
TEIM	VIRE-NORMANDIE - LE VILLAGE	11/08/2021	51033	26 525,89
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	THUE ET MUE - RUE DE LA CLOBERDE	11/08/2021	51037	16 313,58
SPIE CITY NETWORKS	CAMBREMER - RD85 - RUES DU CADRAN	30/07/2021	50935	14 741,57
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	18/08/2021	51077	12 598,58
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	BRETTEVILLE SUR ODON	13/08/2021	51060	12 299,95
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - BESNARD	13/08/2021	51054	12 449,54
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COSSSESSEVILLE - SAUVAGERE	06/07/2021	1358	11 663,30
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	18/08/2021	51078	28 378,26
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	MANDEVILLE-EN-BESSIN - LE GLAY - PRCS	12/08/2021	1749	5 738,63
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAINT-SYLVAIN - RD 183 - RUES LOUIS LECHEVALLIER	11/08/2021	1736	23 499,77
SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	12/08/2021	51044	38 472,27
RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AV DE LA DIVETTE	10/08/2021	51012	14 236,08
	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	11/08/2021	51029	7 296,00
TEIM	VIRE-NORMANDIE - LE VILLAGE	11/08/2021	51031	19 953,26
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - BESNARD	13/08/2021	1772	5 453,00
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAONNET - LES VASES TRANCHE 2	26/07/2021	50898	15 786,21
EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	PONTS SUR SEULLES - RD 35	27/08/2021	51097	8 065,95
SPIE CITY NETWORKS	CESNY-AUX-VIGNES - CHEMIN DU CLOS BAVENT	13/07/2021	50887	19 238,02
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SURRAIN - ROSERAIE	13/08/2021	51056	22 364,32
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ROUTE DU PARC	12/08/2021	1751	11 708,88
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ROUTE DU PARC	12/08/2021	51049	29 810,11
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORM	11/08/2021	51030	30 907,94
	CLECY - LA MADELEINE - POSTE THOMAS	13/08/2021	51062	18 726,91
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAONNET - RIBOULET	13/07/2021	1390	10 680,62
	PONTS SUR SEULLES - RD 35	26/08/2021	51089	15 739,75
STURNO	CONDE-EN-NORMANDIE - BOURG	26/08/2021	1850	29 138,01
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAONNET - LES VASES TRANCHE 2	06/07/2021	1361	10 116,18
CITELUM	CRICQUEVILLE-EN-AUGE - MISE EN VIDEO PROTECTION	02/07/2021	1346	7 811,10
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CARPIQUET - REMPLACEMENT DE MATERIELS	09/08/2021	1698	7 277,44
DBEG	ÉPRON - RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE INTERIEUR	18/08/2021	1817	25 420,00
ENGIE	BARBERY - EXTENSION DE DEUX LAMPADAIRES	25/08/2021	1842	5 004,09
	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	16/08/2021	1807	5 249,21
CONIMAST INTERNATIONAL	SAINT-PIERRE-EN-AUGE - REALISATION DU DIAGNOSTIC EP ET PROGRAMME R30	29/07/2021	1527	5 795,71
SATO	FLEURY-SUR-ORNE - EXTENSION RESEAU EP	23/07/2021	1513	5 564,52
BH TECHNOLOGIES	COMMANDE FOURNITEUR D'HORLOGE ASTRONOMIQUE	27/07/2021	1522	22 246,70
CONIMAST INTERNATIONAL	FALAISE - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP	29/07/2021	1527	9 024,90
FONTES DE PARIS	MOULINS-EN-BESSIN - PROGRAMME R30	23/07/2021	1510	14 022,08
CITELUM	HOULGATE - DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC E	18/08/2021	1811	5 672,57
REMALELEC	SAINT-SYLVAIN - ALIMENTATION ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT	02/08/2021	1560	5 500,00
FONTES DE PARIS	SAINT-PIERRE-EN-AUGE - DIAG EP ET PROG R	23/07/2021	1510	10 408,23
CITELUM	OUISTREHAM - EXTENSION RESEAU EP	13/07/2021	1389	5 466,34
	DOZULE - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HARAS	13/08/2021	1781	22 985,07
CONIMAST INTERNATIONAL	BIEVILLE-BEUVILLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	16/08/2021	1794	34 235,08
	FALAISE - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP	16/08/2021	1800	12 398,09
	BIEVILLE-BEUVILLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	16/08/2021	1800	8 518,42
DEPAGNE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE - REALISATION DU DIAGNOSTIC EP ET PROGRAMME R30	16/08/2021	1801	5 213,63
ENGIE	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	05/08/2021	1668	5 249,21
DEPAGNE	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP	16/08/2021	1796	5 428,83
SATO	LA CAINE - EXTENSION DU RESEAU EP	02/08/2021	1555	8 836,40
SATO	BOUGY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	18/08/2021	1809	9 631,07
CITELUM	AUBERVILLE - EXTENSION DU RESEAU EP	07/07/2021	1367	8 504,30
GAGNERAUD CONSTRUCTION	AUDRIEU - EXTENSION ET REPRISE FOYERS	05/08/2021	1652	5 447,69

		GAGNERAUD CONSTRUCTION	LONGUES-SUR-MER - EXTENSION RESEAU EP	13/08/2021	1782	8 590,92
		CONIMAST INTERNATIONAL	CUVERVILLE - RENOUELEMENT DE LAMPADAIRES	16/08/2021	1794	10 939,20
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	VAUCELLES - CREATION CARREFOUR A FEUX	05/08/2021	1658	36 713,41
		CITELUM	OUISTREHAM - COMPLEMENT DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR	06/08/2021	1679	5 458,66
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	PROGRAMME R30	25/08/2021	1838	9 882,80
		ENGIE	BERNIERES-SUR-MER - RENOUELEMENT DE MATERIELS	13/08/2021	1779	5 743,16
		ENGIE	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE	24/08/2021	1832	16 838,39
		FONTES DE PARIS	BOUGY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	23/07/2021	1510	11 639,62
		ENGIE	LE MARAIS-LA-CHAPELLE - EXTENSION DU RESEAU EP	24/08/2021	1834	5 839,86
		SATO	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN - RENOUELEMENT DE MATERIELS	18/08/2021	1808	16 796,12
		CITELUM	SURVILLE - RENOUELEMENT DE LAMPADAIRES	18/08/2021	1812	6 986,33
		HERMANVILLE-SUR-MER	HERMANVILLE-SUR-MER - EXTENSION RESEAU EP	13/07/2021	1388	7 002,84
		STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	12/08/2021	1752	25 186,17
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SAINT-SYLVAIN - RD 183 - RUES LOUIS LECHEVALLIER	11/08/2021	1736	13 883,44
		CONIMAST INTERNATIONAL	SAINT-SYLVAIN - RD 183 - RUES LOUIS LECHEVALLIER	16/08/2021	1795	5 348,82
		SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	12/08/2021	1745	6 730,21
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	18/08/2021	1821	23 261,11
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	13/08/2021	1776	9 564,94
		SATO	AMAYE-SUR-ORNE - RD 147 -	11/08/2021	1734	26 557,47
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LOUVIGNY - RUES MORAND - FERRY - LECLERC	12/08/2021	1748	15 530,19
		SPIE CITY NETWORKS	OUILLY-LE-VICOMTE - RUES DES LAURIERS	27/07/2021	1519	19 857,68
		STURNO	CONDE-EN-NORMANDIE - BOURG	26/08/2021	1850	20 723,77
		SPIE CITY NETWORKS	CESNY-AUX-VIGNES - CHEMIN DU CLOS BAVENT	07/07/2021	1371	8 001,52
		CONIMAST INTERNATIONAL	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	16/08/2021	1795	6 815,38
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	ROUTE DU PARC	12/08/2021	1751	9 896,28
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	MOUEN - ROUTE DE BRETAGNE PARTIE HAUTE	11/08/2021	1731	17 280,97
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE BU-SUR-ROUVRES - ROUTE DE ST SYLVAIN	24/08/2021	1835	5 285,50
		SPIE CITY NETWORKS	CAMBREMER - RD85 - RUES DU CADRAN	27/07/2021	1520	12 540,55
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVÊQUE - RD677 - ROUTE DE TROUVILLE	11/08/2021	1727	18 751,32
		STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	12/08/2021	1753	18 230,82
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE BRETAGNE	13/08/2021	1777	6 547,80
		SPIE CITY NETWORKS	CAMBREMER - RD85 - RUES DU CADRAN	23/07/2021	1511	11 495,38
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	MOUEN - ROUTE DE BRETAGNE PARTIE HAUTE	11/08/2021	1731	15 141,62
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A-RUES	18/08/2021	1820	12 756,20
		STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	12/08/2021	1754	7 740,36
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LOUVIGNY - RUES MORAND - FERRY - LECLERC	12/08/2021	1748	22 566,33
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVÊQUE - RUE DU CHAPEAU ROUGE	12/08/2021	1750	21 114,18
		SATO	AMAYE-SUR-ORNE - RD 147	11/08/2021	1735	13 795,70
		TEIM	VIRE-NORMANDIE - RUE GIRARD	26/08/2021	1849	15 982,95
		STURNO	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	06/07/2021	1354	8 470,90
		SPIE CITY NETWORKS	CESNY-AUX-VIGNES - CHEMIN DU CLOS BAVENT	07/07/2021	1371	5 581,43
		SPIE CITY NETWORKS	OUILLY-LE-VICOMTE - RUES DES LAURIERS	23/07/2021	1512	10 215,80
4581820	Effacement des réseaux	STURNO	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	06/07/2021	1356	7 278,47
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	PONTS SUR SEULLES - RD 35	06/07/2021	1357	6 061,23
4581821	Effacement des réseaux	CONIMAST INTERNATIONAL	CAEN - RUE BICOQUET	16/08/2021	1794	5 504,73
		SPIE CITY NETWORKS	BOULEVARD CARNOT	12/08/2021	1747	7 292,82
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						2 467 224,45
TOTAL GENERAL						3 037 947,53



Madame Barbara POMPILI
 Ministre de la Transition Ecologique
 Cabinet
 Hôtel de Roquelaure
 246 boulevard Saint-Germain
 75007 PARIS

Direction Générale
 Tél. : 02 31 06 61 85 - direction@sdec-energie.fr

Madame la Ministre,

Caen, le 20 juillet 2021

Notre Fédération, la FNCCR, nous informe de plusieurs amendements dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration -4D, remettant en partie en cause, les fondements des financements de l'électrification en zone rurale.

Le SDEC ENERGIE, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie sur la totalité du département du Calvados, est particulièrement attentif à la qualité de l'énergie électrique distribuée notamment en secteur rural, notre département étant majoritairement composé de communes rurales (plus de 450).

Cette évolution réglementaire touchant le CAS FACÉ porterait d'une part, sur la diminution des taux de subventions octroyées pour soutenir le renouvellement et le renforcement des réseaux publics d'électricité ruraux et d'autre part, à conditionner le niveau d'aide du Fonds de péréquation de l'électricité - FPE - perçue par une Entreprise locale de distribution au montant de l'aide à l'électrification rurale (CAS-FACÉ) perçue par l'AODE du même territoire.

Il va s'en dire que nous sommes particulièrement opposés à chacun de ces amendements.

Le SDEC ENERGIE s'est engagé avec volontarisme dans la transition énergétique ; cette transition, pour laquelle nous y consacrons des moyens humains et financiers substantiels, est une opportunité pour les territoires ruraux car la production d'énergie renouvelable, quelle que soit son origine, est produite et le sera encore plus à partir des territoires ruraux.

L'équilibre entre territoires ruraux et territoires urbains prend, au travers la Transition Energétique, tout son sens.

Encore faut-il, et il s'agit d'une condition sine qua none de réussite, que les infrastructures de réseau de distribution d'électricité permettent l'acheminement de ce flux d'énergie verte vers des zones de fortes consommations.

La qualité des réseaux de distribution publique d'électricité est donc une priorité indissociable de celle de développement des EnR.

Elle l'est d'autant plus que ces réseaux auront à supporter l'accroissement substantiel des appels de puissance électrique générés par le développement de la mobilité électrique (-5% du parc automobile en 2020, plus de la moitié dans moins de 10 ans et la quasi-totalité en 2035 soit près 40 millions de véhicules).

.. / ..



Elle l'est d'autant plus que les infrastructures électriques sont vieillissantes et pour certaines construites il y a, en moyenne plus de 70 ans, par des technologies devenues totalement obsolètes. Cette réalité concerne tout autant les réseaux basse tension que moyenne tension.

Elle l'est enfin, car nos territoires ruraux sont soumis très régulièrement aux aléas climatiques, dont des vents forts en zone côtière ou des risques d'inondation.

Pour répondre à ces enjeux de société, les investissements nécessaires sur les réseaux sont conséquents et ceux d'ENEDIS aujourd'hui n'y suffisent pas; C'est pourquoi, les AODE comme le SDEC ENERGIE y consacrent l'essentiel de leur capacité financière, bien au-delà des seules dotations FACÉ, en mobilisant la fiscalité locale à travers la TCCFE.

Force est de constater que les dotations à l'électrification rurale octroyées par le CAS-FACÉ, sont aujourd'hui à peine suffisantes pour maintenir le réseau public d'électricité rural dans un état de fonctionnement acceptable.

Ce niveau actuel de dotations ne sera donc pas suffisant pour adapter les infrastructures électriques en secteur rural, aux enjeux de la transition énergétique.

Dans ce contexte, la diminution envisagée des taux d'aides du FACÉ aura des conséquences majeures pour le développement des EnR, mais aussi pour l'équilibre des territoires et leur attractivité.

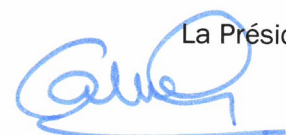
Le développement des territoires et la mutation énergétique engagée réclament de renforcer le niveau de performance des infrastructures de réseau électrique.

Quant à l'amendement visant à conditionner le niveau d'aide du FPE perçue par une ELD au montant de l'aide à l'électrification rurale (CAS-FACÉ) perçue par l'AODE du même territoire, il ne peut nous satisfaire car il nuirait à la solidarité territoriale en réduisant le niveau des subventions de péréquation pour les communes rurales alors qu'elles investissent davantage sur leurs fonds propres que les communes urbaines.

Au-delà des effets réels de ces projets d'amendements en terme de financement de l'électrification rurale, ces démarches troublent le message de soutien aux territoires ruraux, de pérennité des outils de péréquation qui font de la solidarité énergétique une réalité historique....

Au moment où nous avons besoin de toutes les synergies et le SDEC ENERGIE dans le Calvados et les autres AODE en France sont totalement mobilisés, nous souhaitons ardemment que votre administration reconsidère ces propositions.

Restant persuadé que le bon sens l'emportera, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

 La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE



Madame Sonia de la PROVÔTE
Sénatrice du Calvados
Permanence parlementaire
Le Pacifique – 20 rue de l'Hippodrome
14000 CAEN

Direction Générale
Tél. : 02 31 06 61 85 – direction@sdec-energie.fr
PJ : courrier à Madame POMPILI, Ministre de la Transition Energétique

Madame la Sénatrice,

Caen, le 20 juillet 2021

Je vous prie de trouver ci-joint la copie du courrier que je viens d'adresser à Mme Barbara POMPILI, Ministre de la transition Écologique, à Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et à Monsieur Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat à la Ruralité au Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Nous avons souhaité réagir concernant un projet d'amendement gouvernemental au projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et qui concerne le Fonds de péréquation de l'électricité (FPE) et le compte d'affectation spéciale « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ).

En effet, ce projet d'amendement verrait notamment la diminution du taux d'aide aux travaux, octroyée par le FACÉ pour renouveler, renforcer et sécuriser le réseau public d'électricité en secteur rural.

S'il s'avérait confirmé par la loi, cet amendement aurait des conséquences factuelles immédiates sur le niveau des investissements portés par les syndicats d'Énergie.

Pour rappel, le SDEC ENERGIE consacre la majorité de sa capacité financière à améliorer la qualité de l'énergie électrique distribuée, principalement en secteur rural.

Dans le contexte actuel de développement de la production d'Énergie Renouvelable essentiellement réalisé en territoire rural pour alimenter des territoires urbains à fort potentiel de consommation, la performance des infrastructures électriques est plus que nécessaire pour acheminer correctement les flux d'énergie bas carbone.

A cela s'ajoute la mutation engagée du parc des 40 millions de véhicules thermiques qui, en à peine deux décennies, deviendra essentiellement bas carbone, mutation dont les effets sur le réseau public d'électricité est avéré.

A ce jour, les dotations FACÉ ne suffisent pas à financer les investissements nécessaires pour maintenir une qualité suffisante des réseaux ; la fiscalité locale, au travers la TCCFE, est mobilisée.

../..



C'est parce que toute baisse des dotations du FACÉ aura, in fine, des conséquences sur l'attractivité des territoires ruraux, sur la capacité à développer les énergies renouvelables, qu'avec le soutien de notre Fédération la FNCCR, nous avons décidé d'interpeller les ministres concernés.

Nous souhaitons attirer votre attention sur ce projet d'amendement, Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services - bdelique@sdec-energie.fr - Tel. 02 31 06 61 51 se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à lui

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

SDEC ENERGIE		DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Comité Syndical du 30 septembre 2021.					
N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fond de Concours	Solde
21EPI0522	ANISY	EXTENSION DE 11 PRISES GUIRLANDES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 638,40	1 064,96	1 064,96	
18EPI1067	ARGENCES	MISE N VALEUR DU MOULIN	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 430,93	14 744,74	13 823,20	921,54
19AME0100	ARGENCES	RUE DU MOULIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	36 720,55	29 376,44	27 540,41	1 836,03
21EPI0392	ARROMANCHES-LES-BAINS	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROVISoire MUSEE DU DEBARQUEMENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 823,21	1 185,09	1 185,09	
21EPI0445	AUNAY-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT Foyers 03.003, 04.032 ET 04.036 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 393,68	1 045,26	1 045,26	
19AME0026	BAYEUX	RUE ST JEAN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	213 830,52	146 182,49	146 182,49	
20SIL0017	BAYEUX	MODIFICATION CARREFOUR 11 SUITE AMENAGEMENT COSEC	SIGNALISATION LUMINEUSE	24 840,07	19 872,06	18 630,05	1 242,01
21EPI0204	BAYEUX	EXTENSION ET RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE COMPLEXE EINDHOVEN	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	52 112,66	41 690,13	39 084,50	2 605,63
21EPI0488	BAYEUX	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	83 137,46	58 196,22	58 196,22	
19EPI0422	BELLENGREVILLE	EXTENSION DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	22 722,96	14 769,92	14 769,92	
21EPI0343	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	105 178,21	61 201,76	61 201,76	
19AME0073	BLONVILLE-SUR-MER	RUES HARICOT, DE GAULLE, METZ, ALSACE, LORRAINE, HERMITAGE, PARIS, CHARMES ET MARIETTE - T2	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	536 167,11	191 051,23	191 051,23	
20EPI0652	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	27 120,62	21 696,50	20 340,47	1 356,04
21EPI0028	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOVATION DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	24 148,54	19 072,79	18 111,41	961,39
18AME0089	CABOURG	AVENUE DU PRÉSIDENT RAYMOND POINCARÉ	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	183 911,21	151 128,28	137 933,41	13 194,87
20EPI0767	CARPIQUET	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	51 859,89	38 894,92	38 894,92	
21EPI0233	CARPIQUET	REPLACEMENT DE MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 235,25	926,44	926,44	
20EPI0785	CHICHEBOVILLE	MISE EN CONFORMITE DU RESEAU DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	279 214,66	160 836,21	160 836,21	
20EXT0164	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	BT RUISSEAU	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	7 143,00	2 857,20	2 857,20	
21EPI0411	COLLEVILLE-MONTGOMERY	MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	96 712,09	76 377,82	72 534,07	3 843,75
21EPI0497	COLLEVILLE-MONTGOMERY	TRAVAUX LIES AU PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	12 699,45	6 984,70	6 984,70	
14AME0099	COLOMBIERS-SUR-SEULLES	RUE CAUGER & CHEMIN DU BOUT DU BAS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	166 811,42	89 123,23	89 123,23	
21EPI0487	COURSEULLES-SUR-MER	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC 2021	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	99 432,06	54 687,63	54 687,63	
21EPI0484	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DE FOYERS SUR POTEAU ARMOIRE 10 ET 14	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	31 826,75	22 278,72	22 278,72	
21EPI0566	DIVES-SUR-MER	REPLACEMENT DE MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 145,30	4 916,24	4 608,98	307,26
21EPI0006	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	EXTENSION ET RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	62 019,50	49 944,88	46 514,63	3 430,26
21EPI0155	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	EXTENSION ECLAIRAGE SECURISATION PASSAGES PIETONS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 806,57	4 645,26	4 354,93	290,33
20EPI0178	ÉPRON	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 419,80	25 419,80	19 064,85	6 354,95
21EPI0212	ÉPRON	EXTENSION DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 254,47	815,41	815,41	
20EPI0626	FALAISE	MISE EN CONFIRMOTE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	139 337,51	98 481,97	98 481,97	
21EPI0062	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	REPLACEMENT DE FOYERS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 509,82	1 132,36	1 132,36	
21EPI0189	GIBERVILLE	TRAVAUX LIES AU PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	29 123,08	16 707,19	16 707,19	
19AME0058	HERMANVILLE-SUR-MER	RUE MME SPRIET	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	79 705,33	37 257,15	37 257,15	
19AME0077	HERMANVILLE-SUR-MER	RUE DE LA ROSIERE - PARKING SEUL	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	29 760,10	15 482,84	15 482,84	
21EPI0008	HOULGATE	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 747,08	4 810,90	4 810,90	
21EPI0479	HOULGATE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	98 693,04	50 814,57	50 814,57	
18AME0162	LE BREUIL-EN-AUGE	RD579A - RUE ANDRE DRUELLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	134 072,36	34 923,67	34 923,67	
18AME0202	LE BU-SUR-ROUVRES	ROUTE DE ST SYLVAIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	29 881,40	17 011,80	17 011,80	
20EPI0849	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 381,88	4 798,22	4 798,22	
20EPI0850	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 857,80	2 507,57	2 507,57	
21EPI0030	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	EXTENSION D'UN POTEUR BOIS ET FOYER	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 060,47	1 060,47	795,35	265,12
21EPI0129	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	RENOUVELLEMENT DE FOYERS SUR POTEAU ARMOIRE 10 ET 14	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 834,68	3 816,44	3 816,44	

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fond de Concours	Solde
11AME0051	LIVAROT	RUES GAMBIER ET MARECHAL FOCH	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	54 870,51	27 607,98	27 607,98	
21EPIO050	LONGUES-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE CHEMINEMENT PMR - PHASE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	9 945,85	6 464,80	6 464,80	
20AME0064	LONGUEVILLE	RD 125 EGRAMMEVILLE RUE DE L'ETANG RUE DE LA LONDE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	85 021,63	25 371,02	25 371,02	
20AME0088	LOUVIGNY	RUES MORAND - FERRY - LECLERC	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	226 554,19	118 197,75	118 197,75	
20AME0133	MANDEVILLE-EN-BESSIN	LE GLAY	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	62 281,65	5 818,07	5 818,07	
20EXT0078	MARTRAGNY	REPLACEMENT H61 GALETTE 406-06KVA	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	5 855,85	1 171,17	1 171,17	
20EXT0165	MARTRAGNY	REPLACEMENT RS 160KVA	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	3 430,87	686,17	686,17	
20EPIO959	MATHIEU	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 01.063 ET 01.062	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 532,07	1 149,05	1 149,05	
21AME0001	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	RD514 - ROUTE CABOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	108 389,56	48 615,32	48 615,32	
18AME0059	MOUEN	ROUTE DE BRETAGNE PARTIE HAUTE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	171 044,76	88 634,15	88 634,15	
20EPIO897	MOULINES	RENOUVELLEMENT DE FOYERS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	16 017,95	10 411,67	10 411,67	
21EPIO410	OUISTREHAM	MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	555 075,92	504 370,74	416 306,94	88 063,80
19AME0038	PONT-L'ÉVÊQUE	RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	106 910,32	67 856,59	67 856,59	
19AME0104	PONT-L'ÉVÊQUE	RD677 - ROUTE DE TROUVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	154 136,99	96 987,65	96 987,65	
21EPIO348	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PROJET EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 115,30	2 674,95	2 674,95	
21EPIO401	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	EXTENSION ET MISE EN SOUTERRAIN ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 979,58	1 286,73	1 286,73	
21EXT0027	PRETREVILLE	CREATION PRCS FONTAINE SIROP 100 kVA	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	20 937,16	6 411,48	6 411,48	
19AME0116	RANVILLE	ROUTE DU PARC	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	372 781,63	140 406,34	140 406,34	
21EPIO412	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	84 570,09	67 226,81	63 427,57	3 799,24
20EPIO752	SAINT-AUBIN-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT SENTES PIETONNES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 006,40	5 254,80	5 254,80	
20EXT0154	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	BT BRG ST CYR - 570-01 - RESEAU AMENEE BT LOT	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	7 832,85	1 566,57	1 566,57	
19AME0010	SAINT-DENIS-DE-MERE	BOURG - CD 562	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	136 319,60	70 160,14	70 160,14	
15AME0110	SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	LE CLOS DE BAS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	53 117,70	13 673,49	13 673,49	
15AME0111	SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	RUE DE LA CLOBERDE - PARTIE HAUTE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	51 686,54	34 358,57	34 358,57	
19AME0020	SAINT-LAURENT-DE-CONDEL	ROUTE NATIONALE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	223 633,70	60 423,34	60 423,34	
21EPIO579	SAINT-LAURENT-SUR-MER	RENOUVELLEMENT FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 623,91	9 311,95	9 311,95	
20SLFO011	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT DE FEUX TRICOLORS	SIGNALISATION LUMINEUSE	2 263,08	1 697,31	1 697,31	
21EPIO058	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	RENOUVELLEMENT DE FOYER	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	610,46	457,84	457,84	
21EPIO059	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT DE MAT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	480,11	360,08	360,08	
21EPIO060	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT DE MAT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	460,11	345,08	345,08	
21EPIO194	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT DE FOYER	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	599,95	449,96	449,96	
21EPIO423	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	TRAVAUX LIES AU PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	24 391,57	13 415,36	13 415,36	
20DPE0064	SAINT-PIERRE-DU-MONT	BOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	75 904,86	5 358,26	5 358,26	
21SILO021	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	REPLACEMENT DE MATERIELS	SIGNALISATION LUMINEUSE	9 298,10	7 438,48	6 973,58	464,90
18AME0198	SAINT-SYLVAIN	RD 183 - RUES LOUIS LECHEVALLIER - DU CHANOINE RENOUF - DU DOCTEUR LECHARPENTIER	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	217 238,32	42 301,07	42 301,07	
20EXT0133	SANNERVILLE	BT HT MAIZERET	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	16 903,00	6 761,20	6 761,20	
19AME0092	SURRAIN	ROSERAIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	90 420,10	20 212,84	20 212,84	
19AME0094	SURRAIN	BESNARD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	48 852,89	12 213,22	12 213,22	
19AME0095	SURRAIN	LE HAMEL	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	27 498,61	6 874,65	6 874,65	
21EPIO123	TOURVILLE-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 90.017 ET 90.015	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 305,74	1 498,73	1 498,73	
20EPIO455	TOURVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	36 138,53	23 490,04	23 490,04	
18EXT0129	VERSON	BT EGLISE 738-06 - EXTENSION BT REHABILITATION ATELIERS DE ROTATIONS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	15 465,00	7 732,50	7 732,50	
18AME0080	VIRE	RUE GIRARD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	206 909,98	179 588,87	155 182,49	24 406,39
TOTAL				6 070 133,88	3 346 084,27	3 192 740,76	153 343,51



TABLEAU DES EFFECTIFS
Bureau Syndical du 17 septembre 2021

Situation au 01/10/2021

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS CT	EFFECTIFS ETP*
Directeur général des services	A	1	1	1	1,0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	2,0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	6	6,0
Rédacteur	B	2	2	2	1,8
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	6	6	6	5,6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	3	3,0
Attaché	A	3	3	3	3,0
Attaché principal	A	3	3	3	3,0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1,0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1,0
Technicien	B	7	5	5	4,8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	3	3	2,8
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	7	7	6,8
Ingénieur	A	8	8	8	8,0
Ingénieur principal	A	5	5	5	5,0
Ingénieur en chef	A	3	3	3	3,0
TOTAL GENERAL		63	59	59	57,8



Convention de restitution de terrain

Entre :

Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados usuellement dénommé SDEC ENERGIE autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par Mme la Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE dûment habilitée à cet effet par délibération du bureau syndical du 17 septembre 2021, domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Cuvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046-140077 Caen Cedex 5,

Ci-après dénommé « l'autorité concédante », d'une part,

Et

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par M. Frédéric HARDOUIN, Directeur Territorial Enedis Normandie, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 1^{er} juillet 2016 par le Directeur Régional d'Enedis, faisant élection de domicile au 9 Place de la Pucelle d'Orléans, 76 000, Rouen,

ci-après dénommée « Enedis », d'autre part,

Désignées ci-après par les « parties » ou une « partie ».

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Enedis, venant aux droits et obligations d'EDF, assure la gestion et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la commune de DEAUVILLE en vertu d'une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signée le 29 juin 2018.

A ce titre, Enedis gère et exploite l'ensemble des biens concédés, notamment un terrain cadastré commune DEAUVILLE sis 22 Rue Victor Hugo numéro AI 205, dont le propriétaire, au vu des informations données par le Service du cadastre est Enedis.

Ce terrain ayant la qualité de bien de retour de la concession, conformément au cahier des charges de la concession, il doit être considéré comme propriété de l'autorité concédante.

Article 1^{er} – Objet

Le terrain visé en préambule cessera d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité au jour de la signature de la présente convention, le poste de transformation implanté sur ce terrain ayant été démantelé. Dès lors, il n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé.

En conséquence, le terrain sera restitué à compter à l'autorité concédante à compter de la réitération des présentes par acte authentique.

A compter de la restitution, Enedis renonce définitivement au droit de faire usage du terrain.

Article 2 – Etat environnemental du terrain

Enedis déclare :

- Avoir fait son affaire des éventuelles pollutions et déchets présents sur le terrain, tels que définis par l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, ayant pu résulter de l'occupation et de l'exploitation du site par ENEDIS pour l'exercice de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution de manière à la rendre compatible pour un usage identique ou analogue à celui auquel il était affecté pour les besoins de la concession.
- N'avoir pas connaissance de la présence d'autres déchets ou pollution grevant le terrain.

En conséquence, l'autorité concédante prend possession du terrain en l'état et fait son affaire personnelle, sans recours possible contre Enedis, de tout inconvénient résultant de l'état environnemental du terrain, en particulier, en cas de changement d'usage.

Article 3 – Indemnisation

Tel que prévu à l'article 13 du cahier des charges, en contrepartie de la restitution, l'autorité concédante n'aura pas à verser à Enedis une indemnité égale à la valeur nette comptable, soit 74,70 €, le montant étant inférieur à 100€.

Article 4 – Information de l'administration fiscale

Enedis tiendra informée l'administration fiscale de cette restitution.

Article 5 – Prise d'effet

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Elle prendra fin lorsque l'ensemble des obligations des parties aura été accompli.

Article 6 – Différend

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une recherche de conciliation amiable préalablement à toute action contentieuse. A défaut d'accord, le différend sera soumis au tribunal compétent.

Fait à Caen, le 21 septembre 2021

Pour l'autorité concédante,
Le Président du SDEC ENERGIE,

Pour Enedis,
Le Directeur Territorial Normandie Enedis,

Frédéric HARDOUIN
Délégué Territorial Calvados



**CONVENTION ENTRE LE SDEC ENERGIE (autorité concédante) ET GRDF
RELATIVE AU RATTACHEMENT DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE DE GAZ NATUREL REALISES PAR GRDF SUR LE TERRITOIRE DE
LA COMMUNE D'ABLON (communes HZDG¹)**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (**SDEC ENERGIE**), représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité syndical en date du _____ et transmise préalablement en préfecture le _____, accompagnée des pièces du projet de convention,

Désigné ci-après : « **SDEC ENERGIE** » ou
« **L'Autorité Concédante** »,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 800 745 000 d'Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 6 rue Condorcet à Paris (9^{ème}), représentée par Monsieur Vincent CHEVALLIER, délégué concessions Nord-Ouest, dûment habilité

Désigné ci-après : « **GRDF** » ou le « **Concessionnaire** »

Ci-après individuellement ou collectivement dénommées « la Partie » ou « **les Parties** ».

Il a été exposé ce qui suit :

Le développement du gaz renouvelable sur le secteur de HONFLEUR et BEUZEVILLE nécessite la réalisation de travaux de pose de canalisations de maillage du réseau de distribution de gaz naturel au sens de l'article D. 453-20 1° du Code de l'énergie, qui passent pour partie sur le territoire de la commune d'ABLON.

Sur le territoire de ladite commune, qui a transféré sa compétence relative à l'organisation de la distribution publique de gaz naturel au **SDEC ENERGIE**, il n'existe pas, à ce jour, de réseau de distribution publique de gaz naturel. Le territoire de la commune d'ABLON n'est inclus dans le périmètre d'aucun contrat de concession de distribution publique de gaz naturel.

Le réseau de distribution le plus pertinent techniquement, pour procéder au rattachement de ces canalisations, est situé sur la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR.

L'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz naturel sur le périmètre de la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR est le **SDEC ENERGIE** qui a concédé à GRDF l'exclusivité de l'acheminement et de la livraison du gaz naturel par un traité de concession (ci-après « le Traité de concession ») entré en vigueur en date du 15 décembre 1997 pour une durée de 30 ans.

¹ Communes HZDG : Communes situées Hors d'une Zone Desservie par le Gaz



En l'absence d'un réseau public de distribution de gaz naturel sur la commune d'ABLON, les Parties envisagent d'inclure les canalisations construites dans le périmètre des biens du Traité de concession conformément à :

- L'article 2 du cahier des charges attaché au Traité de concession
- L'article L432-8 8° du code de l'énergie
- L'article L453-10 du code de l'énergie
- L'article L453-9 du code de l'énergie

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de rattachement au service public de distribution de gaz naturel, dont le SDEC ENERGIE est autorité organisatrice de l'énergie sur le territoire de la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR, ainsi qu'au Traité de concession applicable sur ladite commune entré en vigueur le 15 décembre 1997, des canalisations de maillage qui seront construites par GRDF sur la commune d'ABLON, pour permettre le raccordement à ce réseau d'installations de production de biogaz implantées en dehors de la zone de desserte GRDF conformément à l'article L.453-10 du code de l'énergie.

En tant qu'autorité organisatrice et autorité concédante de la distribution publique de gaz sur la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR au titre du Traité syndical de concession précité, le SDEC ENERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession accordée à son concessionnaire GRDF pour les raisons particulières exposées à l'alinéa qui précède et à leur rattachement au réseau public de distribution de gaz naturel, sur le territoire de la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur la commune d'ABLON, le SDEC ENERGIE consent par ailleurs au passage du réseau sur la commune d'ABLON aux conditions définies ci-après.

Le Concessionnaire fait son affaire de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises, en application du cadre juridique en vigueur, pour procéder à l'installation des ouvrages décrits à l'article 2. En particulier, dans l'hypothèse où le réseau occuperait le domaine public de la Commune d'ABLON, il incombe au Concessionnaire de se conformer aux conditions, notamment techniques, fixées par cette dernière concernant l'occupation de son domaine public.

Article 2 – Description des Ouvrages à construire

Les ouvrages dont la réalisation sur la commune d'ABLON (ci-après « les Ouvrages ») est prévue sont les suivants :

Canalisations

- MPB pression 4 bars en PE Diamètre 125
- Longueur :



- ABLON (code INSEE : 14001) : 1022 mètres

Le plan d'avant-projet sommaire du tracé est annexé à la présente Convention.

Les plans définitifs et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après la réalisation des canalisations. Seuls les linéaires réellement construits feront l'objet de valeur à la présente Convention dans les limitations convenues.

Le concessionnaire fournira dans les deux mois à l'issue des travaux à l'Autorité concédante :

- Le plan détaillé et l'inventaire technique des Ouvrages mentionnant les linéaires réellement construits.

Article 3 – Statut des Ouvrages construits

Les parties conviennent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la présente convention effectivement réalisés par GRDF sont intégrés dans le patrimoine concédé du SDEC ENERGIE au titre du Traité de concession précité.

Les Ouvrages effectivement réalisés par GRDF seront propriété du SDEC ENERGIE.

A ce titre, les informations techniques, patrimoniales et cartographiques relatives aux Ouvrages (valeur de l'ouvrage, amortissement, ...) figureront dans les données, notamment d'inventaire, qui sont communiquées annuellement à l'Autorité concédante, conformément au cadre juridique applicable au titre du Traité de concession précité.

La présente convention n'a pas pour effet de modifier le périmètre géographique concédé à GRDF tel que défini dans le Traité de concession. Elle n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune d'ABLON et ne lui permet pas d'implanter sur celle-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2.

En cas de lancement par le SDEC ENERGIE d'une procédure d'attribution d'une délégation de service public portant sur la distribution publique de gaz naturel sur la commune d'ABLON, les Parties se rencontreront pour préciser le sort des Ouvrages conformément au cadre juridique applicable.

Article 4 – Réalisation et exploitation des Ouvrages

Les Ouvrages sont conçus, construits et exploités par GRDF, en sa qualité de Concessionnaire de la concession de distribution publique de gaz naturel du territoire de la commune de LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR, comme stipulé dans le Traité de concession précité auquel sont rattachés les Ouvrages.

GRDF, en sa qualité de Concessionnaire de la concession de distribution publique est ainsi notamment chargé d'assurer :

- La maîtrise d'ouvrage des canalisations, permettant le raccordement au réseau d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte GRDF
- Le raccordement de cette installation,
- La conduite, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement de ces canalisations,
- Le comptage du gaz injecté.

GRDF assure l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, dont celles découlant des dispositions des articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement. Elle



renseigne par conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de commencer les Travaux (DICT).

GRDF porte à la connaissance du SDEC ENERGIE qui informera la commune d'ABLON, le numéro d'urgence sécurité gaz à contacter en cas de nécessité : 0 800 47 33 33 (service et appel gratuits).

Article 5 – Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par la voie d'avenant. Toutes clauses contractuelles non modifiées par un avenant demeurent applicables de plein droit.

Toute modification significative du tracé des canalisations ou de la quantité d'ouvrages décrits dans le plan d'avant-projet sommaire fera l'objet d'un avenant.

Les Parties conviennent au surplus de se rapprocher et d'adapter, le cas échéant, par avenant les dispositions de la présente convention en cas d'évolution du cadre juridique applicable aux Ouvrages, ou d'évolution du contexte local tel que la décision de création d'un réseau public de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune d'ABLON.

Article 6 – Durée

La présente convention entre en vigueur après accomplissement des formalités nécessaires à le rendre exécutoire et pour la durée restant à courir du Traité de concession.

Article 7 – Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige les opposant concernant la Convention. A cet effet, la partie la plus diligente adresse aux autres Parties une lettre recommandée avec accusé de réception énonçant l'objet du litige.

Faute de résolution amiable de ce litige dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, chaque Partie à la faculté de saisir la juridiction compétente.

Tout litige intervenant entre la commune d'ABLON et GRDF sera porté à connaissance du SDEC ENERGIE.



Article 8 – Enregistrement

Les Parties se dispensent d'enregistrement. Néanmoins, si une Partie le souhaite, les droits et frais afférents à l'enregistrement seront à sa charge exclusive.

Fait à _____, le _____.

En deux exemplaires originaux,

Pour le SDEC ENERGIE

La Présidente

Pour GRDF

Le Délégué Concession Nord-Ouest

Catherine GOURNEY-LECONTE

Vincent CHEVALLIER



Annexe : Tracé du réseau de gaz

Affaire RE2-2100738 maillage entre HONFLEUR et BEUZEVILLE



Objet : Extension de 880m en P+20 MPE sur la commune de la Rivière en Savoie. Travaux réalisés sur la MPE

Projet : REC-2102738
 Démar : P1-02-00305-PA-01
 Centre : 004 - Courmayeur
 Nature du Gaz : H
 Commune(s) : Courmayeur-Egagnon
 Adresse(s) :

Legende
 Limite communale
 Projet de tracé canalisation gaz

Date : 18.03.2021
 Auteur : JYJ/SM/Paraphe



Objet : Extension de 400m en P+20 MPE sur la commune de Ablon. Travaux réalisés sur la MPE.

Projet : REC-211267316
 Démar : P1-02-00305-PA-01
 Centre : 004 - Courmayeur
 Nature du Gaz : H
 Commune(s) : Courmayeur-Egagnon
 Adresse(s) :

Legende
 Limite communale
 Projet de tracé canalisation gaz

Date : 16.05.2021
 Auteur : JYJ/SM/Paraphe





Convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (**SDEC ENERGIE**), représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité syndical en date du _____ et transmise préalablement en préfecture le _____, accompagnée des pièces du projet de convention,

Désigné ci-après : « **l'Autorité Concédante** »,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 800 745 000 d'Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 6 rue Condorcet à Paris (9^{ème}), représentée par Monsieur Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie, dûment habilité

Désigné ci-après : « **GRDF** » ou le « **Concessionnaire** »

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** ».

Sachant les contextes suivants :

Droit à l'injection :

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite EGalim, a instauré un principe nouveau de droit à l'injection pour les producteurs de biogaz (article 94 de la loi). Ce droit à l'injection a été codifié à l'article L. 453-9 du code de l'énergie qui dispose que « [l]orsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux de gaz naturel effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit, dans les conditions et limites permettant de s'assurer de la pertinence technico-économique des investissements définies par décret pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie. »

La CRE, dans sa Délibération N°2019-242 du 14 novembre 2019 portant décision sur les mécanismes encadrant l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz, a proposé que les acteurs locaux, au sens large, soient associés à la détermination des volumes à prendre en compte pour l'établissement du zonage de raccordement. La CRE a notamment proposé d'élargir la liste des acteurs concernés aux chambres régionales et départementales d'agriculture, aux syndicats d'énergie et aux représentants de la filière au niveau local. Le périmètre des acteurs à consulter est indicatif et pourra être adapté, et d'autre part que cette consultation des acteurs locaux devra être renouvelée tous les deux ans. Par ailleurs, elle demande que le résultat de la consultation des acteurs locaux lui soit transmis en même temps que le document attestant du zonage de raccordement, co-signé par les gestionnaires de réseaux de transport et distribution sur la zone.

Une fois les investissements de maillage validés par la CRE, GRDF doit réaliser les ouvrages. Ces ouvrages doivent être rattachés au service public de distribution de gaz naturel des collectivités traversées. Dans le cas de communes situées Hors d'une Zone Desservie par le Gaz, ils sont rattachés au service public de distribution gaz le plus pertinent.



Développement d'énergies renouvelables dont le niveau de production est variable (dites « intermittentes »):

La production d'énergies renouvelables électrique photovoltaïque et éolienne est variable au cours de l'année, en fonction de l'ensoleillement et de la vitesse du vent. Sur un périmètre donné, cette production peut s'avérer excédentaire par rapport aux besoins de consommations locales à un moment donné, ou par rapport aux capacités d'injection (limitée) dans le réseau électrique. L'électricité excédentaire peut alors soit être exportée au-delà du territoire étudié grâce à l'interconnexion du réseau, soit être stockée dans des batteries ou sous la forme d'hydrogène.

Des expérimentations ont démontré que l'hydrogène peut être incorporé au réseau gaz naturel dans une certaine limite. Au-delà, pour pouvoir être valorisé dans les réseaux gaz à un taux plus élevé, l'hydrogène doit d'abord subir la méthanation pour être transformé en biométhane.

La conversion d'électricité renouvelable en hydrogène voire en biométhane s'appelle le power to-gaz.

La technique du power-to-gaz, avec l'injection de biométhane dans les réseaux gaz, participe à l'objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone de décarboner l'énergie d'ici 2050.

Loi LOM :

La Loi d'Orientation des Mobilités interdit la vente de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040. Elle vise le développement du GNV en priorité sur les poids lourds et soutient la mise en place d'installation qui valorise le biogaz non injecté dans les réseaux pour un usage local de mobilité.

Enfin, elle impose que 20 % des véhicules légers renouvelés doivent être à faibles émissions, c'est-à-dire émettant moins de 50 gCO₂/km (électriques, hybrides rechargeables, hydrogène, GNV). L'objectif est relevé à 30 % à partir du 1er juillet 2021 et à 37,4% en 2026 (plus un critère carbone renforcé).

Révision du contrat de concession

Le SIGAZ a concédé à GRDF, la distribution du gaz naturel, sur une partie des communes du Département du Calvados incluses dans sa zone de desserte exclusive, aux termes d'une convention de concession, signée le 15 décembre 1997 pour une durée de 30 ans. Le terme de la concession étant fixé le 14 décembre 2027.

Suite à la fusion du SIGAZ et du SDEC ENERGIE, le SDEC ENERGIE, syndicat issu de cette fusion, dont la constitution a été autorisée par arrêté interpréfectoral en date du 4 mars 2014, s'est substitué au SIGAZ dans le cadre de l'exécution de cette convention de concession.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'association France URBAINE et ont entrepris en 2019 de rénover le modèle de traité de concession pour l'adapter à la réalité juridique, économique et technique.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objectifs de la convention

L'ambition des parties est de faire du réseau de gaz un vecteur de la transition énergétique dans le département du Calvados.

GRDF et le SDEC ENERGIE partagent les objectifs suivants :

- favoriser le développement du biométhane et l'injection de gaz vert dans le réseau gaz.
- mettre en valeur les usages du gaz notamment dans la mobilité durable, dans un contexte de verdissement du réseau gaz
- œuvrer pour un réseau gaz accessible, de qualité et sécurisé.



La présente convention consiste à établir un programme de travail commun entre le SDEC ENERGIE et GRDF pour les trois prochaines années, pour contribuer aux objectifs partagés.

Elle vise à :

- identifier des thématiques de travail concerté, d'études et d'expérimentation
- définir les rôles et le cadre d'actions de chacun
- garantir la sécurité des ouvrages et des travailleurs sur les réseaux

La convention s'organise autour de 2 axes. Le premier axe est la transition des moyens de production, en lien avec le développement du biométhane et le verdissement du réseau gaz. Le second axe est la transition solidaire des usages, autour des thématiques de mobilité durable et de la concession, pour un aménagement durable et solidaire du territoire.

PREMIER AXE DE COOPERATION : LA TRANSITION DES MOYENS DE PRODUCTION

Article 2 – Verdir le gaz acheminé dans les réseaux

2.1 Mise en œuvre du droit à l'injection - Zonage de raccordement

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et GRDF ont engagé des discussions pour la signature d'une charte « biométhane » de bonnes pratiques de collaboration pour l'élaboration et la mise à jour des zonages de raccordement, en amont de la phase de consultation officielle.

Les parties conviennent qu'à l'aboutissement de ces discussions nationales, elles se rapprocheront afin d'étudier la mise en œuvre de cette charte à l'échelle locale.

Dans ce cadre, GRDF s'engage :

- à échanger avec le SDEC ENERGIE sur l'état d'avancement des différents zonages et l'avancement de la dynamique des projets (dans le respect des obligations de non divulgation des informations commercialement sensibles) au moins tous les 3 mois
- à informer systématiquement le SDEC ENERGIE à l'établissement ou à la révision d'un zonage, par le biais d'une concertation environ 2 mois avant le lancement d'une consultation officielle afin de recueillir et intégrer dans la mesure du possible ses recommandations.
- à présenter au SDEC ENERGIE l'ensemble des éléments techniques nécessaires à la bonne compréhension des projets de zonage, tel que précisé dans la charte nationale signée entre GRDF et la FNCCR, à savoir, à minima :
 - o le gisement du potentiel diffus de chacun des cantons (résultats détaillés de l'étude SOLAGRO) en GWh et Nm³/h
 - o le gisement diffus de la zone par origine (déjections animales, autres ressources agricoles, déchets d'industries agroalimentaires, déchets des collectivités...)
 - o la cartographie des réseaux GRT et GRD de la zone mais aussi des **secteurs alentours** (à minima jusqu'au réseau de distribution de la poche la plus proche en dehors de la zone)
 - o les capacités d'injection pour chacune des poches de gaz
 - o Localiser les projets d'injection conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles et des informations commercialement sensibles
 - o le potentiel de production C_{max} prévu pour chacun des projets



- le type de travaux de renforcement envisagés et leur positionnement le plus précisément possible
- les facteurs de calcul du ratio I/V, à savoir les montants des investissements prévus, le volume de biométhane mobilisable via les projets et le gisement diffus (en GWh et Nm³/h), le montant final I/V du ratio technico-économique déterminant le niveau de prise en charge des travaux par le tarif d'acheminement,
- le besoin en tiers-financement le cas échéant

Le SDEC ENERGIE s'engage à répondre à l'ensemble des consultations d'élaboration ou de révisions de zonages le concernant dans un délai d'un mois. Les projets de zonages ou leurs révisions seront présentés à la commission gaz.

GRDF s'engage à informer le SDEC ENERGIE de toute décision de la CRE concernant la modification des zonages dans un délai de 3 semaines suivant la date de décision.

Les parties s'engagent à définir ensemble les conditions de communication vers les communes une fois les zonages ou leur révision acceptés. Le SDEC ENERGIE mettra en place une page dédiée à la méthanisation sur son site internet, présentant notamment les zonages validés (périmètres géographiques et montants d'investissements associés) par la CRE.

2.2/ Encourager l'émergence des projets de production de biométhane

GRDF et le SDEC ENERGIE sont partenaires du plan Métha'Normandie. A ce titre, ils soutiennent l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets.

Les deux parties s'appuieront sur le réseau des partenaires de Métha'Normandie pour faire connaître aux agriculteurs l'existence des zonages de renforcement. Le recensement des projets par le biais des demandes d'études de faisabilité adressées à l'ADEME et la Région Normandie dans le cadre de Métha'Normandie permet de cibler le conseil donné et d'orienter les porteurs de projets situés dans un zonage de renforcement vers une solution de valorisation du biogaz par l'injection de biométhane.

Les deux parties organiseront par ailleurs des actions de communication spécifiques :

- visites de sites à destination des élus, par exemple à l'échelle des plans de zonage,
- réunions d'informations sous la forme de webinaires,
- ateliers de la Fabrique Energétique ou équivalent...

en vue d'améliorer la connaissance, mettre en valeur les atouts de la méthanisation et favoriser son acceptabilité. Pour ce faire, les deux parties pourront notamment s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de Métha'Normandie, à savoir le centre de ressource et la concertation mise en place sur l'acceptabilité.

A la demande de la Commission Consultative pour la Transition Energétique, le SDEC ENERGIE pourra communiquer à destination des EPCI du Calvados (retours d'expérience) et selon leur intérêt, initier des démarches collectives.

2.3/ Rattachement des ouvrages

Dans la mesure où GRDF rattache ces ouvrages à la concession du SDEC ENERGIE, il s'engage à en informer le SDEC ENERGIE avant toute démarche vis-à-vis des autres autorités concédantes concernées à partir du moment où le projet déclencheur d'un maillage est au jalon D4 (demande ICPE). Les deux parties



s'engagent à s'accorder au préalable sur un contenu « cadre » pour les conventions de rattachements des ouvrages et à instaurer ensuite un dialogue auprès des communes concernées.

Article 3 – Intégrer une part croissante de gaz vert dans les approvisionnements énergétiques

GRDF et le SDEC ENERGIE s'engagent à informer les collectivités de la possibilité de souscrire à une offre de fourniture de gaz vert, en tant qu'énergie renouvelable. Le SDEC ENERGIE étudiera la possibilité de créer un lot « gaz vert » dans ses futurs groupements d'achat d'énergies.

Article 4 – Production de biométhane : valorisation des boues des stations d'épuration (STEP) et des biodéchets

Les boues de station d'épuration et les biodéchets ménagers (restauration scolaires, bio-déchets des particuliers) sont des substrats potentiels pour la production de biométhane.

GRDF et le SDEC ENERGIE s'engagent à être partenaires d'actions de sensibilisation des élus, au travers de visites de sites, de webinaires ou d'ateliers de la Fabrique Energétique ou équivalent.

Les deux partenaires se rapprocheront des collectivités et de leurs groupements (EPCI, syndicats d'eau, syndicats de traitement des déchets ménagers...) pour identifier les démarches en cours et faciliter les études d'opportunité de valorisation de ce gisement.

Le SDEC ENERGIE pourra également s'appuyer sur les travaux de la Commission Consultative pour la Transition Energétique.

Article 5 – thématique réseau : power-to-gaz

Le power to gaz peut être une réponse au développement des énergies renouvelables quand le réseau électrique est limitant.

Une production d'électricité renouvelable, quand elle excède les capacités d'injection sur le réseau, peut être convertie en hydrogène par électrolyse de l'eau. L'hydrogène peut être ensuite stocké en grande quantité, soit comprimé dans des bonbonnes, soit via un taux d'incorporation dans le réseau gaz. D'après les premières expérimentations, ce taux pourrait aller jusque 10% sans impact sur les équipements du réseau.

Une seconde transformation est possible pour maximiser le taux d'incorporation dans les réseaux gaz et réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère, grâce à la méthanation, un processus de couplage de la production d'hydrogène avec la production de biométhane. En effet, l'épuration du biogaz issu d'une méthanisation produit du biométhane (CH₄), injecté dans les réseaux gaz, mais émet également du CO₂.

La méthanation permet de coupler l'hydrogène avec ce CO₂ pour produire davantage de biométhane, et limiter les émissions de GES.



Les SDEC ENERGIE et GRDF organiseront des actions d'information et de communication sur les gaz verts, qu'ils soient issus de la méthanisation, de la pyrogazéification ou de techniques de power-to-gaz.

GRDF et le SDEC ENERGIE chercheront à engager des études en vue d'une future expérimentation d'une opération de power to gaz par méthanation afin d'en évaluer la faisabilité, notamment en termes technico-économiques.

DEUXIEME AXE DE COOPERATION : LA TRANSITION SOLIDAIRE DES USAGES

Article 6 – Promouvoir l'usage GNV/ bioGNV

Sachant que :

- ✓ Le TEN, Territoire d'Energies Normandie, la Région Normandie, l'AURH, Circoé et GRDF sont partenaires d'un outil d'aide à la décision et de connaissance des potentiels pour le déploiement de stations d'avitaillement GNV pour véhicules lourds (« étude Circoé »).
- ✓ les stations d'avitaillement GNV participent à l'attractivité des territoires, en donnant accès à des stations de mobilités propres.
- ✓ les stations d'avitaillement GNV pour véhicules légers offrent une nouvelle utilité aux installations de méthanisation, vers le grand public, à savoir lui fournir un carburant local peu polluant et renouvelable. C'est un nouveau service aux habitants qui peut faciliter l'acceptation des unités de méthanisation

L'Autorité Concédante et GRDF s'engagent à coopérer pour le déploiement de stations d'avitaillement GNV à partir des données de « l'étude Circoé » en confirmant les potentiels établis à partir des besoins pour véhicules lourds et les emplacements des stations. Dans la mesure du possible, les futures stations seront ouvertes au public et pourront accueillir des véhicules légers.

GRDF permettra au SDEC ENERGIE d'avoir accès aux données utiles qu'il détient (emplacement du réseau, caractéristiques, capacité...) pour concevoir des stations GNV correctement dimensionnées et au meilleur coût.

GRDF appuiera les demandes du SDEC ENERGIE en facilitant études, prospectives et dimensionnement des installations à mettre en œuvre, sur chaque territoire. Les facteurs déterminants mis en évidence pour l'implantation d'une station sont la proximité d'un réseau gaz (moins d'un kilomètre), la proximité d'un grand axe de circulation (moins de 100m) et la proximité d'un dépôt de poids lourds (environ 5kms)

A noter que l'intervention de GRDF est conditionnée à la desserte en gaz de la commune concernée.

Le SDEC ENERGIE accompagnera GRDF dans cette dynamique en faveur du GNV :

- par des aides à l'acquisition de véhicules GNV pour les collectivités
- et par l'étude de la conversion d'une partie de sa flotte de véhicules en GNV. A ce titre, GRDF s'engage à donner accès aux véhicules du SDEC ENERGIE à sa station d'avitaillement située à Ifs, sous réserve d'un accord spécifique.

Pour permettre le développement de la mobilité poids lourds et véhicules légers, les deux parties coopéreront pour porter des actions d'animation, communiquer les résultats de l'étude Circoé et sensibiliser sur le (bio)GNV, à destination des élus et des acteurs économiques du Calvados. Le SDEC ENERGIE pourra pour cela s'appuyer sur la Commission Consultative pour la Transition énergétique.



Les moyens qui pourront être mis en œuvre sont la réalisation conjointe d'évènements tels que des ateliers, des webinaires ou des animations comme le Normandie Energies Tour, auxquelles elles s'engagent à participer.

Article 7 – Actions d'économies d'énergie dans les bâtiments

GRDF et le SDEC ENERGIE pourront être partenaires pour l'organisation d'évènements d'information sur les solutions gaz innovantes, permettant d'améliorer la performance énergétique des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics (Webinaires, ateliers de la Fabrique Energétique ou équivalent, visites...). Parmi les solutions envisagées figurent les PAC à absorption, les installations de cogénération gaz avec ou sans autoconsommation collective, les PAC hybride (association d'une PAC électrique et d'une chaudière gaz).

Par ailleurs, le SDEC ENERGIE, via son programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), va porter des études mutualisées de substitution de chaudières fioul ou propane. Les solutions au gaz seront étudiées à chaque fois que le réseau sera à proximité et comparées avec d'autres solutions telles que le bois énergie ou les pompes à chaleurs électriques air/eau. Ce sont les communes, au regard des résultats techniques, environnementaux et économiques qui choisiront la solution à retenir.

GRDF s'engage à proposer au SDEC ENERGIE, l'accès à la plateforme @ToutVisuConso ou à tout autre moyen d'accès aux données de consommations multisites des collectivités que le syndicat accompagne dans le cadre de son Conseil en Energie partagé (CEP), en consultation et en export, sous réserve d'un contrat spécifique d'accès à la plateforme @toutvisuconso entre le SDEC ENERGIE ou son prestataire et GRDF.

Article 8 – Lutte contre la précarité énergétique

.Le Concessionnaire pourra apporter son concours au SDEC ENERGIE afin de l'aider à mieux connaître les zones de précarité énergétique sur le territoire de la Concession, selon des modalités techniques et financières qui feront l'objet d'un accord préalable entre les parties intéressées.

Le Concessionnaire contribue à lutter contre la précarité énergétique sur le territoire de la Concession en mettant en œuvre les actions suivantes :

- 1° Une information en matière de précarité énergétique : Afin d'aider l'Autorité Concédante à lutter contre les situations de précarité énergétique, le Concessionnaire met à sa disposition, à sa demande, une fois par an, des informations statistiques générales sur la coupure et le service maintien d'énergie.
- 2° Un dispositif de prévenance du Client final en amont des coupures pour impayés : Le Concessionnaire prévient le client préalablement à tout acte de coupure de gaz pour impayé exécuté pour le compte du Fournisseur.
- 3° Une politique de sécurisation des installations intérieures gaz, en particulier en sensibilisant par divers dispositifs les populations les plus fragiles à la bonne utilisation du gaz

Le Concessionnaire, au titre de l'une ou l'autre de ses missions, rend compte à l'Autorité Concédante des actions menées au titre du présent article, notamment au travers du compte-rendu annuel d'activité soit au travers d'une communication spécifique prévue au titre de la présente convention.



GRDF a développé un Pacte Transitions pour accompagner les organismes du logement social et leurs résidents dans leurs objectifs de transition écologique, énergétique et solidaire. Ce pacte est un outil qui pourra être proposé pour tendre vers la neutralité carbone, améliorer l'efficacité énergétique, lutter contre la précarité énergétique et augmenter le pouvoir d'achat des locataires.

Le SDEC ENERGIE pourra animer un atelier dans le cadre d'une matinée Transitions, sur les dispositifs écogestes au quotidien autour du chauffage, de l'ECS, de la cuisson, de l'éclairage, de la maintenance des appareils ...

Article 9 – Actions de prévention des dommages aux ouvrages

La sécurité des personnes et des biens constitue une préoccupation majeure partagée par les partenaires. Les dommages occasionnés sur le réseau de distribution publique de gaz naturel lors de travaux sur la voirie ou sur les réseaux souterrains constituent une des composantes essentielles de cette problématique.

L'ambition de GRDF dans son projet de sécurité industrielle est de faire diminuer significativement le nombre de dommages aux ouvrages en faisant évoluer les pratiques et progresser les compétences des personnels impliqués dans ces chantiers, conformément à la réglementation anti-endommagement.

Afin d'atteindre cet objectif auquel souscrit le SDEC ENERGIE, les parties conviennent des dispositions suivantes :

- Formation/sensibilisation aux dommages aux ouvrages gaz : GRDF s'engage à sensibiliser les collaborateurs du SDEC ENERGIE et les personnels de ses entreprises prestataires aux risques liés aux travaux à proximité des ouvrages de distribution de gaz naturel. Ces séances de formation seront dispensées à titre gracieux à l'ensemble des participants.
- Dommages aux ouvrages : Au cas où une entreprise prestataire du SDEC ENERGIE serait responsable d'un dommage sur les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire de concession du SDEC ENERGIE, les parties conviennent d'organiser, à l'initiative de la plus diligente, une réunion « retour d'expérience » afin d'en analyser les causes et de mettre en place les mesures les mieux adaptées. Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu systématique.
- GRDF et le SDEC ENERGIE s'engagent à coordonner leur action en faveur du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).

Article 10 – Actualisation des dispositions de la convention de concession conclue le 15 décembre 1997

Les parties conviennent qu'à la suite de l'aboutissement des discussions nationales, elles se rapprocheront afin d'échanger sur l'intérêt d'actualiser les dispositions de la convention conclue le 15 décembre 1997.

Les parties pourront convenir d'un accord de méthode ayant pour objet de définir la méthode de travail et les thèmes de discussions ainsi que les modalités d'échanges. Il vise également à définir les priorités et à fixer le calendrier de discussions associé.



Article 11 – Communication externe et démarche interne de certification

L'Autorité Concédante a pour objectif de faire monter en compétences les élus pour leur permettre de mieux appréhender les questions énergétiques. A ce titre, elle s'engage à organiser des temps de sensibilisation, de discussion et d'échanges d'expérience sur la place du gaz dans la transition énergétique, visant plus particulièrement les thématiques inscrites dans cette convention. Le SDEC ENERGIE s'appuiera par exemple sur :

- des ateliers de la Fabrique Energétique
- des matinales
- des webinaires
- des réunions de la Commission Consultative pour la Transition Energétique
- l'exposition de matériel dans son siège à Caen

GRDF se propose d'intervenir en tant qu'expert lors de ces événements, sous réserve de disponibilité de ses agents, et à mettre certains matériels à disposition du SDEC ENERGIE, selon leur disponibilité (compteur GAZPAR, maquette sur la méthanisation et l'économie circulaire, brochure et supports de communication ...).

Les documents et supports de diffusion en rapport avec ces actions communes de communication sont publiés après validation des deux parties et mentionneront explicitement les partenaires.

Par ailleurs, chacune des parties est le centre d'une démarche interne volontariste de développement durable. GRDF porte une politique RSE (ISO 26 000) et le SDEC ENERGIE est engagé dans un Système de management de l'Energie selon les référentiels ISO 50 001.

Les deux parties s'engagent à participer sur demande aux démarches de leur partenaire, à savoir pour le SDEC ENERGIE, de participer aux ateliers de co-construction de la politique RSE de GRDF et pour GRDF, de communiquer en faveur de la démarche SMé du SDEC ENERGIE et d'être force de proposition pour son plan d'actions.

Article 12 – Durée de la convention et révision

La convention est prévue pour 3 ans, à compter de la date de signature des deux parties. Elle pourra être révisée ou amendée par avenant, signé par les deux parties.

En cas de non-respect des engagements par une des parties ou par simple volonté de sortir du partenariat, la convention peut être dénoncée après échange préalable entre les dirigeants des deux parties.

Article 13 – Pilotage et suivi

GRDF et le SDEC ENERGIE se réunissent au moins une fois par an, pour faire le bilan des actions menées et rendre compte de l'avancement des projets et des zonages de renforcement. Une fois par an, ils élaborent conjointement un programme de mise en œuvre de cette convention pour l'année à venir en veillant à une répartition équitable entre les parties.

Il n'y a pas de chef de file attribué pour le suivi de la mise en œuvre de cette convention. C'est le binôme GRDF/le SDEC ENERGIE qui en est responsable. Chacun prépare les documents qui le concernent. Un accord est pris au début de chaque séance pour désigner l'un ou l'autre des partenaires comme pilote de



la réunion. Il rédige alors le compte-rendu et le partage aux autres personnes présentes pour consolidation et validation.

Le compte-rendu doit, dans la mesure du possible, être produit au plus tard 15 jours après la réunion.

ARTICLE 14 : Financement

La présente convention ne met pas en jeu de flux financier entre les parties pour sa mise en œuvre globale. Toutefois, la réalisation de certaines actions peut nécessiter des engagements financiers de la part de l'une ou conjointement des deux parties (répartition des frais d'organisation d'une visite de site de méthanisation par exemple, ou dédommagement de frais d'intervenants).

Il n'est pas exclu que la réalisation d'une action par l'un des partenaires puisse être soutenue financièrement par l'autre. Dans le cas d'une action impliquant des flux financiers entre les partenaires, une autre convention, dite « fille » sera rédigée.

Fait à _____, le _____.

En deux exemplaires originaux, (*)

Pour le SDEC ENERGIE

La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Pour GRDF

Le Directeur Territorial Normandie

Aymeric COTREL

(*) Parapher l'intégralité des pages

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			RENFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<u>AUDRIEU</u> <i>Etude à lancer</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	85	Barème	8 743,00 €	1 250,00 €	3 497,20 €	4 747,20 €	0,00 €	3 995,80 €	-
<u>BONNEBOSQ</u> <i>Article R323-25 en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'une stabulation et bloc de traite dans exploitation agricole existante	EARL LIEU THOMAIN	Extension basse tension	95	Barème	9 543,00 €	2 862,90 €	3 817,20 €	6 680,10 €	0,00 €	2 862,90 €	-
<u>CARTIGNY-L'EPINAY</u> <i>Etude terminée</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylone de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	52	Barème	6 103,00 €	1 250,00 €	2 441,20 €	3 691,20 €	0,00 €	2 411,80 €	-
<u>CASTINE-EN-PLAINE</u> <u>ROCQUANCOURT</u> <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile TDF, 36 kVA (disjoncteur non différentiel)	TDF	Extension basse tension	160	Barème	14 743,00 €	0,00 €	5 897,20 €	5 897,20 €	0,00 €	8 845,80 €	-
<u>CRESSEVEUILLE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne de télécommunication mobile	TDF	Extension basse tension	230	Barème	20 349,00 €	6 104,70 €	8 139,60 €	14 244,30 €	0,00 €	6 104,70 €	-
<u>DAMBLAINVILLE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile	TDF	Extension haute et basse tension	100	Réel	21 817,29 €	6 545,19 €	8 726,92 €	15 272,10 €	0,00 €	6 545,19 €	-
<u>EPANEY</u> <i>Article R323-25 en cours</i>	C	Permis de construire	Construction à usage de logement de fonction suite au transfert d'un centre de quarantaine nécessaire et obligatoire pour la surveillance des chevaux et du site.	DAGUET Jean-Claude	Extension basse tension	144	Barème	13 469,00 €	4 040,70 €	5 387,60 €	9 428,30 €	0,00 €	4 040,70 €	-
<u>ISIGNY-SUR-MER</u> <u>NEUILLY-LA-FORET</u> <i>Article R323-25 en cours</i>	C	Certificat d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylone de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	97	Barème	9 703,00 €	1 250,00 €	3 881,20 €	5 131,20 €	0,00 €	4 571,80 €	-
<u>LA HOUBLONNIERE</u> <i>Etude terminée</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylone de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	80	Barème	8 343,00 €	1 250,00 €	3 337,20 €	4 587,20 €	0,00 €	3 755,80 €	-
<u>LE BREVEDENT</u> <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne relais de télécommunication BOUYGUES TELECOM	BOUYGUES TELECOM	Extension basse tension	190	Barème	17 143,00 €	5 142,90 €	6 857,20 €	12 000,10 €	0,00 €	5 142,90 €	-

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
LIVAROT PAYS D'AUGE NOTRE-DAME-DE-COURSON <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un atelier 12kVA	SARL BRIDE JL	Extension basse tension	140	Barème	13 149,00 €	3 944,70 €	5 259,60 €	9 204,30 €	0,00 €	3 944,70 €	-
LONGUEVILLE <i>Etude en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment agricole	LAIR Régis	Extension basse tension	55	Barème	6 343,00 €	1 902,90 €	2 537,20 €	4 440,10 €	0,00 €	1 902,90 €	-
MEZIDON VALLEE-D'AUGE LE MESNIL-MAUGER <i>Etude terminée</i>	C	Certificat d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylone de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	300	Barème	25 943,00 €	1 250,00 €	10 377,20 €	11 627,20 €	0,00 €	14 315,80 €	-
SOULEUVRE-EN-BOCAGE MONTCHAUVET <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône-relais (36 kVA - Triphasé)	TDF	Extension basse tension	25	Barème	3 943,00 €	1 182,90 €	1 577,20 €	2 760,10 €	0,00 €	1 182,90 €	-
ST-GERMAIN-LE-VASSON <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile TDF, 36 kVA	TDF	Extension basse tension	320	Barème	27 543,00 €	8 262,90 €	11 017,20 €	19 280,10 €	0,00 €	8 262,90 €	-
ST-MANVIEU-NORREY <i>Etude à lancer</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylone de télécommunications GSM-R	SNCF RESEAU	Extension basse tension	95	Barème	9 543,00 €	1 250,00 €	3 817,20 €	5 067,20 €	0,00 €	4 475,80 €	-
ST-OUEN-LE-PIN <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une parcelle pour culture maraichere 36kVA tri	SARL PIN-AGRI	Extension basse tension	100	Barème	9 949,00 €	1 989,80 €	3 979,60 €	5 969,40 €	0,00 €	3 979,60 €	-

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
ST-MARTIN-DE-MIEUX <i>OS à lancer</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique de 3 ateliers d'activité 3 x 36kVA	CC du Pays de Falaise	Extension BT	75	Barème	7 949,00 €	3 179,60 €	3 179,60 €	6 359,20 €	1 589,80 €	0,00 €	-
TOTAUX						2343		234 318,29 €	52 659,19 €	93 727,32 €	146 386,50 €	1 589,80 €	86 341,99 €	0,00 €



COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 09 SEPTEMBRE 2021

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	65	7 149,00 €	1 429,80 €	2 859,60 €	4 289,40 €	0,00 €	2 859,60 €	0,00 €
BEAUMONT-EN-AUGE	BEAUMONT-EN-AUGE	C	Alimentation en énergie électrique d'une maison existante 12kVA	36	4 829,00 €	965,80 €	1 931,60 €	2 897,40 €	0,00 €	1 931,60 €	0,00 €
BEUVRON-EN-AUGE	BEUVRON-EN-AUGE	C	Alimentation d'un immeuble existant divisé en 5 logements nécessitant la création de 5 nouveaux branchements en technique "petit collectif vertical", 63 kVA	40	7 099,90 €	1 419,98 €	2 839,96 €	4 259,94 €	0,00 €	2 839,96 €	0,00 €
BREVILLE-LES-MONTS	BREVILLE-LES-MONTS	C	Alimentation d'un lotissement privé de 5 lots (5X12 kVA)	30	4 526,69 €	1 810,68 €	1 810,68 €	3 621,35 €	0,00 €	905,34 €	0,00 €
CAUMONT-SUR-AURE	LIVRY	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVa - Monophasé)	16	3 223,00 €	644,60 €	1 289,20 €	1 933,80 €	1 289,20 €	0,00 €	0,00 €
				18	1 440,00 €	288,00 €	576,00 €	864,00 €	0,00 €	576,00 €	
CROUAY	CROUAY	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé)	50	5 943,00 €	1 188,60 €	2 377,20 €	3 565,80 €	0,00 €	2 377,20 €	0,00 €
DOZULE	DOZULE	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé constitué de 2 macrolots, pour 54 logements et 4 locaux à usage d'activités commerciales - RESEAU AMENEE BT	35	5 231,00 €	2 092,40 €	2 092,40 €	4 184,80 €	1 046,20 €	0,00 €	0,00 €
DRUBEC	DRUBEC	C	Alimentation en énergie électrique de 2 parcelles suite à division cadastrale 2 x 12kVA	85	8 743,00 €	3 497,20 €	3 497,20 €	6 994,40 €	1 748,60 €	0,00 €	0,00 €
EPANEY	EPANEY	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 2 lots 2x12kVA	65	7 143,00 €	1 428,60 €	2 857,20 €	4 285,80 €	0,00 €	2 857,20 €	0,00 €
ESQUAY-SUR-SEULLES	ESQUAY-SUR-SEULLES	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 17 lots "Chemin de la France" pour la SCI LE VAUSSIEUX	30	5 500,94 €	2 200,38 €	2 200,38 €	4 400,75 €	1 100,19 €	0,00 €	37 712,84 €
FRESNEY-LE-PUCEUX	FRESNEY-LE-PUCEUX	C	Viabilisation d'une parcelle	60	6 749,00 €	1 349,80 €	2 699,60 €	4 049,40 €	0,00 €	2 699,60 €	0,00 €
GONNEVILLE-SUR-MER	GONNEVILLE-SUR-MER	C	Viabilisation d'une parcelle 36kVA	42	5 309,00 €	1 061,80 €	2 123,60 €	3 185,40 €	0,00 €	2 123,60 €	0,00 €
LAIZE-CLINCHAMPS	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	65	7 143,00 €	1 428,60 €	2 857,20 €	4 285,80 €	2 857,20 €	0,00 €	0,00 €
LE BREUIL-EN-AUGE	LE BREUIL-EN-AUGE	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 7 lots et une armoire d'éclairage public, 72 kVA MONO foisonnés RESEAU AMENEE BT - Résidence du Plessis	95	9 093,61 €	3 637,44 €	3 637,44 €	7 274,89 €	1 818,72 €	0,00 €	0,00 €

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					SDEC ENERGIE
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
MAISONS	MAISONS	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	39	5 063,00 €	1 012,60 €	2 025,20 €	3 037,80 €	0,00 €	2 025,20 €	0,00 €
MOULINS-EN-BESSIN	MARTRAGNY	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé de 4 lots	30	3 430,87 €	1 372,35 €	1 372,35 €	2 744,70 €	686,17 €	0,00 €	38 774,14 €
RYES	RYES	C	Raccordement en énergie électrique d'une bâtiment existant	120	11 543,00 €	2 308,60 €	4 617,20 €	6 925,80 €	0,00 €	4 617,20 €	0,00 €
ST-ANDRE-D'HEBERTOT	ST-ANDRE-D'HEBERTOT	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	285	24 749,00 €	4 949,80 €	9 899,60 €	14 849,40 €	0,00 €	9 899,60 €	0,00 €
ST-GERMAIN-LE-VASSON	ST-GERMAIN-LE-VASSON	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant	93	9 389,00 €	1 877,80 €	3 755,60 €	5 633,40 €	0,00 €	3 755,60 €	0,00 €
TERRES-DE-DRUANCE	ST-VIGOR-DES-MEZERETS	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	55	6 343,00 €	1 268,60 €	2 537,20 €	3 805,80 €	0,00 €	2 537,20 €	0,00 €
VALDALLIERE	ST-CHARLES-DE-PERCY	C	Réhabilitation d'un bâtiment existant pour un atelier artisanal (36 kVA - Triphasé)	250	21 943,00 €	4 388,60 €	8 777,20 €	13 165,80 €	0,00 €	8 777,20 €	6 900,00 €
VAL D'ARRY	MISSY	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé BONNIERES composé de 14 lots destinés à la construction de maisons d'habitations individuelles pour la SAS VIABILIS	30	4 682,35 €	1 872,94 €	1 872,94 €	3 745,88 €	0,00 €	936,47 €	47 779,01 €

1 634	176 266,36 €	43 494,96 €	70 506,54 €	114 001,51 €	10 546,28 €	51 718,57 €	131 165,99 €
--------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ETUDES DE SUBSTITUTION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DE CHALEUR DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique



ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le coordonnateur

Le SDEC ENERGIE, représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du Syndicat Départemental des Energies du Calvados, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 ;

Ci-après dénommée « le SDEC ENERGIE » ou le « syndicat »

d'une part,

ET



La Communauté Urbaine de Caen la mer ayant choisi de participer au groupement pour la réalisation d'études de remplacement de chaudière subventionnées par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE.

Ci-après dénommée « la CU Caen la Mer » ou la « communauté Urbaine de Caen la Mer »

d'autre part.



PRÉAMBULE

Le SDEC ENERGIE est autorité concédante, à maille départementale, en distribution publique d'électricité et de gaz.

Il est devenu l'interlocuteur « Énergies » des collectivités du département, notamment en matière de :

- Maîtrise de la demande en énergie, avec l'adhésion des collectivités au Conseil en Energie Partagé en leur offrant la possibilité d'obtenir des diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics et l'éclairage public, avec un suivi de leurs consommations sur le long terme.
- Réseaux de chaleur et de chaufferies dédiées.

À ce titre, le SDEC ENERGIE s'engage dans l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'une politique locale de développement durable proposant auprès de ses communes adhérentes des missions concrètes :

- Pour la diminution des consommations énergétiques avec le Conseil en Energie Partagé (CEP),
- Pour le développement des énergies renouvelables notamment grâce aux réseaux de chaleur,
- Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec la construction de chaufferies bois et réseaux de chaleur.

Tout ceci permet de contribuer aux objectifs fixés par la loi grenelle 1 de 2009 (loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement), par la loi Grenelle 2 de 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement) ainsi que par la loi de transition énergétique de 2015. Dans ce cadre, la Fédération Départementale de l'Énergie propose aux collectivités de se grouper pour des actions de maîtrise de l'énergie. Le groupement permettra de bénéficier d'économies d'échelle.

La COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER s'engage également dans l'efficacité énergétique et propose des actions similaires pour contribuer à la politique locale de développement durable sur son territoire.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU GROUPEMENT

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article L2113-6 du Code de la commande publique et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2 – NATURE DES BESOINS

Le groupement de commandes, ci-après désigné « le groupement », a pour objet de répondre aux besoins communs du syndicat et de la communauté urbaine de proposer à leurs membres respectifs, des études de substitution des équipements de production de chaleur de leurs bâtiments.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des marchés publics au sens de l'article L1111-1 du Code de la commande publique.

Ce marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande.

ARTICLE 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est composé :

- Du SDEC ENERGIE
- De la communauté urbaine de Caen la Mer

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET MISSIONS DU COORDONNATEUR

4.1 Désignation du coordonnateur du groupement de commande

Le SDEC ENERGIE est désigné coordonnateur du groupement au sens de l'article L2113-7 du Code de la commande publique. Il est dénommé ci-après le « coordonnateur ». Le siège du coordonnateur est situé : Esplanade Brillaud de Laujardière CS 7 5046 – 14077 Caen cedex 5.

4.2 Missions du coordonnateur

Le Coordonnateur est chargé d'accomplir dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des actes et opérations matériels et juridiques, nécessaire à l'accomplissement des formalités de publicité, de mise en concurrence et de sélection afférentes à la procédure retenue et nécessaire à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article premier de la présente Convention.

Le coordonnateur est responsable des opérations de passation jusqu'à la notification du marché incluse. Il est chargé de :

- définir le choix du mode de passation des marchés ;
- préparer les dossiers de consultation (DCE), en assurer l'envoi, les mettre à la disposition des candidats et en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés et gérer l'ensemble des procédures dématérialisées ;
- assurer la publication des avis d'appels publics à la concurrence ;
- réceptionner les plis, analyser les candidatures et les offres
- informer les candidats des décisions;
- signer, notifier les marchés ;
- transmettre les marchés aux autorités de contrôle du département du Calvados ;
- procéder à la publication des avis d'attribution
- transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;

- gérer, le cas échéant, les contentieux survenus, dans le cadre des procédures de passation des marchés ;
- gérer le cas échéant la passation des avenants.

Pendant la procédure, le coordonnateur s'oblige à tenir informé la communauté urbaine de Caen la mer du déroulement de la procédure et de l'évolution de la consultation.

ARTICLE 5 – MISSIONS DES MEMBRES

Les membres sont chargés de :

- produire précisément l'étendue des besoins à satisfaire et ce, préalablement à l'envoi, par le coordonnateur de l'appel public à la concurrence ;
- assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de leurs besoins, notamment le suivi du marché et le paiement des factures
- s'informer mutuellement sur la bonne exécution ou les difficultés rencontrées ;

ARTICLE 6 – DUREE DU GROUPEMENT

La présente Convention a un caractère exécutoire à compter du 1er octobre 2021 sous réserve du respect des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au contrôle de légalité. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente Convention peut subir des modifications qui ne sauraient toutefois être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'avenants

Toute modification de la convention sera soumise préalablement au comité de pilotage.

ARTICLE 7 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

ARTICLE 8 – COMITE DE PILOTAGE

Le SDEC ENERGIE et la communauté urbaine de Caen la mer s'appuieront sur l'organisation déjà mis en place dans le cadre du programme ACTEE pour s'informer et échanger tout au long des phases de passation et d'exécution du/des marchés

ARTICLE 9 – DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Le groupement peut être dissout à la demande de ses membres ou en cas de disparition du besoin d'un des membres du groupement. Elle ne peut intervenir avant le terme d'un marché en cours.

Pour le Coordonnateur,



À Caen, le,
La Présidente du SDEC ENERGIE,

Pour le membre,



À Caen, le,
la CU Caen la mer,

7ème Tranche : RACCORDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
 PROGRAMME 2021

Nombre de dossiers : 48

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	31/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Pose, depuis un coffret réseau existant, de 65 ml de réseau BT 3x95 ² +50 ² en souterrain	65	7 149 €	0 €
AUDRIEU	AUDRIEU	15/10/2019	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications GSM-R	Pose de 85 ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain	85	8 743 €	0 €
AUTHIE	AUTHIE	04/08/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 11 lots, 84 kVA foisonnés - DESSERTE INTERIEURE	Pose de 136 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	136	22 603 €	0 €
BEAUMONT-EN-AUGE	BEAUMONT-EN-AUGE	30/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'une maison existante 12kVA	Extension BT de 36 mètres linéaires en câble 3x95 ² AL +55 ² AL	36	4 829 €	0 €
BEUVRON-EN-AUGE	BEUVRON-EN-AUGE	24/03/2021	Alimentation d'un immeuble existant divisé en 5 logements nécessitant la création de 5 nouveaux branchements (petit collectif vertical), 63 kVA	Pose de 40 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	40	13 044 €	0 €
BONNEBOSQ	BONNEBOSQ	11/09/2019	Alimentation en énergie électrique d'une stabulation et bloc de traite dans une exploitation agricole existante	Extension BT de 95 ml en câble 3x150 ² AL + 70 ² AL	95	9 543 €	0 €
BOULON	BOULON	11/08/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 28 lots et une armoire EP, 161 kVA MONO foisonnés RESEAU AMENEE HTA	AMENEE HTA : Pose de 180 ml de réseau HTA souterrain, création d'un poste de transformation de type PAC 4UF 250 kVA et dépose de 135 ml de réseau HTA aérien.	180	60 243 €	0 €
BREVILLE LES MONTS	BREVILLE LES MONTS	23/11/2020	Lotissement privé de 5 lots 5x12kVA	Extension BT de 30 ml en câble 3x150 ² AL Desserte intérieure de 43 ml en câble 3x150 ² AL	73	9 440 €	0 €
CAMPIGNY	CAMPIGNY	11/06/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	RENFORCEMENT - Pose de 85ml de réseau électrique HT 3x95 ² souterrain. Remplacement du poste H61 100kVA FONTENAY 130-02 par un PSSA 160kVA. Pose de 2x65ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrains avec reprise du réseau existant aérien. EXTENSION - Pose de 365ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain	365	31 143 €	32 424 €
CARTIGNY-L'ÉPINAY	CARTIGNY-L'ÉPINAY	02/08/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	Pose de 52 ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain	52	6 103 €	0 €
LAIZE-CLINCHAMPS	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	22/12/2020	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 65 ml en câble 3x150 ² AL + 70 ² AL	65	7 143 €	0 €
MOULINS-EN-BESSIN	COULOMBS	21/05/2021	Desserte intérieure d'un futur lotissement privé composé de 4 lots pour M2C PROMOTION.	Pose de 75 ml de réseau électrique BT 3x95 ² +50 ² souterrain	75	9 776 €	0 €
CRESSEVEUILLE	CRESSEVEUILLE	27/07/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne de télécommunication mobile, 36 kVA	Pose de 230 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	230	20 349 €	0 €
CREULLY-SUR-SEULLES	CREULLY	17/01/2019	Alimentation en énergie électrique d'un futur magasin à l'enseigne 'CONTACT' et aménagement d'un parking, 80kVA TRI Type II	Pose de 165ml de réseau électrique BT 3x240 ² +95 ² souterrain	165	17 214 €	0 €
CROUAY	CROUAY	05/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Pose de 50 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain	50	5 943 €	0 €
DAMBLAINVILLE	DAMBLAINVILLE	19/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 36 kVA TRI	Pose de 80 ml de réseau HTA souterrain en 3x95 ² , pose d'un poste de transformation de type PRCS 100 kVA, pose de 20 ml de réseau BT souterrain	100	21 817 €	0 €
DOZULE	DOZULE	24/02/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé constitué de 2 macrolots, pour 54 logements et 4 locaux à usage d'activités commerciales, kVA DESSERTE INTERIEURE BT	Pose de 150 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ²	150	18 087 €	0 €
DOZULE	DOZULE	24/02/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé constitué de 2 macrolots, pour 54 logements et 4 locaux à usage d'activités commerciale - RESEAU AMENEE BT	Pose de 35 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ²	35	5 231 €	0 €
ÉPANEY	ÉPANEY	06/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 2 lots 2x12kVA	Extension BT de 65 ml en 3x150 ² AL	65	7 143 €	0 €
ÉPANEY	ÉPANEY	25/05/2021	Construction à usage de logement de fonction suite au transfert d'un centre de quarantaine nécessaire et obligatoire pour la surveillance des chevaux et du site.	Extension BT de 144 ml en câble 3x150 ² AL	144	13 469 €	0 €
ESQUAY-SUR-SEULLES	ESQUAY-SUR-SEULLES	07/08/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 17 lots "Chemin de la France" - RESEAU AMENEE BT	RENFORCEMENT : Pose de 15ml de réseau électrique HT 3x95 ² souterrain. Remplacement poste Rural Socle DEMI CLOS 250-12 100kVA par un PUC 400kVA. Pose de 31ml de réseaux électriques Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrains EXTENSION : Pose de 30ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain	30	5 501 €	37 713 €
FRESNEY-LE-PUCEUX	FRESNEY-LE-PUCEUX	21/05/2021	Viabilisation d'une parcelle	Extension BT de 60 ml en câble 3x150 ² AL	60	6 749 €	0 €
GONNEVILLE-SUR-MER	GONNEVILLE-SUR-MER	03/06/2021	Viabilisation d'une parcelle 36kVA	Extension BT de 42 ml en câble 3x150 ² AL +70 ² AL	42	5 309 €	0 €
LA HOUBLONNIERE	LA HOUBLONNIERE	27/08/2019	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	EXTENSION : pose de 80 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	80	8 343 €	0 €
LE BREUIL-EN-AUGE	LE BREUIL-EN-AUGE	23/12/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 7 lots "Résidence du Plessis" et une armoire d'éclairage public, 72 kVA MONO foisonnés DESSERTE INTERIEURE BT (MOA SDEC CONSERVEE)	Pose de 37 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ² , pose de 88 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	37	14 011 €	0 €
LE BREUIL-EN-AUGE	LE BREUIL-EN-AUGE	21/07/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 7 lots "Résidence du Plessis" et une armoire d'éclairage public, 72 kVA MONO foisonnés RESEAU AMENEE BT	Pose de 95 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ²	95	9 094 €	0 €
LE BREVEDENT	LE BREVEDENT	08/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne relais de télécommunication BOUYGUES TELECOM	Pose de 190 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	190	17 143 €	0 €

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	LE MESNIL-MAUGER	14/08/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	Pose de 300 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	300	25 943 €	0 €
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	LECAUDE	07/06/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	Pose de 145 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	145	13 543 €	0 €
CAUMONT-SUR-AURE	LIVRY	26/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVa - Monophasé).	Pose de 34 ml de réseau BT 3x95 ² +50 ² en souterrain	34	4 663 €	0 €
LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	15/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment agricole (12 kVA - Monophasé).	Pose de 55 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain	55	6 343 €	0 €
MAISONS	MAISONS	09/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 39 ml de réseau basse tension 3x95 ² +50 ² en souterrain	39	5 063 €	0 €
MOULINS-EN-BESSIN	MARTRAGNY	20/08/2020	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé de 4 lots	RENFORCEMENT : Pose de 15ml de réseau électrique HT 3x95 ² souterrain. Création d'un Poste au Sol Simplifié 'A' (PSSA) 250kVA. Pose de 30ml de réseaux électriques BT 3x150 ² +70 ² souterrains. Dépose du poste Rural Socle. Remplacement de 170ml de réseau électrique Basse Tension 3x70 ² +54.6 ² torsadé aérien par un réseau 3x150 ² +70 ² souterrain. EXTENSION : Pose de 30ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain. DESSERTE INTERIEURE : Pose de 115ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain	145	12 400 €	38 774 €
VAL D'ARRY	MISSY	31/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé BONNIERES composé de 14 lots	RENFORCEMENT : Pose de 90ml de réseau électrique Haute Tension 3x95 ² souterrain. Remplacement du poste Haut de poteau (H61) par un Poste A Couloir de manoeuvre (PAC). EXTENSION : Pose de 30ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain	30	3 746 €	46 799 €
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	MONTCHAUVET	03/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône-relais (36 kVA - Triphasé).	Pose de 25 ml de réseau BT 3x150 ² +70 ² en souterrain	25	3 943 €	0 €
ISIGNY-SUR-MER	NEUILLY-LA-FORET	17/05/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	EXTENSION : Pose de 97ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain	97	9 703 €	0 €
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	NOTRE-DAME-DE-COURSON	25/06/2021	Alimentation en énergie électrique d'un atelier 12kVA	Extension BT de 140 ml en câble 3x150 ² AL +70 ² AL	140	13 149 €	0 €
CASTINE EN PLAINE	ROCQUANCOURT	14/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile TDF, 36 kVA	Pose de 160 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ²	160	14 743 €	0 €
RYES	RYES	10/05/2021	Raccordement en énergie électrique d'une bâtiment existant.	Pose, à partir d'un poteau existant, de 160 ml de réseau BT 3x150 ² +70 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	160	14 743 €	0 €
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	08/06/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA.	Extension BT de 285 ml en câble 3x150 ² AL	285	24 749 €	0 €
VALDALLIERE	SAINT-CHARLES-DE-PERCY	17/03/2021	Réhabilitation d'un bâtiment existant pour un atelier artisanal (36 kVA - Triphasé).	Pose de 250 ml de réseau BT 3x150 ² +70 ² en souterrain	250	21 943 €	0 €
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	21/09/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 32 lots et 1 armoire EP, 175 kVA MONO foisonnés DESSERTE INTERIEURE BT SOUS DTMO	Pose de 265 ml de réseaux électriques BT souterrain en 3x240 ² , de 131 ml de réseaux électriques BT souterrain en 3x150 ²	396	48 053 €	0 €
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	14/06/2021	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant	Pose de 93 mètres linéaires en câble BT 3x95 ² AL + 55 ² AL	93	9 389 €	0 €
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	15/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile TDF, 36 kVA	Pose de 320 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ²	320	27 543 €	0 €
SAINT-MANVIEU-NORREY	SAINT-MANVIEU-NORREY	26/11/2018	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunication GSM-R	Pose de 95ml de réseau électrique BT 3x95 ² +50 ² souterrain	95	9 543 €	0 €
SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	16/06/2021	Alimentation en énergie électrique de 3 ateliers d'activité 3 x 36kVA	Extension BT de 75 ml en câble 3x240 ² AL + 95 ² AL	75	9 650 €	0 €
SAINT-OUEN-LE-PIN	SAINT-OUEN-LE-PIN	15/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'une parcelle pour culture maraichere 36kVA tri	Extension BT de 100 mètres linéaires en câble 3x150 ² AL +70 ² AL	100	9 949 €	0 €
TERRES DE DRUANCE	SAINT-VIGOR-DES-MEZERETS	17/11/2020	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 55 ml de réseau 3x150 ² +70 ² en souterrain	55	6 343 €	0 €
					5 739	660 304 €	155 710 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					115,06 €	816 014 €	



COMMISSION TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE DU 03 SEPTEMBRE 2021

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021 : 6ème TRANCHE

Nombre de dossiers : 21

COMMUNE	LOCALISATION	INTITULE DU PROJET	DATE DE LA DEMANDE	UCT	CONTRAINTE	SOLUTION	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
CAMBES-EN-PLAINE	CAMBES-EN-PLAINE	REPLACEMENT PRCS BIJUDE 160 KVA PAR PUC 250 KVA	16/08/2021	43	Surcharge	Remplacement du poste PRCS nommé «BIJUDE» de 160 KVA par un poste PUC 2I+P de 250 KVA. Pose en souterrain de 30 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	37 646,11
CROCY	CROCY	CREATION PRCS LE MANOIR 100 KVA	29/06/2021	4	Chutes de tension	Création d'un poste PRCS 100 KVA nommé «LE MANOIR». Pose en souterrain de 160 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 10 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	27 021,40
CROISILLES	CROISILLES	CREATION PSSA GODERD 100 KVA	30/06/2021	7	Chutes de tension	Création d'un poste PRCS 100 KVA nommé «BELVEDERE». Pose en souterrain de 400 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 610 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	114 273,57
DIALAN SUR CHAINE	JURQUES	BT GARE	16/08/2021	18	Chutes de tension	Pose en souterrain de 320 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 40 ml de réseau aérien.	27 468,33
DOZULE	DOZULE	BT BUTTES	16/08/2021	8	Chutes de tension	Pose en souterrain de 420 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 510 ml de réseau aérien.	55 663,56
FONTAINE-HENRY	FONTAINE-HENRY	MUTATION PSSB BG FONTAINE HENRY 160 KVA PAR 250 KVA	01/07/2021	45	Surcharge	Mutation du transformateur PSSB nommé «BG FONTAINE HENRY» de 160 KVA par un transformateur PSSB de 250 KVA.	7 529,02
FOURNEAUX-LE-VAL	FOURNEAUX-LE-VAL	MUTATION H61 VAL BENET 50 KVA PAR 100 KVA	24/06/2021	4	Chutes de tension	Mutation du transformateur H61 nommé «VAL BENET» de 50 KVA par un transformateur H61 de 100 KVA. Pose en souterrain de 600 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 541 ml de réseau aérien.	64 770,72
FRESNEY-LE-VIEUX	FRESNEY-LE-VIEUX	BT MESNIL SAULCE	16/08/2021	2	Chutes de tension	Pose en souterrain de 500 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	45 072,28
LES-MOUTIERS-EN-AUGE	LES-MOUTIERS-EN-AUGE	BT LES MOUTIERS	16/08/2021	13	Chutes de tension	Pose en souterrain de 570 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 490 ml de réseau aérien.	79 418,02
L'HOTELLERIE	L'HOTELLERIE	CREATION PSSA BRUYERES 160 KVA	16/08/2021	8	Chutes de tension	Création d'un poste PSSA de 160 KVA nommé «BRUYERES». Pose en souterrain de 230 ml de câble haute tension 3x95 ² .	34 906,07
LITTEAU	LITTEAU	BT HEROUVILLE	05/07/2021	2	Chutes de tension	Pose en souterrain de 290 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 270 ml de réseau aérien.	23 936,87
MERY-BISSIERES-EN-AUGE	MERY-CORBON	MUTATION PSSB FERME MOULIN 100KVA PAR 250KVA	13/08/2021	61	Surcharge	Mutation du transformateur PSSB nommé «FERME MOULIN» de 100 KVA par un transformateur PSSB de 250 KVA.	9 487,94
MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	MAGNY-LA-CAMPAGNE	REPLACEMENT H61 BG MAGNY 100 KVA PAR PSSA 250 KVA	16/08/2021	47	Surcharge	Remplacement du poste H61 nommé «BG MAGNY» de 100 KVA par un poste PSSA de 250 KVA. Pose en souterrain de 20 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 40 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	22 786,79
MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	MAGNY-LE-FREULE	MUTATION H61 MONT MAGNY 50KVA PAR 100KVA	13/08/2021	19	Surcharge	Mutation du transformateur H61 nommé «MONT MAGNY» de 50 KVA par un transformateur H61 de 100 KVA.	7 368,42
NORREY-EN-AUGE	NORREY-EN-AUGE	BT HAIE LOUPS	16/08/2021	2	Chutes de tension	Pose en souterrain de 330 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 300 ml de réseau aérien.	30 018,79
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	BT LIEU DORE	28/06/2021	10	Chutes de tension	Pose en souterrain de 310 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 180 ml de réseau aérien.	37 264,88
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	L'LOUDON	MUTATION H61 QUESNAY 50 KVA PAR 100 KVA	25/06/2021	12	Chutes de tension	Mutation du transformateur H61 nommé «QUESNAY» de 50 KVA par un transformateur H61 de 100 KVA. Pose en souterrain de 380 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 390 ml de réseau aérien.	57 465,47
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	MITTOIS	BT PONTOLIN	01/07/2021	2	Chutes de tension	Pose en souterrain de 450 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	40 869,55
SEULLINE	SAINT-GEORGES-D'AUNAY	BT PARTS	30/06/2021	4	Chutes de tension	Pose en souterrain de 500 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 300 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 810 ml de réseau aérien.	79 345,69
TRACY-BOCAGE	TRACY-BOCAGE	MUTATION H61 CHIENBOURG 50 KVA PAR 100 KVA	09/07/2021	9	Chutes de tension	Mutation du transformateur H61 nommé «CHIENBOURG» de 50 KVA par un H61 de 100 KVA. Pose en souterrain de 230 ml de câble basse tension 3x95 ² + 50 ² et de 450 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 575 ml de réseau aérien.	64 362,29
VILLONS LES BUISSONS	VILLONS LES BUISSONS	MUTATION PUC GLENGARRIANS 250 KVA PAR 400 KVA	13/08/2021	72	Surcharge	Mutation du transformateur PUC nommé «GLENGARRIANS» de 250 KVA par un transformateur PUC de 400 KVA.	9 329,47
				392		Montant des travaux en € HT	876 005



COMMISSION TRAVAUX DU 3 SEPTEMBRE 2021
SECURISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021 : 5ème tranche

Nombre de dossiers : 12

COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS en € HT
AUVILLARS	AUVILLARS	BT EGLISE 033-02	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 30 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 70 ml de réseau aérien.	1	70	4 704
LE BREUIL-EN-AUGE	LE BREUIL-EN-AUGE	BT MONT LION 102-05	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 134 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 134 ml de réseau aérien.	4	134	5 811
BEAUFOR-DRUVAL	BEAUFOR-DRUVAL	BT BIARD 051-01	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 210 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 210 ml de réseau aérien.	4	210	5 772
FOULOGNES	FOULOGNES	BT FAYEL 282-05	SDEC BOUAEC	Dépose de 531 ml de réseau aérien.	0	531	2 819
LANDELLES-ET-COUPIGNY	LANDELLES-ET-COUPIGNY	BT BACONIERE 352-37	SDEC BOUAEC	Dépose de 343 ml de réseau aérien.	0	343	1 971
MOYAUX	MOYAUX	BT GUETTERIE 460-16	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 278 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 278 ml de réseau aérien.	3	278	8 715
MOYAUX	MOYAUX	BT LOT BOSCHER 460-29	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 97 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 97 ml de réseau aérien.	1	97	4 421
MOYAUX	MOYAUX	BT VACHERIE 460-47	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 260 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 260 ml de réseau aérien.	4	260	11 198
MOYAUX	MOYAUX	BT MANCELLERIE 406-34 ET BT CROIX ROUGE 460-11	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 110 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en aérien de 185 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 445 ml de réseau aérien.	2	445	12 764
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	BT MACQUEFER 625-19	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 155 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 193 ml de réseau aérien.	1	193	12 884
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	BT BELLEVUE 625-15	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 170 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 238 ml de réseau aérien.	2	238	24 583
NOUES DE SIENNE	SEPT-FRERES	BT LIEFONTAINE	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 405 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 405 ml de réseau aérien.	2	405	15 367
				TOTAL GENERAL	24	3 204	111 008
					SOIT HT/ML	34,65 €	

VILLE	Catégorie Commune (FACE)	PROJET	DATE DE LA DEMANDE	DATE ACCORD VILLE	LINEAIRE TOTAL VOIRIE PRINCIPALE 2021	Projet 2022 E1	LINEAIRE DE VOIRIE 2022	LINEAIRE DE VOIRIE 2021-2022	LINEAIRE FILS NUS	coût
BAYEUX	A	RUE ST EXUPERE	25-janv-19	22-juil-19	458	790	790	1 248	850	377 950 €
CABOURG	A	AVENUE DES FRERES HURTAUD	19-août-19	29-oct-19	530	247	540	1 070	275	163 787 €
CABOURG	A	AVENUE DU ROI PIERRE 1ER DE SERBIE	19-août-19	29-oct-19		293			235	200 552 €
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	A	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	03-mars-17	06-déc-18	320	480	480	800	480	247 800 €
FLEURY-SUR-ORNE	A	RUE EUGENE VARLIN	20-nov-20	26-mai-21	0	260	475	475	166	101 400 €
FLEURY-SUR-ORNE	A	RUE D'IFS T2	14-déc-17	26-mai-21		215		0	0	62 580 €
MONDEVILLE	A	RUE JEAN JAURES	26-août-20	30-juil-21	400	900	900	1 300	760	495 600 €
VILLERS-SUR-MER	A	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE ET DES RAVENELLES	22-avr-21	30-mars-21	865	715	715	1 580	300	315 774 €
LOUVIGNY	B1	RUE MOISSON	07-mai-21	05-juil-21	470	50	50	520	50	23 735 €
LUC-SUR-MER	B1	RUE ABEL LEMARCHAND	06-déc-17	10-févr-20	0	300	300	300	0	123 960 €
VIRE-NORMANDIE - ST GERMAIN DE TALLEVENDE	B1	LA LANDE VAUMONT	06-oct-20	01-juin-21	0	350	350	350	230	145 223 €
BLONVILLE-SUR-MER	B2	RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BELFORT - T3	19-juin-19	07-oct-19	1 673	945	945		780	299 226 €
ÉQUEMAUVILLE	B2	CHEMIN DES NOISETTES ET RUE DU CLOS BOIVIN	04-janv-21	12-mars-21	476	645	645	1 121	0	169 560 €
HOULGATE	B2	RUE ABBE AGNEZ et ABBE ANNE	23-sept-20	23-oct-20	341	254	254	595	260	225 240 €
VIRE-NORMANDIE - VAUDRY	B2	CHEMIN DES MONTS - IMPASSE ST ROCH - BEAUSEJOUR	26-mai-21	20-juil-21	0	616	616	616	239	270 394 €
AMAYE-SUR-ORNE	C	PLACE DE LA RESIDENCE	06-avr-21	21-juin-21	0	180	180	180	75	58 800 €
AMFREVILLE	C	RD 37B - RUE DU MOUTIER - RUE MESAISE	04-août-20	06-nov-20	0	595	595	595	0	273 360 €
BANVILLE	C	D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARCHÉ	29-nov-19	01-mars-21	0	869	869	869	0	308 760 €
BARBERY	C	RUE DU STADE ET RUE DE LA FORGE	06-nov-20	08-avr-21	0	337	337	337	0	112 800 €
BEAUFOR-DRUVAL	C	RD146 - RUE PRINCIPALE ET CHEMIN DES ROMAINS	12-déc-14	12-avr-21	0	610	610	610	40	220 416 €
BRUCOURT	C	CHEMIN DU MARAIS	22-janv-21	31-mars-21	0	610	610	610	216	155 251 €
CONDE-SUR-IFS	C	RUE DES HAIES D'ARGENCES	15-avr-20	20-oct-20	235	55	539	774	0	33 480 €
CONDE-SUR-IFS	C	D183 RUE DE GLATIGNY	15-avr-20	20-oct-20		484			0	245 400 €
DOZULE	C	FAUBOURG DE LA COUPEREE	16-juil-20	13-nov-20	0	616	616	616	0	177 120 €
ÉTREHAM	C	BEQUET- CLOS RIBOT- JARDIN A BLE - BORDEAUX	04-sept-20	09-nov-20	520	710	710	1 230	0	162 401 €
FUMICHON	C	ROUTE D'ASNIERES	11-oct-19	30-sept-20	1 180	815	815	1 995	65	142 734 €
GRAINVILLE-SUR-ODON	C	D139 RUE DE LA LIBERATION	11-déc-20	06-juil-21	0	70	70	70	0	38 040 €
GRANDCAMP-MAISY	C	RUE DU DOCTEUR BOUTROIS	31-déc-19	22-juil-21	0	800	800	800	630	283 764 €
GRANGUES	C	EGLISE - CHEMIN DE LA VERBAZIERE	28-nov-19	05-mars-21	0	110	110	110	0	17 220 €
HEROUVILLE	C	RD 513 - RUE DE LA METALLURGIE	03-avr-20	18-déc-20	0	662	662	662	57	241 560 €
LAIZE-CLINCHAMPS - CLINCHAMPS SUR ORNE	C	RD41 RUES DE LA TRINGALE ET GEO LEFEVRE	30-juin-20	07-juil-21	0	505	505	505	404	197 400 €
LE BREVEDENT	C	RD51 - ROUTE DE BLANGY (CLINCHAMPS)	24-nov-20	13-janv-21	0	265	1 035	1 035	0	63 480 €
LE BREVEDENT	C	CHEMINS DES HAROTS ET DU MONT ROTI	17-nov-20	13-janv-21	0	770			0	134 160 €

VILLE	Catégorie Commune (FACE)	PROJET	DATE DE LA DEMANDE	DATE ACCORD VILLE	LINEAIRE TOTAL VOIRIE PRINCIPALE 2021	Projet 2022 E1	LINEAIRE DE VOIRIE 2022	LINEAIRE DE VOIRIE 2021-2022	LINEAIRE FILS NUS	coût
LE TORQUESNE	C	RD264-ROUTE DE BLANGY	02-avr-20	21-sept-20	0	360	360	360	0	122 508 €
MAISONS	C	LA FOSSE BUHOT	05-mars-21	11-juin-21	0	450	450	450	403	119 591 €
MALTOT	C	RD 212 - RUE DORSET	09-oct-18	26-avr-21	0	130	130	130	0	22 800 €
MANDEVILLE-EN-BESSIN	C	DAUVAL	16-oct-20	18-mars-21	250	250	250	500	0	47 185 €
MOSLES	C	BOURG-RN13 - RUE DES ECOLES	11-déc-20	05-juil-21	0	670	670	670	0	272 088 €
MOULINES	C	RUE DU TAILLIS	15-mars-17	04-janv-21	967	110	110	1 077	0	44 918 €
MOULINS EN BESSIN - CULLY	C	RUE LARGERIE	06-juin-17	19-févr-21	0	250	250	250	0	118 505 €
MUTRECY	C	RUE DE L'EGLISE	11-févr-19	01-mars-21	0	291	291	291	0	139 800 €
OLENDON	C	D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINE	03-janv-20	30-juin-21	133	180	180	313	0	53 040 €
PERIERS-EN-AUGE	C	RD 27 - ROUTE DE TOUQUES	06-juil-20	06-oct-20	0	70	70	70	0	29 400 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	C	AVENUE DU MARECHAL DE TOURVILLE	22-juin-21	20-juil-21	0	670	1 050	1 050	260	482 128 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	C	RUE NATIONALE	22-juin-21	20-juil-21	0	380			380	246 076 €
POTIGNY	C	RUE DU MARCHE	13-déc-19	21-janv-21	0	480	480	480	0	127 320 €
REUX	C	RD280 - ROUTE DE SAINT ETIENNE	05-nov-19	10-nov-20	810	445	445	1 255	0	58 860 €
SAINTE-CROIX-SUR-MER	C	D112A RUE DE BANVILLE	02-nov-20	01-juil-21	0	460	460	460	0	151 800 €
SAINT-JEAN-DE-LIVET	C	CHEMIN ET IMPASSE DE LA BIHOREE	18-mars-21	29-juil-21	0	260	260	260	0	81 720 €
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	C	RD 264A - ROUTES DU BOURG ET DU BREUIL EN AUGE	02-avr-20	21-sept-20	0	810	810	810	0	248 280 €
SOULANGY	C	RD658 - ROUTE DE CAEN	25-août-20	05-oct-20	0	585	585	585	0	174 960 €
TERRES DE DRUANCE - ST JEAN LE BLANC	C	RD106 LE BOURG	02-avr-21	23-juil-21	0	500	500	500	359	162 000 €
TREPREL	C	RD241 - RUE DES ROSIERS	06-oct-20	19-nov-20	0	280	280	280	0	73 440 €
VAL DE DRÔME - SEPT VENTS	C	RUE DE CAUMONT	09-avr-21	13-juil-21	0	620	620	620	0	159 840 €
VALAMBRAY - POUSSY LA CAMPAGNE	C	BOURG	02-sept-19	29-sept-20	0	655	655	655	0	231 750 €
VARAVILLE	C	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO ET RUE CHARLES MUNY	03-sept-20	21-déc-20	0	568	848	848	122	243 600 €
VARAVILLE	C	RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR	29-sept-20	21-déc-20	0	280			300	113 400 €
VENDEUVRE	C	GRISY - RUE DU VILLAGE T2	07-avr-20	27-avr-21	1 390	435	435	1 825	0	132 216 €
VER-SUR-MER	C	RD 514 - RUE DU GENERAL AILLERET	09-oct-19	26-déc-19	0	906	1 154	1 154	0	304 800 €
VER-SUR-MER	C	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	08-nov-19	26-déc-19	0	248			0	53 400 €
VIRE-NORMANDIE - ROULLOURS	C	BELLES VOIES	05-nov-20	26-avr-21	0	240	600	600	0	71 919 €
VIRE-NORMANDIE - ROULLOURS	C	GESNIERE	05-nov-20	26-avr-21	0	360			0	98 248 €
62					TOTAL	11 018	28 066	28 066	7 936	10 274 519 €



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de FIERVILLE-LES-PARCS au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
« CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS » (Réf. 19AME0088)**

ENTRE

La commune de FIERVILLE-LES-PARCS, représentée par son Maire, Monsieur Christian LAROSE, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du...8.10.21...

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés - « CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS » sur la commune de FIERVILLE LES PARCS, constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,



Monsieur Christian LABOSE

Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

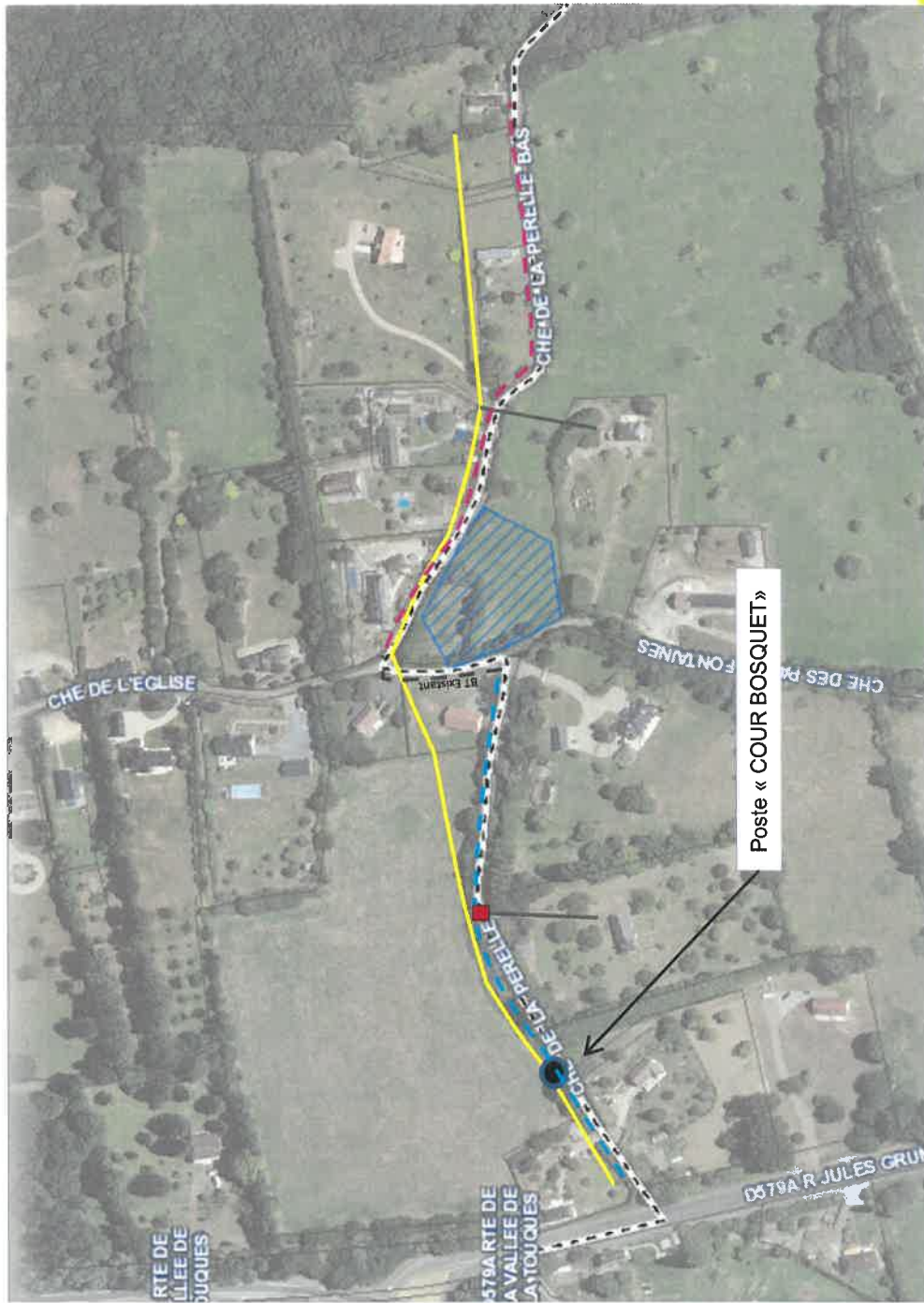
Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (2 pages).

FIERVILLE LES PARCS – Chemins de la Perelle et de la Perelle Bas

Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications sous voirie ou accotement en assurant le raccordement des usagers. La mise en place. A la demande de la commune, pas d'éclairage public.

Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associé afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.



Effacement basse tension :	590 ml
Effacement éclairage (fourreau) :	280 ml
Effacement télécom :	280 ml
Reprise de branchements :	7 unités
Pose de candélabres :	0 unité
Pose de prises guirlandes :	0 unité

— — — — —	Réseaux souterrains basse tension, fourreau EP et télécom à créer	■	Poteau d'arrêt
— — — — —	Réseaux souterrains basse tension à créer	●	Transformateur existant
— — — — —	Réseaux aériens électriques à déposer	— — — — —	sout
— — — — —		— — — — —	aérien
		— — — — —	Réseau existant



FIERVILLE-LES-PARCS CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS

HT TTC

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RENFORCEMENT	0,00 €	0,00 €
	2	EFFACEMENT	81 996,65 €	98 395,98 €
	3	TOTAL ELECTRICITE (1+2)	81 996,65 €	98 395,98 €

TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	4	COUT DES TRAVAUX	1 838,10 €	2 205,72 €
	5	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	1 838,10 €	2 205,72 €

TVA avancée par la Collectivité

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de **281 ml**

TELECOMMUNICATION	6	GENIE CIVIL TELEPHONE	25 816,42 €	30 979,70 €
--------------------------	---	-----------------------	-------------	-------------

TVA non récupérable

COUT GENERAL DE L'OPERATION (3+4+6)		109 651,17 €	131 581,40 €
--	--	---------------------	---------------------

FIERVILLE-LES-PARCS

CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	RENFORCEMENT	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 1)	0,00 €	
	EFFACEMENT	Aide de 75 % du coût HT (ligne 2)	61 497,49 €	
	RESORPTION FILS NUS	Aide à 100 % du coût HT des travaux (ligne 1)	0,00 €	20 499,16 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	16 399,33 €	
		SDEC ENERGIE et FACE		
		SDEC ENERGIE, FACE et Enedis		
		SDEC ENERGIE et FACE		
		SDEC ENERGIE		
			1 378,58 €	459,53 €
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 75 % du coût subventionnable HT (ligne 5)		
	TVA	Avancée par la Collectivité		367,62 €
		SDEC ENERGIE		
			19 362,32 €	6 454,11 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 75 % du montant HT des travaux de génie civil (ligne 6)		
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	5 163,28 €	
		SDEC ENERGIE et Orange pour les travaux de câblage		
		SDEC ENERGIE		
			5 163,28 €	

103 800,99 €	
	Taux moyen d'aide
	78,89%



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de LISIEUX au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
« BOULEVARD CARNOT » (Réf. 19AME0142)**

ENTRE

La commune de LISIEUX, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien LECLERC, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du.....,

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « BOULEVARD CARNOT », constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,

Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,



Monsieur Sébastien LECLERC

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (2 pages).

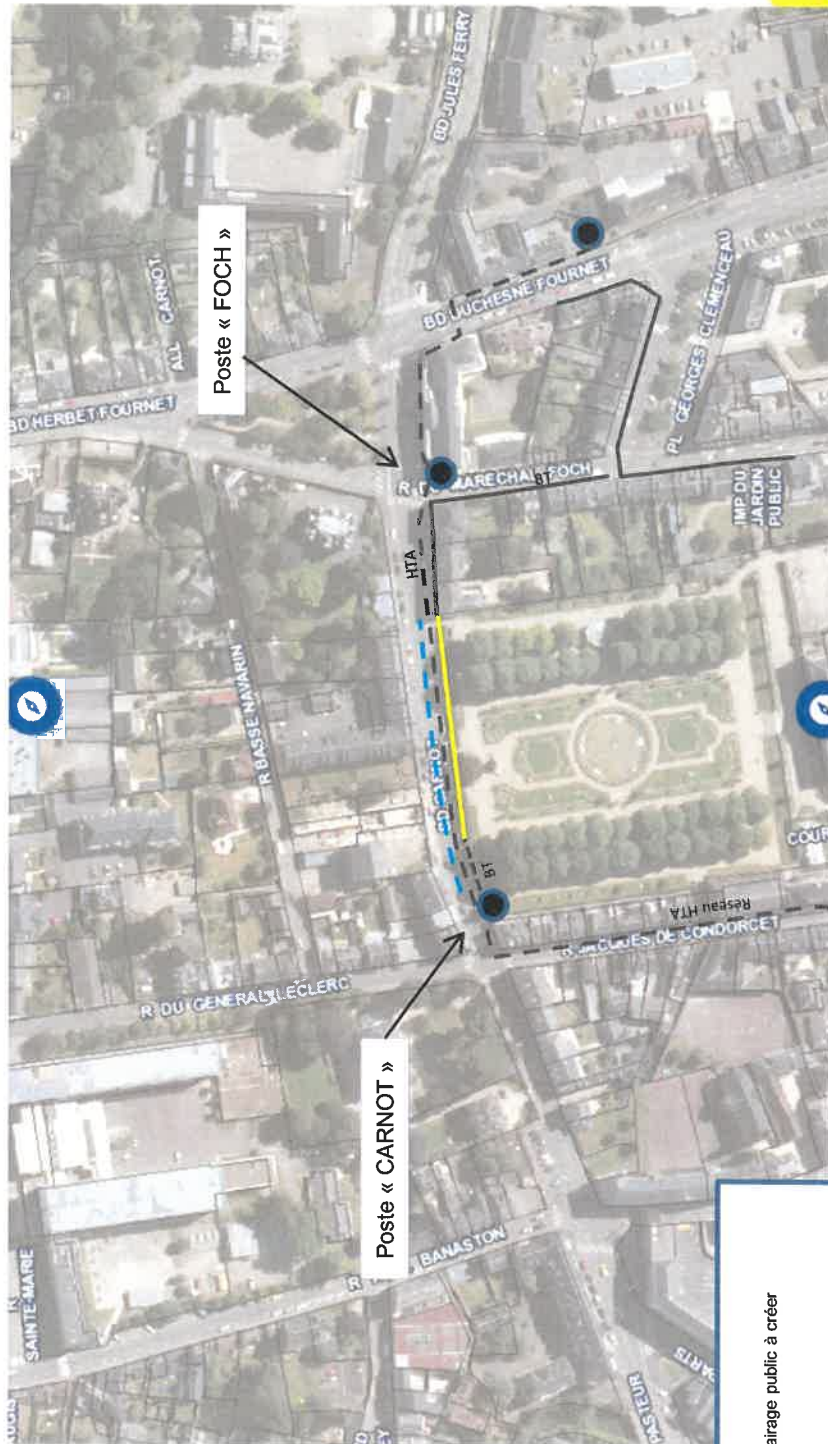
LISIEUX – « Boulevard Carnot »



Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques sous voirie ou accotement, suivant la position des réseaux existants, en assurant le raccordement des usagers. La mise en place de l'éclairage public complètera ce projet (matériel fonctionnel : mât, crosse, lanterne).

Ce projet permettra de déposer 90 ml de réseau aérien électrique en fils nus, réseau le plus fragile face aux événements climatiques. Il contribue ainsi à améliorer la qualité de l'électricité en matière de continuité de tension dans le secteur.



Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associés afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.



Matériel fonctionnel



- Effacement basse tension : 120 ml
- Effacement éclairage : 100 ml
- Effacement télécom : 0 ml
- Reprise de branchements : 4 unités
- Pose de candélabres : 4 unités
- Pose de prises guirlandes : 2 unités

--- Réseaux souterrains basse tension et éclairage public à créer
--- Réseaux aériens à déposer
--- sout OU --- aérien Réseau existant
 Transformateur existant
 Support électrique en arrêt à poser



Fiches financières

Dépenses

LISIEUX BOULEVARD CARNOT

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	22 837,20 €	27 404,64 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	0,00 €	0,00 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	22 837,20 €	27 404,64 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	10 509,26 €	12 611,11 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	7 500,00 €	9 000,00 €
				TVA avancée par la commune

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 100 ml

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	0,00 €	0,00 €	TVA non récupérable
--------------------------	---	-----------------------	--------	--------	---------------------

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7)	33 346,46 €	40 015,75 €
--	--------------------	--------------------

LISIEUX BOULEVARD CARNOT

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût HT (ligne 3)	0,00 €	
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	9 134,88 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	13 702,32 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	4 567,44 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	1 500,00 €	9 009,26 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		2 101,85 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 20 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	0,00 €	0,00 €
			15 202,32 €	24 813,43 €
			Taux moyen d'aide 37,99%	



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de MONDEVILLE au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
- « RUE BRIERE T2 » (Réf. 21AME0008)**

ENTRE

La commune de MONDEVILLE, représentée par son Maire, Madame Hélène BURGAT, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du.....30 juin 2021

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à MONDEVILLE - « RUE BRIERE T2 - GLOBAL », constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,

**Pour la Maire,
L'adjointe suppléante,**

Josiane MALLET
Madame Hélène BURGAT



Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (3 pages).

Communauté Urbaine CAEN LA MER / MONDEVILLE : « Rue BRIERE phase 2 »

Dans le cadre de son programme d'aménagement de voirie, la CU « CAEN la Mer » a sollicité le SDEC ENERGIE pour établir un chiffrage d'effacement des réseaux aériens implantés sur cet axe. **Le projet est proposé dans sa version globale mais 2 chiffrages sont établis (avec ou sans option).**

Les travaux consisteront à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications essentiellement sous voirie ou accotement, suivant la position des réseaux existants, en assurant le raccordement des usagers. La mise en place de l'éclairage public complètera ce projet (matériel identique à la 1^{ère} phase).

Ce projet permettra de déposer 200 ml de réseau aérien électrique en fils nus, réseau le plus fragile face aux événements climatiques. Il contribue ainsi à améliorer la qualité de l'électricité en matière de continuité de tension dans le secteur.

Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associés afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.



Matériel éclairage à poser





Fiches financières

Dépenses

Communauté Urbaine CAEN LA MER et Ville de MONDEVILLE

Projet : MONDEVILLE - "RUE BRIERE T2 avec option"

HT TTC

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	31 000,00 €	37 200,00 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	42 000,00 €	50 400,00 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	73 000,00 €	87 600,00 €
TVA récupérée par le SDEC ENERGIE				

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	27 000,00 €	32 400,00 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	27 000,00 €	32 400,00 €
TVA avancée par la commune				

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 390 ml

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	19 000,00 €	22 800,00 €
TVA non récupérable				

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7) 119 000,00 € 142 800,00 €

Communauté Urbaine CAEN LA MER et Ville de MONDEVILLE

Projet : MONDEVILLE - "RUE BRIERE T2 avec option"

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART CU CAEN LA MER et MONDEVILLE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût HT (ligne 3)	8 400,00 €	52 200,00 €
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	12 400,00 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	14 600,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	5 400,00 €	21 600,00 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		5 400,00 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 20 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	4 560,00 €	18 240,00 €
			45 360,00 €	97 440,00 €
			Taux moyen d'aide	31,76%

Communauté Urbaine CAEN LA MER et Ville de MONDEVILLE Projet : MONDEVILLE - "RUE BRIERE T2 avec option"

Montant de la participation de la CU CAEN LA MER :

70 440,00 €

Montant de la participation de la Ville de MONDEVILLE :

27 000,00 €

INSCRIPTION EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT
--

FONDS DE CONCOURS Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. (le reliquat sera à inscrire en fonctionnement).

DISTRIBUTION ELECTRIQUE	Mandat	Compte	6554	Opération	Réelle	Montant	52 200,00 €
-------------------------	--------	--------	------	-----------	--------	---------	-------------

Mandat	Compte	204 15 82	Opération	Réelle	Montant	52 200,00 €
--------	--------	-----------	-----------	--------	---------	-------------

ECLAIRAGE PUBLIC	Mandat	Compte	6554	Opération	Réelle	Montant	27 000,00 €
	Mandat	Compte	2315	Opération	Ordre	Montant	5 400,00 €
	Titre	Compte	13....	Opération	Ordre	Montant	5 400,00 €
	Cette partie (en gris) ne peut pas faire l'objet d'un fonds de concours.						

Mandat	Compte	2315	Opération	Réelle	Montant	27 000,00 €
Mandat	Compte	2315	Opération	Ordre	Montant	5 400,00 €
Titre	Compte	13...	Opération	Ordre	Montant	5 400,00 €

TELECOMMUNICATION	Mandat	Compte	204...	Opération	Réelle	Montant	18 240,00 €
-------------------	--------	--------	--------	-----------	--------	---------	-------------

Mandat	Compte	204 15 82	Opération	Réelle	Montant	18 240,00 €
--------	--------	-----------	-----------	--------	---------	-------------



COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 3 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMME 2021 : TRANCHE 6
Affaires inférieures à 40 k€ HT

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	BENY-SUR-MER	BENY-SUR-MER	Remplacement bloc verrine foyer 04-04	233 €
	CUVERVILLE	CUVERVILLE	Remplacement Foyer 11-068	385 €
	BALLEROY-SUR-DROME	VAUBADON	Projet extinction et séparation réseaux éclairage public armoire 01	503 €
	MEZIDON VALLEE D'AUGE	MEZIDON-CANON	Renouvellement du mât 07.010	547 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	Remplacement du mât 25/901 accidenté	570 €
	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	Renouvellement de la lanterne 04-059 hors service	602 €
	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	Remplacement Foyer 01-014 Hors Service-	652 €
	ROTS	ROTS	Remplacement de la crose 04-019 et du foyer 11-001	759 €
	CAUMONT-SUR-AURE	CAUMONT-L'ÉVENTE	Dépose et repose lanterne 04-018 suite aménagement	783 €
	BARON-SUR-ODON	BARON-SUR-ODON	Renouvellement foyer 03-054 hors service	811 €
	COLOMBY-ANGUERNY	ANGUERNY	Renouvellement foyer 03-013 hors service	825 €
	COLOMBY-ANGUERNY	ANGUERNY	Renouvellement du mât 02-043 accidenté	845 €
	FRESNEY-LE-PUCEUX	FRESNEY-LE-PUCEUX	Renouvellement du foyer 04-034	838 €
	PETIVILLE	PETIVILLE	Renouvellement de la lanterne 06.003	876 €
	MATHIEU	MATHIEU	Renouvellement du mât 20-005 accidenté (repose luminaire existant)	890 €
	SALLENELLES	SALLENELLES	Renouvellement de lanterne HS 01.043 (lanterne VALBERG 38 module 24 LED puissance 40 W in	919 €
	VERSON	VERSON	Remplacement Mât 23-037 accidenté	963 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	Déplacement du lampadaire 15-023	1 013 €
	CULEY-LE-PATRY	CULEY-LE-PATRY	Extension d'un foyer lumineux en aérien (lanterne existante)	1 034 €
	MAY-SUR-ORNE	MAY-SUR-ORNE	Renouvellement lampadaire 04-15 accidenté	1 069 €
	BLONVILLE-SUR-MER	BLONVILLE-SUR-MER	Renouvellement du mât 05.080	1 075 €
	CONDE-SUR-IFS	CONDE-SUR-IFS	Fourniture et pose de 6 prises de courant	1 091 €
	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	Renouvellement bornes 01-071 ET 01-072	1 134 €
	GLOS	GLOS	Renouvellement du lampadaire 04.079	1 155 €
	THAON	THAON	Remplacement Mât accidenté 06-051	1 211 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	Renouvellement matériel hors service sur armoire EP	1 254 €
	ÉPRON	ÉPRON	Remplacement du mât et du foyer 06-024 accidenté	1 259 €
	FRESNE-LA-MERE	FRESNE-LA-MERE	Mise en place de prises d'illuminations sur lampadaires 01-009,017,028 et 03-008	1 295 €
	BAYEUX	BAYEUX	Renouvellement lampadaire 68-001 accidenté	1 326 €
	POTIGNY	POTIGNY	Renouvellement du mât 08-036 accidenté	1 436 €
	ÉVRECY	ÉVRECY	Travaux liés à la mise en place d'un centre urbain de surveillance pour vidéo protection	1 470 €
	SAINT-CONTEST	SAINT-CONTEST	Fourniture et pose de 2 contrôleurs BIYOTEE	1 496 €
	PERIERS-SUR-LE-DAN	PERIERS-SUR-LE-DAN	Renouvellement des foyers 02.046 et 02.048	1 601 €
	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	Renouvellement foyers 03.003, 04.032 ET 04.036 hors service	1 672 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Renouvellement lampadaire 09-014 accidenté	1 871 €
	AMAYE-SUR-ORNE	AMAYE-SUR-ORNE	Extension de luminaires en réseau aérien	1 943 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	Projet extinction éclairage public	1 957 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	Déplacement support bois éclairage 01-001 instable	2 127 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY	Renouvellement du candélabre 11/019 et du foyer 13.017 hors service	2 149 €
	SAINTE-HONORINE-DU-FAY	SAINTE-HONORINE-DU-FAY	Déplacement lampadaires 06-017 et 09-003	2 271 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	Renouvellement du lampadaire 21.014 accidenté	2 303 €
	FLEURY-SUR-ORNE	FLEURY-SUR-ORNE	Travaux de déplacement du Lampadaire 06-001	2 347 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Extension et mise en souterrain éclairage	2 376 €
	SAINT-LAURENT-SUR-MER	SAINT-LAURENT-SUR-MER	Renouvellement foyers 07-001/003/004/015 hors service	2 523 €
	CRESSERONS	CRESSERONS	Remplacement urgent de 6 luminaires	2 551 €
	BENERVILLE-SUR-MER	BENERVILLE-SUR-MER	Fourniture et pose d'un radar pédagogique sur le lampadaire 03.014	2 578 €
	VERSON	VERSON	Extension d'un lampadaire dans l'escalier Chemin du Calvaire	2 938 €
	ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	Renouvellement matériel hors service et prestation 100% lumière	3 124 €
	BAYEUX	BAYEUX	Déplacement et renouvellement lampadaires 67-001 et 67-002 vétustes	3 471 €
	GENNEVILLE	GENNEVILLE	Renouvellement des matériels de plus de 30 ans	3 540 €
FLEURY-SUR-ORNE	FLEURY-SUR-ORNE	Renouvellement de 7 foyers	4 205 €	
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Projet extinction éclairage public	4 938 €	
SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	Renouvellement des foyers les plus anciens	5 035 €	
CHEFFREVILLE-TONNENCOURT	CHEFFREVILLE-TONNENCOURT	Mise en place d'un éclairage de ramassage scolaire.	5 150 €	
OUISTREHAM	OUISTREHAM	Extension d'un lampadaire Rue de Maupassant	5 286 €	

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	VERSON	VERSON	Remplacement 5 matériels	5 380 €
	MAY-SUR-ORNE	MAY-SUR-ORNE	Extension 2 lampadaires	5 600 €
	BLONVILLE-SUR-MER	BLONVILLE-SUR-MER	Renouvellement de foyers sur armoire 07	7 896 €
	ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	Mise en place de deux panneaux à messages variables	12 176 €
	COULOMBS	COULOMBS	Remplacement des sources des luminaires	19 692 €
	BLANGY-LE-CHATEAU	BLANGY-LE-CHATEAU	Extension éclairage abords gymnase parking et accès piéton	26 633 €
	BRETTEVILLE-SUR-ODON	BRETTEVILLE-SUR-ODON	Rénovation de luminaires	28 978 €
	BRETTEVILLE-SUR-ODON	BRETTEVILLE-SUR-ODON	Renouvellement des lampadaires 16/008 à 016 et 16/019 à 022 - continuité Effacement	30 929 €
	NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER-CALVADOS	Mise en place d'un panneau à messages variables (CLINE FULL COLOR PITCH 6MM)	36 315 €
Efficacité énergétique (DG)	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY	Travaux liés au programme efficacité énergétique - tranche 2021	15 239 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	Renouvellement de foyers sur poteau armoire 10 ET 14	38 192 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	CULEY-LE-PATRY	CULEY-LE-PATRY	Renouvellement des lanternes les plus anciennes	3 335 €
	SAINT-SAMSON	SAINT-SAMSON	Programme de renouvellement des foyers de plus de 30 ans	7 548 €
	LE MESNIL-SUR-BLANGY	LE MESNIL-SUR-BLANGY	Renouvellement des foyers	23 240 €
	CUVERVILLE	CUVERVILLE	Renouvellement de lampadaires dans le cadre du programme de plus de 30 ans	32 714 €
	MOULINS-EN-BESSIN	MOULINS-EN-BESSIN	Programme R30	34 738 €
Signalisation lumineuse (SL)	VIMONT	VIMONT	Renouvellement d'une boucle de détection	336 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Renouvellement boucle de détection B	579 €
	LE MESNIL-GUILLAUME	LE MESNIL-GUILLAUME	Remplacement A2SP, carrefour de feux 152 - 0 (Le Mesnil Guillaume)	660 €
	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	MEZIDON-CANON	Remplacement F1FP	937 €
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LIVAROT	Confection boucles E, F	1 375 €
	BERNIERES-SUR-MER	BERNIERES-SUR-MER	Renouvellement matériel et boucles signalisation tricolore	2 507 €
	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	Remplacement contrôleur hors service carrefour de feux 43	5 677 €
	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	Remplacement matériels	11 158 €
	BAYEUX, LANGRUNE-SUR-MER, BERNIERES-SUR-MER, LONGUES-SUR-MER, TOUQUES	BAYEUX, LANGRUNE-SUR-MER, BERNIERES-SUR-MER, LONGUES-SUR-MER, TOUQUES	Télésurveillance GERTRUDE Installations des modules de télé-surveillance sur 7 carrefours à feux	20 063 €

	Nombre de dossiers :		Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	64		277 386 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	2		56 384 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	5		93 111 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	9		43 291 €
Total	80		470 172 €



COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 3 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMME 2021 : TRANCHE 6
Affaires supérieures à 40 k€ HT

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC	
Extension / renouvellement (EP)	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	Mise en place de vidéo protection	101 484 €	
	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY	Mise en place de vidéo protection	116 055 €	
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	Mise en place de vidéo protection	666 091 €	
Efficacité énergétique (DG)					
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	LION SUR MER	LION SUR MER	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	60 000 €	Convention signée sur 4 ans
	HOULGATE	HOULGATE	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	119 351 €	Convention signée sur 2 ans
	ISIGNY SUR MER	ISIGNY SUR MER	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	126 000 €	Diagnostic présenté et demande de réalisation en une seule fois
Signalisation lumineuse (SL)					

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	3	883 630 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	0	0 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	3	305 351 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	0	0 €
Total	6	1 188 981 €



Commune de LE HOM

Réseau d'éclairage public Convention pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans

ENTRE :

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS, désigné ci-après « SDEC ÉNERGIE », faisant élection de domicile à son siège social, Esplanade Brillaud de Laujardière CS 75046 - 14077 CAEN cedex 5, représenté par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY LECONTE, autorisée par délibération du Bureau Syndical en date du 17 septembre 2021

et,

La commune LE HOM représentée par son Maire, M. Philippe LAGALLE, dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021.

PREAMBULE

Pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a mis en place un programme de travaux spécifique sur le réseau d'éclairage public pour **LE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE TRENTE ANS**.

Le 6 février 2020, le Comité Syndical a voté la mise en place d'un programme global visant à réduire l'âge des lampadaires du réseau d'éclairage public et permettre notamment :

- De stabiliser l'âge moyen des luminaires à 15 ans ;
- De lutter contre les nuisances lumineuses en renouvelant les luminaires de plus de 30 ans par des luminaires conformes à l'arrêté n°TREP1831126A du 27 décembre 2018 ;
- De maintenir, sur l'ensemble du périmètre du parc d'éclairage entretenu par le SDEC ÉNERGIE, un taux de panne inférieur à 4%.

Sur la base d'un devis préalable, établi à l'échelle de la commune, le SDEC ÉNERGIE apporte un soutien financier dans le respect des principes suivants :

Lampadaires concernés :

- Tous les lampadaires de plus de 30 ans.

**Conditions d'éligibilité :**

- Le remplacement par des équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et répondant au cahier des charges du SDEC ÉNERGIE ;
- L'engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de remplacer la totalité des lampadaires concernés ;
- Le respect des normes notamment mécaniques et photométriques qui s'imposent au SDEC ENERGIE.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

L'objet de cette convention est de définir les modalités administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans sur les installations d'éclairage public de **LE HOM**.

Ce programme a été établi au vu des conclusions d'un diagnostic des installations, réalisé par le SDEC ENERGIE, qui détaille l'état des installations, les travaux à entreprendre sur la commune et les économies d'énergie attendues.

ARTICLE 2 – NATURE ET MONTANT DES TRAVAUX :

Le diagnostic réalisé sur la commune de **LE HOM** a permis de déterminer la nature des travaux à entreprendre à savoir :

TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS

- Renouvellement de 129 lampadaires

Le montant total des travaux est estimé à 79 169 € HT

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Les contributions financière apportées par le SDEC ENERGIE dans le cadre de cette convention sont celles votées par le Comité Syndical pour l'année 2021, à savoir :

TAUX D'AIDE 2021		
COMMUNE LE HOM		
Communes déléguées	Catégorie de commune	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS
THURY-HARCOURT	B1	40 %
CAUMONT-SUR-ORNE CURCY-SUR-ORNE HAMARS SAINT-MARTIN-DE-SALLEN	C	50 %

En tenant compte des taux d'aide ci-dessus et du montant total de travaux estimé à **79 169 € HT**, **la participation financière de LE HOM est donc de 47 023 €.**

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune a décidé de réaliser les travaux en une programmation pluriannuelle de 4 ans de 2021 à 2024, **en section d'investissement**, ce qui représente **une participation communale annuelle estimée à 11 756 €.**

A la fin de la tranche de travaux décrite à l'article 4 de la convention, le SDEC ENERGIE émettra un titre de recette correspondant à la participation de la commune sur les travaux de l'année.



Si au moment de la facturation, le montant réel des travaux se trouve compris dans une fourchette comprise entre -5% et +5% du montant des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée à l'article 4 ci-dessous.

En dehors de cette fourchette, le SDEC ÉNERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera la signature, par la commune, d'un nouvel acte d'engagement.

ARTICLE 4 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

4.1 Synthèse

Année 2021 à 2024	Nombre	Coût des travaux €HT	A charge de la commune €HT
Lampadaires de plus de 30 ans	129	79 169 €	47 023 €

Programmation des travaux :

Année	Coût des travaux €HT	A charge de la commune €HT
2021	19 792 €	11 756 €
2022	19 792 €	11 756 €
2023	19 792 €	11 756 €
2024	19 793 €	11 755 €

ARTICLE 5 – EVOLUTION DU FORFAIT DE MAINTENANCE :

Jusqu'au 31 décembre 2020, le forfait annuel « éclairage public » était basé sur la catégorie des lampes.

Le Comité Syndical du 17 décembre 2020 a décidé à partir du 1^{er} janvier 2021, de la mise en place d'un nouveau forfait, basé sur l'âge des lampadaires.

Afin d'accompagner cette évolution, le même comité syndical a décidé, pour les communes voyant une augmentation significative du montant de leur contribution annuelle, de la possibilité de conserver le bénéfice du forfait basé sur la catégorie des lampes pendant un délai maximum de 4 ans moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE :

Par la présente convention, la commune de **LE HOM** :

- S'engage à réaliser l'intégralité des travaux décrits à l'article 2 de cette convention ;
- S'engage à verser sa participation financière à l'issue de chacune des tranches annuelles de travaux.

Le SDEC ENERGIE s'engage pour sa part, à :

- Appliquer les aides financières relatives à l'année 2021 sur l'ensemble des tranches de travaux à savoir de 2021 à 2024 ;
- Mobiliser les fonds de 2021 à 2024 pour être en mesure de financer le coût total des travaux.
- Appliquer de 2021 à 2024 le forfait le plus avantageux financièrement pour la commune



ARTICLE 7 – FORMALITES :

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Les parties aux présentes ont signé cette convention en 2 exemplaires originaux.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin après le règlement de sa participation par la commune, correspondant aux travaux de 2021 à 2024 engagés au plus tard le **31 décembre 2024**.

En cas de demande de rupture anticipée de la convention par la commune de **LE HOM** ou par le SDEC ENERGIE (délai de prévenance de 3 mois), les deux collectivités organiseront une réunion préalable pour une sortie amiable de la convention.

Cette demande ne pourra être effective qu'au terme d'une des années de tranche de travaux, toute année commencée devant être réalisée tant en terme de travaux que pour son volet financier (forfait, participation communale).

L'année suivante, le forfait appliqué sera celui voté par le Comité Syndical de l'année considérée.

Fait à CAEN, le 17 septembre 2021,

Pour le SDEC ENERGIE,

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président en charge de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse

Pour la commune,

Le Maire

M. Jean LEPAULMIER,

M. Philippe LAGALLE